2 B 4665

LES IDÉES FÉMINISTES

DE

CHRISTINE DE PISAN

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHATEL
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR

PAR

ROSE RIGAUD

Licenciée ès lettres.

NEUCHATEL
IMPRIMERIE ATTINGER FRÈRES
1911

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ NEUCHATEL

LES IDÉES FÉMINISTES

DE

CHRISTINE DE PISAN

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ NEUCHATEL

La Faculté des Lettres, sur le rapport de MM. les professeurs A. Piaget et J. Jeanjaquet, autorise l'impression de la thèse de M^lle^ Rose Rigaud, sans se prononcer sur les opinions qu'elle expose.

Neuchâtel, le 14 février 1911.

Le Doyen de la Faculté des Lettres,
Dr J. LeCoultre.

Je tiens à exprimer à M. le Professeur Arthur Piaget ma profonde gratitude pour le bienveillant intérêt qu'il a daigné porter à mon travail.

R. R.

AVANT-PROPOS

Cette petite étude devait primitivement faire partie d'un travail beaucoup plus considérable, portant sur les idées féministes dans la littérature française, jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle.

Les répercussions que le conflit des sexes a actuellement dans le domaine des lettres m'avaient engagée à rechercher dans la littérature française tout entière, les manifestations possibles d'un antagonisme qu'aucun changement dans l'état social ne venait de déterminer.

Il me paraissait impossible que les causes, vieilles comme le monde, qui ont fini par provoquer le conflit, n'aient déployé leur effet qu'à si longue échéance ; que la présence, dans une société, de deux éléments, assez différents pour se juger, assez semblables pour concourir dans les mêmes arènes, associés sur des bases obligeant inégalement les parties contractantes, n'ait pas déterminé, de toute ancienneté, d'une part, des protestations, de l'autre, une exposition raisonnée de droits.

D'emblée, j'avais posé l'hypothèse d'une double veine littéraire, continue comme le conflit ; d'emblée aussi, et ceci gratuitement, celle d'un enrichissement progressif du fonds féministe, depuis les origines jusqu'à nos jours.

Bien que je n'aie songé, au début, qu'aux œuvres qui tiennent une place dans la littérature, c'était, sur le chantier, un travail très considérable ; mais l'espoir d'en trouver tous les éléments dans une bibliothèque de province m'en faisait accepter la perspective.

Diverses raisons m'ont fait graduellement resserrer le cadre de mon étude jusqu'aux étroites limites qui l'enferment aujourd'hui.

C'était, premièrement, l'extraordinaire richesse du sujet : l'existence, entre les œuvres connues qui marquent, ici et là, la persistance de l'antagonisme, d'un grand nombre d'ouvrages de controverse, reliant, à travers les couches inférieures de la littérature, les points où affleure le filon ; c'était, ensuite, par le fait même de la place qu'assignait à ces pièces leur non-valeur artistique, la difficulté de parvenir jusqu'à elles ; c'était, enfin, l'extrême complexité de la question.

En effet et d'abord, fallait-il ranger sous la rubrique « littérature féministe » tous les panégyriques inspirés par l'esprit courtois ? Fallait-il appliquer le qualificatif contraire à la totalité des ouvrages hostiles à la femme, même à ceux qui, visiblement, devaient leur existence aux mécomptes auxquels expose la pratique de la galanterie ? Ne pas distinguer eût été, me semble-t-il, fausser le sens de ce mot moderne de « féminisme », quelque vague, d'ailleurs, et imprécise que soit encore sa signification actuelle.

Et puis, la littérature courtoise ou « anticourtoise » éliminée du centre du sujet, dans quelle proportion en tenir compte ? car, si on l'excluait du dossier proprement féministe, on ne pouvait lui contester une valeur de corollaire.

En outre, s'il était relativement facile d'extraire des œuvres de controverse en général et, accidentellement, de

la littérature d'imagination, un corps d'idées précises, de revendications nettes, de principes clairement posés, il était au contraire très malaisé, non seulement de suivre, mais de reconnaître « l'esprit féministe » dans ses diverses manifestations ; cet esprit, que l'on pourrait définir d'une manière très large, une tendance à l'émancipation de la femme. Car, le besoin d'indépendance, chacun l'éprouve selon son tempérament et cherche à étendre les limites de la liberté dans le sens où le porte la force d'expansion de son caractère ; le moule social ne blesse pas tous les individus à la même place, et chacun cherche à l'élargir où il s'y sent le plus comprimé. De là la diversité des aspects sous lesquels se manifeste cette aspiration vers une liberté plus grande, que l'on appelle, lorsqu'il s'agit de femmes, l'esprit féministe : tendance à l'émancipation de l'esprit, pour ceux chez qui domine les préoccupations intellectuelles ; tendance à l'émancipation du cœur, pour ceux dont l'âme est agitée de fortes passions ; tendance à l'émancipation dans le domaine civil et politique, pour ceux chez qui domine l'instinct individuel, le besoin de s'affirmer comme élément social.

Et ces diverses tendances, il s'agissait de les dégager de la littérature, qu'elles y fussent nettement accusées ou qu'elles s'y fissent sentir confusément.

Enfin, il fallait encore, me semblait-il, dans cet examen des lettres françaises, accorder une attention spéciale à la production féminine, doublement intéressante ; apprécier, à côté des idées qu'elle contenait, ou des influences qu'elle devait enregistrer comme un instrument très sensible, ce qu'avait de significatif l'existence même de cette contribution ; calculer la portée du geste audacieux par lequel une femme, en écrivant, brise la forme rigide de réserve et de modestie où l'enferme la tradition, et s'expose dans la nudité de sa personnalité sentimentale déployée.

Se placer successivement aux multiples points de vue que je viens de signaler, puis embrasser l'horizon d'un coup d'œil pour caractériser les diverses époques, voilà, me paraissait-il, le programme que devait se proposer l'historien du féminisme ; voilà la grande et délicate entreprise à laquelle j'avais essayé de donner un commencement de réalisation ; non que j'aie mesuré, au départ, mes moyens à la tâche, mais simplement parce qu'une très forte curiosité me poussait sur la voie des recherches. D'ailleurs, depuis tant d'années que cette question me préoccupe, il faut bien le dire, beaucoup plus qu'elle ne m'occupe, elle a suscité des curieux plus compétents et plus actifs. Le terrain se défriche par lots, ou plus exactement se jalonne ; des études, sans doute, vont naître d'un peu partout ; parfois déjà un travailleur maladroit et peu renseigné, croyant pénétrer sur un sol encore vierge, se met bravement à retourner le champ sur lequel un autre a déjà fait valoir ses titres de propriété.

Pour le moyen âge, je ne pouvais guère espérer, avec les moyens rudimentaires d'exploitation dont je disposais, tirer quelque chose de nouveau de cette veine déjà savamment mise en valeur ;[1] il me restait à prendre connaissance des matériaux mis au jour : courtes pièces en vers des XIII^e^ et XIV^e^ siècles : « Li Epystles des femes », « L'Évangile as fames », « Le Blastange des fames », « Le Blasme des Fames », « Le bien des fames », etc. (Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, 1835) ; fabliaux de la même époque (*Recueil de Montaiglon et Raynaud*) ; longs poèmes de plusieurs milliers de vers : *Roman de la Rose* de Jean de Meun, *Lamentations* de Matheolus, *Livre de Liesse* de Jean Lefèvre, *Miroir de Mariage* d'Eustache Deschamps, *Champion des Dames* de

[1] Voy. l'ouvrage de M. Arthur Piaget qui m'a servi de guide : ***Martin Le Franc, prévôt de Lausanne***. Lausanne, 1888.

Martin Le Franc ; courts poèmes des XV^e^ et XVI^e^ siècles : « Les Ténèbres de mariage », « le Rousier des Dames », « La Vray disant Advocate des Dames », « le Monologue fort joyeux », etc. (*Recueil de Monlaiglon et Rothschild*) ; satires et apologies en prose : *Œuvres de Christine de Pisan*, *Quinze joies du mariage*, etc. Mais, quel que fût le nombre des ouvrages spécialement consacrés à l'attaque ou à la défense, et se rattachant à cette première querelle des femmes qui ouvre le XV^e^ siècle, ils constituaient une documentation insuffisante pour qui se souciait moins de la lettre que de l'esprit qui l'avait inspirée. Une étude comparée de la place faite successivement à la femme par l'opinion dans les diverses sociétés eût exigé des références moins passionnées que celles que lui fournissaient la véhémence des détracteurs ou l'enthousiasme des apologistes. Au moyen âge, la question touchant plus ou moins directement à toutes les productions de l'esprit, il eût été nécessaire de faire des incursions dans la littérature entière, religieuse et profane, c'est-à-dire de dépouiller l'œuvre énorme des pères de l'Église et celle des sermonnaires, cette dernière en grande partie encore manuscrite.

Au XVI^e^ siècle, le sujet s'étendant *moins* au *large*, devenait plus touffu. C'était le moment où il atteignait son maximum de complexité ; c'était peut-être celui aussi où il présentait son maximum d'intérêt. La forte montée de sève qui fait éclater à cette époque tous les bourgeons et couvre les troncs épuisés des lettres françaises d'une merveilleuse frondaison, faisait sentir aussi son influence sur les souches vivaces de la littérature pour ou contre les femmes et leur faisait pousser hors de terre tout ce qu'elles contenaient en puissance. [1]

[1] J'avais, pour me diriger dans cette époque, l'étude de M. Abel Lefranc, *Le Tiers-Livre du Pantagruel et la Querelle des Femmes*, publiée dans la *Revue*

La vieille tige féministe, à forme populaire, ou exaltait les vertus et la beauté des dames, — *Nef des Dames vertueuses* de Symphorien Champier, *Palais des nobles dames* de Jean Dupré, *Blasons anatomiques* de Jean Marot et des poètes de son temps, — ou répétait à satiété les éternelles raisons de la supériorité du sexe faible sur le sexe fort, tirées de la matière dont fut formée notre première mère et du lieu où elle prit naissance. Elle s'enrichissait, avec le traité d'Agrippa, du panégyrique le plus bizarre et le plus enthousiaste qu'ait jamais provoqué la cause des dames, et tandis que le *Dialogue apologétique* soutenait celle-ci à grand renfort d'arguments théologiques, François Billon employait à la défendre un formidable appareil militaire. Gratien Dupont résumait, dans une violente contre-partie, tous les griefs du moyen âge satirique.

Mais tandis que la discussion restait, dans ces ouvrages d'allure traditionnelle, sans grande portée sociale, elle prenait un caractère plus menaçant dans une autre ramification poussée sur le vieux tronc. Dans cet examen général que le XVI[e] siècle faisait subir aux bases de la société, de la religion, des opinions et des usages, il atteignait, d'un coup de sonde, l'ancienne institution du mariage. Celui-ci, si souvent atteint à travers la femme par la satire des époques précédentes, y était directement visé et faisait rejaillir sur elle une partie des traits qu'il recevait. Le sexe faible, durement traité par les légistes, Nevizan et Tiraqueau, y était relevé avec le mariage par Érasme, Vivès, P. de Lesnauderie et Amaury Bouchard. D'autres auteurs, tout en concluant en faveur du mariage, en distendaient les liens, en permettant aux époux de disposer librement de leur

des Etudes Rabelaisiennes de 1904. Je viens de prendre connaissance, mais trop tard pour en profiter, de l'article de M. Ascoli, *Essai sur l'histoire des idées féministes en France* dans la *Revue de Synthèse historique* de 1906.

cœur. Au nom de la vieille institution de la dot, qui unit les fortunes et non les âmes, au nom de la subordination qui asservit, dans l'association conjugale, la femme qui régnait dans l'amour, le *Monophile* d'Étienne Pasquier admettait la légitimité d'une seule passion en dehors de l'union légale. Le *Philogame* de Fr. Tillier, dans un ouvrage hostile au sexe féminin, se montrait plus large encore, pour le mari du moins.

Ce que le *Monophile* disait en prose dialoguée, la *Parfaicte Amie* d'Antoine Heroët l'avait chanté en vers, parfois brûlants. Elle célébrait un amour supérieur, fait de l'union des âmes ; elle en proclamait la transcendance et l'influence purificatrice, malgré les hontes attachées au mépris des conventions sociales ; en un mot, elle proclamait ce droit de la femme à la passion, que des natures ardentes ont réclamé après elles. Un peu plus tard, le *Nouvel Amour* de Papillon consacrait, pour l'élite d'une société, le divorce de l'amour et de Vénus. Maurice Scève avec son poème de *Délie*, marquait le point culminant de ce mouvement littéraire ascensionnel vers l'union idéale.

En même temps, Louise Labé, vibrant à l'unisson de la *Parfaicte Amie*, acclamait, dans une épître à Clémence de Bourges, l'aurore d'une ère nouvelle qui accordait à son sexe une part aux plaisirs purs que procure la science. Pernette du Guillet proposait à l'imitation des dames françaises les illustres Italiennes de la Renaissance. Madeleine Des Roches, sans porter atteinte au principe de subordination qui lie les époux, conseillait, en faveur même de la moralité féminine, la forte instruction proposée par Érasme et Vivès.

Et ces divers embranchements venaient se souder vers le milieu du siècle pour former le nœud de cette deuxième « querelle des femmes » dont M. Abel Lefranc a étudié l'influence sur le « Tiers-Livre du Pantagruel ».

Et ici encore, pour arriver à cette répartition de l'ensemble confus des œuvres, au lieu du travail à ciel ouvert que j'avais espéré en quittant les manuscrits et les éditions gothiques du XV^e^ siècle, toujours les fouilles dans les profondeurs, sous la voûte de la Bibliothèque Nationale.

Une troisième querelle des femmes marquait le commencement du XVII^e^ siècle, provoquée par un ouvrage dont la grossièreté égalait l'ineptie et qui obtenait, malgré ce double caractère, ou peut-être à cause de ce double caractère, un nombre considérable d'éditions. A l'*Alphabet de l'imperfection et malice des femmes* d'Olivier, répondait une série de répliques et de contre-répliques. C'étaient, en quatre années (1618-1622), la *Défense des femmes*, de Vigoureux, *la Réplique à l'Antimalice*, de la Bruyère, *le Champion des femmes*, du Chevalier de l'Escale, *le Bouclier des Dames*, de Le Bermen, sieur de la Martinière, *le Bouclier des femmes*, de Gaillar, et l'*Égalité des hommes et des femmes*, de M^lle^ de Gournay ; cette dernière, représentant d'un sexe généralement qualifié de passionné, donnant seule la note de la modération et du bon sens.

Alors, après quelques sondages dans le champ encore inexploré qui s'étendait devant moi, après la lecture de quelques ouvrages découverts par hasard, marquant de loin en loin le filon et que leur contenu rattachait à toute une polémique dont il eût fallu déterminer les éléments, j'ai suspendu mes recherches. Encore deux siècles et demi de fouilles, toujours dans les couches inférieures, avec l'inconfortable souvenir des lacunes laissées derrière, c'était de quoi me faire reconnaître le chimérique d'un projet que j'avais longtemps caressé. D'ailleurs, eussé-je consacré encore à cette étude un temps considérable, comment en faire rentrer les résultats dans les limites ordinaires d'une thèse ? Il eût fallu ou la réduire à une bibliographie accompagnée

d'analyses sommaires, ou caractériser successivement les différentes époques, en appuyant les considérations générales sur des notes bibliographiques. Cette dernière manière aurait pu prêter à des développements intéressants, à supposer que ce *long conflit* des sexes présentât des phases bien distinctes, qu'il y eût une progression dans l'un ou l'autre sens et que la discussion ne ramenât pas sans cesse au point de départ. Or, les siècles déjà étudiés et les incursions faites dans les époques postérieures ne me paraissaient guère justifier l'hypothèse, primitivement posée, d'une progression dans les idées féministes. La grande littérature du moins ne la marquait pas. *Sophie* est, par rapport au *Traité de l'Éducation des filles*, un ouvrage réactionnaire et figurerait, sans paraître un anachronisme, à côté des ouvrages didactiques du XIV^e^ siècle. M^me^ de Staël est, à certains points de vue, en retard sur Christine de Pisan. Quant aux ouvrages de controverse, ils constituent une masse incohérente, singulièrement stagnante, et que quelques courants n'arrivent pas à vivifier. Cela tient-il, en ce qui concerne la cause des femmes, au fait qu'elle a été généralement soutenue par des hommes qui faisaient œuvre de galanterie ? à ce que cette littérature, je parle de la littérature militante, ne fût pas spontanée ? En effet, ce qu'il y a de curieux, c'est que même les œuvres produites par les intéressées n'aient pas été inspirées directement par l'état social. Ce sont les attaques du sexe privilégié s'obstinant à donner à l'autre sur ses prérogatives des raisons que personne ne lui demande, qui déterminent le contre-courant. Christine de Pisan prend la plume, poussée à bout par l'hostilité du milieu. Marie de Romieu répond à une lettre satirique de son frère, adressée à son oncle Desaubers. M^lle^ de Gournay participe au mouvement déterminé par la *Malice des femmes*. Jaquette Guillaume fait le procès d'un « tas de petits écrivains » ; enfin, pour

prendre un nom au hasard dans une époque plus rapprochée de nous, Mme Gacon, répond au commencement du XIXe siècle au *Projet de loi* de Sylvain Maréchal.

Quoi qu'il en soit, Christine de Pisan a professé, au commencement du XVe siècle, des théories, dont la hardiesse ne le cède guère à celle des théories actuelles. Il m'a paru intéressant, pour cette raison, puisque je devais abandonner mon premier projet, de rapprocher du féminisme moderne ce précurseur si éloigné dans la durée et cependant si rapproché par l'esprit.

Je ne comptais faire au moyen âge qu'une courte incursion ; c'était un stage que je redoutais et que je désirais abréger le plus possible. Je me sentais mal à l'aise sur cette terre inconnue où je risquais à chaque instant l'enlisement. J'ai pourtant fini par y rester. Ce n'est pas naïveté de ma part. Je me suis rendu compte de l'audace de cette intrusion. J'ai senti continuellement et douloureusement combien je détonais dans le groupe des travailleurs savants qui fouillent les origines de notre littérature. La curiosité et la très vive sympathie que j'ai éprouvées dès l'abord pour mon auteur ont été plus fortes que la crainte ; et quand je me sentais trembler sous le regard des médiévistes, je me serrais plus près de Christine ; alors, en l'entendant se réclamer de toutes les femmes, passées, présentes et futures, je sentais qu'elle avait écrit pour moi aussi bien que pour eux.

La plupart des travaux qui existent sur Christine de Pisan sont des articles de revues portant sur des points spéciaux de la vie ou de l'œuvre de cet écrivain. A part celui de W. Minto, paru dans le *Macmillan'Magazin* de 1886 et dont je n'ai pas pu prendre connaissance, aucun d'entre eux n'a été fait au point de vue spécial auquel je me suis placée. En 1878, R. Thomassy, dans son *Essai sur les écrits politiques*

de Christine de Pisan, annonçait son intention de consacrer une de ses prochaines publications aux idées féministes de notre auteur. Il n'a pas donné suite à son projet. En 1880, M. Robineau, dans une étude générale sur cette célèbre femme (*Christine de Pisan, sa vie et son œuvre*), a naturellement fait une place au défenseur du sexe féminin ; place forcément assez limitée dans un ouvrage traitant en quatre cents pages in-16 de la vie et de l'œuvre de ce très fécond écrivain. En 1888, M. A. Piaget, faisant dans l'introduction de son *Martin Le Franc* l'histoire de la littérature pour et contre les femmes avant 1442, a consacré quelques pages à l'auteur de l'Épître au Dieu d'Amour et des Épîtres sur le Roman de la Rose ; il lui a assigné une place dans la querelle. Je ne citerai qu'en passant l'ouvrage récemment paru de M. Joran, où il fait en deux cents pages l'histoire du féminisme depuis les origines de notre littérature au commencement du XIX[e] siècle (*Les Féministes avant le Féminisme*, Paris 1911). Le premier de ses articles est consacré à Christine. Il y prouve que seule l'inconcevable ignorance des féministes modernes leur permet de se réclamer d'un auteur dont l'œuvre, au contraire, « condamne » formellement le mouvement actuel d'émancipation. Il est vrai que M. Joran a borné son examen au *Livre des trois Vertus* ; il ne connaît que de nom *Le Livre de la Cité des Dames*. Mais quoi ? l'ouvrage n'a jamais été imprimé !

Cette étude-ci, très spéciale, a la prétention d'être plus complète que les précédentes sur le point particulier auquel elle s'attache ; elle prétend suivre l'écrivain dans son évolution féministe ; le rapprocher, à la fois, de son époque et de la nôtre ; enfin, établir l'unité d'inspiration de *La Cité des Dames* et du *Livre des trois Vertus*.

J'ai fait une première étude de mon auteur à Paris, à la Bibliothèque Nationale, alors que je comptais encore en faire le point de départ d'un travail de plus longue haleine. Après avoir extrêmement réduit mon sujet, j'ai refait une lecture plus minutieuse du *Livre de la Cité des Dames* et du *Livre des trois Vertus* sur deux mss. (N^os^ 608 et 452) que la Bibliothèque Nationale avait bien voulu confier à cet effet aux Archives de l'État de Neuchâtel. Malheureusement, le ms. 608, auquel renvoient les indications de folios, fournit une assez mauvaise leçon. Il y a dans le texte des coupures qui parfois en altèrent le sens. Je me suis permis, dans trois ou quatre cas, de faire mes citations sur le ms. 1179, qui reproduit, à quelques rares différences orthographiques près, la leçon du ms. 607, offert par Christine elle-même au duc de Berry. Dans chacun de ces cas, j'ai donné en note la leçon du ms. 608. Il aurait peut-être été plus correct de faire l'inverse, mais mon travail n'étant pas un travail de philologie, j'ai préféré que la meilleure version figurât dans le texte.

CHAPITRE PREMIER

Christine de Pisan a cru à l'éternelle durée de ses écrits. — La postérité a hésité longtemps à justifier sa foi dans l'immortalité. — Sa réputation a subi de longues éclipses. — Une partie de son œuvre est encore manuscrite ; elle va être rendue au public spécial qui s'occupe d'anciens textes. — Cette résurrection aurait lieu à son heure, si elle pouvait mettre plus largement en contact avec la société contemporaine, un auteur qui s'y rattache par sa personnalité, sa carrière, ses préoccupations sociales, l'esprit de solidarité qui fit de lui le défenseur du sexe féminin.

Christine de Pisan a cru, et elle a eu la naïve confiance de l'avouer, que son œuvre serait immortelle : « Or vueil, lui dit Philosophie, que de toy naiscent nouveaulx volumes, lesquieulx les temps avenir perpetuellement au monde presenteront ta memoire[1] ». Il « durera a siecle, sans decheement[2] ».

En affirmant d'une manière si ferme sa foi dans l'éternelle durée de ses ouvrages, Christine, il faut le dire tout de suite, a moins présumé de la valeur littéraire de ses écrits que de leur portée morale. La grandeur de l'inspiration, l'importance de la matière qu'elle y traitait, l'excellence du but qu'elle s'y proposait lui ont paru, plus que les qualités d'auteur qu'elle pouvait y avoir déployées, des titres à l'immortalité.

[1] *Vision*. B. N. ms. fr. 1176, f. 61 v°.
[2] *Le Livre des trois Vertus*. B. N. ms. fr. 452, f. 92 r°.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ NEUCHATEL

Quoi qu'il en soit de la légitimité de ces prétentions, ou du bien fondé de ces espérances, la postérité a hésité longtemps à donner raison à cette célèbre Italienne devenue Française. Elle prend pourtant actuellement place dans le Panthéon littéraire, traînant après elle l'infini cortège de ses innombrables écrits. Il s'écoulera probablement encore bien des années avant que ses derniers ouvrages sortent de la poussière des manuscrits, et que l'impression nous ait livré l'auteur tout entier.

Si Christine de Pisan n'a pas connu l'ivresse des grands triomphes, elle a cependant joui, en son temps, d'une réputation qui méritait une meilleure fortune que celle que l'avenir lui a faite. Si elle n'a pas soulevé l'enthousiasme, elle a su toucher par la grâce mélancolique de ses ballades, intéresser par ses subtiles analyses de l'amour, forcer l'admiration par l'étendue et la variété de ses connaissances, et conquérir l'estime par la hauteur de sa personnalité morale. Ses contemporains l'ont appréciée dans la diversité de ses moyens et la complexité de son caractère. Ils ont fait appel tour à tour au fonds de féminité sentimentale de Christine, à son intuition, sinon à son expérience des choses de l'amour, et à ses qualités viriles. Ils lui ont fait écrire *Le Livre du dit de Poissy*[1], *Le dit de la Pastoure*[2], *Le Livre du Duc des vrais Amans*[3], et lui ont commandé *Le Livre des Faits et bonnes Mœurs du sage Roy Charles V.* C'est sous cette dernière physionomie, celle de l'historien, du politicien, du moraliste, qu'elle devait être surtout connue, célébrée ou condamnée. Le poète fut vite oublié, et on ne crut point faire injure à Christine en lui attribuant, avant tout, une intelligence remarquable et une culture supérieure.

[1] *Œuvres poétiques de Ch^e de Pisan*, p. p. M. M. Roy, t. II, p. 159. v. 1-12.
[2] *Œuvres poétiques de Ch^e de Pisan*, p. p. M. M. Roy, t. II, p. 223. v. 15-20.
[3] *Œuvres poétiques de Ch^e de Pisan*, p. p. M. M. Roy, t. III, p. p. 59 et 60. v. 1-24.

Gerson parle d'elle comme d'une « femme remarquable et virile » ; Eustache Deschamps lui adresse une ballade qui témoigne, il est vrai, de plus d'estime que d'enthousiasme [1]. Gonthier Col, dans la lutte qu'il soutient contre elle pour le Roman de la Rose, l'appelle « femme de hault et élevé entendement, digne d'onneur et de recommendations » [2]. Enfin, pour clore la liste des contemporains, Mathieu Thomassin la nomme avec éloge dans son *Registre Delphinal* [3].

Sa réputation avait même passé les frontières de son pays ; Henri IV de Lancastre [4] et Jean-Galeas Visconti [5], avaient tenté de l'arracher à sa patrie d'adoption.

La gloire de Christine était encore dans tout son éclat aux environs de 1442, si nous en croyons Martin Le Franc, qui la célèbre avec un enthousiasme très vif dans la dernière partie de son *Champion des Dames* [6]. Bouchet la mentionne dans

[1] Ball. 1242. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, p. p. le Marquis de Queux de Saint-Hilaire. Société des Anciens Textes français. T. VI, pp. 251-252.

Muse eloquent entre les IX, Christine,
Nompareille que je saiche aujourd'hui,
En sens acquis et en toute dotrine
Tu as de Dieu science et non d'autruy ;
Tes epistres et livres que je luy
En pluseurs lieux, de grant philosophie,
Et ce que tu m'as écript une fie,
Me font certain de la grant habondance
De ton savoir qui toujours monteplie.

[2] B. N. ms. fr. 835, f. 88 r°.

[3] Voy. Thomassy, *Essai sur les écrits politiques de Ch^e de Pisan*. Paris, 1838, pp. 92-101.

[4] *Vision*, f. 63 r°.

[5] *Vision*, f. 63 v°.

[6] Mais au fort des choses passées
Jugeons par ce que veons or,
Et que les dames trespassées
Eurent de clergie tresor
Plus precieux que ne soit or ;
Aussi bien que dame Christine
De laquelle a trompe et a cor
Le nom partout va et ne fine.
Louer assez, je ne la puis,
Sans soupirs, regrets et clamours
Non pourroient ceulx qui au puis
Servent le gay prince d'amours

son *Jugement poétique de l'Honneur féminin ;* dans une autre pièce de la deuxième moitié du XV[e] siècle, « le Monologue fort joyeux »[1], Gentil Couraige, le défenseur des dames, nomme la Cité parmi les ouvrages sur lesquels il appuie son plaidoyer. Au XVI[e] siècle, Jean et Clément Marot célèbrent, les derniers, « la grant sagesse[2] », la « science et doctrine[3] » de l'illustre écrivain du règne de Charles VI. Puis, la nuit se fait sur l'œuvre de Christine et, pendant deux siècles, son nom seul émerge, vaguement associé au Livre des trois Vertus, aux Cent Hystoires de Troyes et au Chemin de long Estude. Elle est si bien oubliée que dans l'ardente et déjà « vieille guerre des deux sexes[4] » qui sévit à l'époque de Rabelais et lui survécut, aucun des champions des femmes ne se réclame de celle qui écrivit la Cité. Bien plus, dans les ouvrages de cette époque, et dans

Car vraiment, toutes les flours
Avoit en son jardin joli,
Dont les beaux dictiers longs et cours
Fait *on* en langage poli.
Aux estrangers pouvons la feste
Faire de la vaillante Christine
Dont la vertu est manifeste
En lettre grecque, aussi latine ;
Et ne devons pas sous courtine
Mettre ses œuvres et ses dis,
Afin que se mort encourtine
Le corps, son nom dure toudis.

Champion des Dames, éd. Goth. du XV[e] siècle, attribuée par Brunet à Guill. le Roy, Lyon.

[1] Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, t. XI, pp. 188-189.

[2] Lisez de Thamar, la paintresse
Qui fust souveraine maistresse
De vivifier ung image
De Christine la grant sagesse...

« La Vray disant Advocate des Dames », *Recueil* de Montaiglon et Rothschild, t. X, p. 255.

[3] D'avoir le prix en science et doctrine
Bien mérita de Pisan la Cristine
Durant ses jours...

Rondeau XX : « A Jehanne Gaillarde, lyonnaise ». *Œuvres complètes de Clément Marot*, édit. Pierre Jannet. Paris, s. d., t. II, p. 138.

[4] ... et ne seroit plus ci-dedens et ailleurs question de cette vieille et odieuse guerre des deux sexes. François Billon, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*. Paris, 1555. chap. III.

la nomenclature souvent énorme des femmes célèbres qu'ils contiennent, on cherche vainement, à côté de Jehanne la Pucelle, le nom de celle qui l'a chantée. La Croix du Maine, qui écrivait sa Bibliothèque française aux environs de 1584, ne connaît guère Christine que de nom : « femme très docte, dit-il, en *grec*, latin et françois »[1]. Du Verdier mentionne le *Trésor de la Cité des Dames* et le *Chemin de long Estude*[2] ; il cite le *Livre de Mutation de Fortune* sans indiquer de nom d'auteur.

A la fin du XV^e^ siècle et durant la première moitié du XVI^e^, quelques-unes des œuvres de Christine avaient été imprimées. C'étaient, d'abord, trois éditions des *Cent Hystoires de Troyes*, poème allégorique du plus mauvais XV^e^ siècle, et dans lequel l'auteur se fait connaître sous ses plus insupportables défauts. C'était, en 1488, *l'Art de Chevalerie, selon Végèce*. C'était *Le Livre des trois Vertus*, un des ouvrages les plus justement appréciés de Christine, imprimé sous le titre de *Trésor de la Cité des Dames*, qui parut successivement à Paris, en 1497, chez Antoine Verard ; en 1503, chez Philippe le Noir ; en 1536, chez Denis Janot. J'ai cherché vainement à la Bibliothèque Nationale, un exemplaire d'une quatrième édition mentionnée par Du Verdier[3], par P. Paris[4], et parue chez Jean André en 1536. En 1549, Jean Chaperon « traduit » *Le Chemin de long Estude*.

En 1636, le bibliographe Gabriel Naudé, bibliothécaire de Mazarin, écrivant à Thomasini[5], éditeur des œuvres de Cassandre Fidèle, lui communique, dans une lettre débor-

[1] La Croix du Maine et Du Verdier de Vauprivaz. *Bibl. française*. Ed. Rigoley de Juvigny. 1772, t. I, p. 127.

[2] *Ibid.*, t. III, pp. 319-320.

[3] *Ibid.*, t. III, p. 319.

[4] *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. IV, p. 185.

[5] Rapporté par P. Marchand, *Dict. hist.*, t. II, p. 146, et par Thomassy, p. LXXXII.

dante d'enthousiasme, son intention de publier un jour une partie de l'œuvre de Christine. Il n'a pas donné suite à son projet. C'est, à notre connaissance, la seule fois que le nom de la célèbre femme soit prononcé au XVII[e] siècle.

En 1717, Boivin de Villeneuve fait paraître dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* [1] une vie de Christine qui fut pour celle-ci une véritable résurrection, et qui, malgré les critiques qu'elle a provoquées [2], est restée et restera le principal document biographique sur notre auteur, jusqu'à ce que M. Maurice Roy en arrête définitivement l'histoire avec le dernier volume de sa publication dans la Société des Anciens Textes français. C'est dans cet article qu'ont successivement puisé Bernard de la Monnoye [3], L. Moréri [4], l'abbé Goujet [5], l'abbé Lebeuf [6], G. de Chaufepié [7], Fevret de Fontette [8] et l'éditeur de la *Collection uniselle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France* [9].

En 1786, M[lle] de Kéralio donne, dans sa *Collection des meilleurs ouvrages françois composés par des femmes* [10], des extraits de l'œuvre de Christine. La partie biographique est transcrite de Boivin de Villeneuve et de l'abbé Sallier [11]. Cet ouvrage, qui témoigne de la part de son auteur d'une nota-

[1] T. II, p. 762.

[2] Voy. Thomassy, *Essai sur les écrits politiques de Ch[e] de Pisan*, et A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. IV, pp. 62-64.

[3] La Croix du Maine et Du Verdier, *Bibl. française*, I, pp. 127-128.

[4] *Dict. historique et géographique*, 1740, pp. 149-150.

[5] *Bibl. française*, 1740, t. IX, pp. 422 et ss.

[6] *Dissertations sur l'hist. de Paris*, 1743, t. III, pp. 81 et ss.

[7] *Dict. historique et critique pour servir de suppl. à celui de Bayle*, 1750-56, t. III, pp. 184-86.

[8] J. Lelong, *Bibl. historique de la France*, revue par Fevret de Fontette, 1769, t. II, p. 171; renvoie à l'abbé Lebeuf, qui se réclame lui-même de Boivin de Villeneuve.

[9] 1785, t. V, p. 81; renvoie également à l'abbé Lebeuf.

[10] T. II et III.

[11] Voy. *Mém. de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, 1751, t. XVII, pp. 515 et ss.

ble insuffisance dans la préparation historique, philologique et paléographique [1], marque cependant une date dans l'histoire de la fortune littéraire de l'illustre Italienne du règne de Charles VI. Pour la première fois paraissent des fragments des *Cent Ballades*, de la *Cité des Dames*, des *Epistres sur le Roman de la Rose* et des *Dicts mouraulx ;* pour la première fois la ballade : « seulete suy » [2] qui devait atteindre à une certaine popularité et résumer, dans l'esprit de plusieurs, la personne et l'œuvre de son auteur.

Presque à la même époque (1785), la *Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France* donne une édition très tronquée du *Livre des Faits de Charles V*, qui reproduit, à peu de chose près, celle qu'avait fait paraître l'abbé Lebeuf en 1743. Petitot, 1822, Michaut et Poujoulat, 1838, en publient le texte intégral. En 1892 paraîtra, chez Desclée et de Brower [3], une nouvelle et dernière édition de cet ouvrage. En 1838, Achille Jubinal insère « le ditié à la louange de Jehanne d'Arc », à la suite de son *Rapport a M. le Ministre de l'Instruction publique* [4]. La même année, R. Thomassy présente son *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan* [5], panégyrique enthousiaste

[1] Parlant du *Livre des trois Vertus*, M^lle^ de Keralio dit de Ch^e^ : « S'adressant ensuite à Anne, reine de France », t. II, p. 416. Elle avait sans doute entre les mains l'éd. gothique d'Ant. Verard (Paris, 1497. B N. Res. y^2^. 186) dédiée par l'éditeur à Anne de Bretagne. — Les résumés qui relient les extraits entre eux ne sont pas toujours très fidèles ; la pensée est parfois déformée, comme si le compilateur avait eu quelque peine à comprendre les textes ; — en outre, il y a de nombreuses erreurs de lecture.

[2] Cette ballade a été réimprimée en 1824 avec les N^os^ I, XXVI et C dans la *Bibliothèque choisie des poètes français jusqu'à Malherbe*. Paris, Crapelet, t. II, pp. 168-170.

[3] *Chroniques et Mémoires*, Société de Saint-Augustin, Bruges, 1892.

[4] *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, suivi de quelques pièces inédites tirées des mss. de la Bibliothèque de Berne*. Paris, 1838.

[5] *Essai sur les écrits politiques de Ch^e^ de Pisan, suivi d'une notice littéraire et de pièces inédites*. Paris, 1838.

qui laisse peu de place à une appréciation nuancée. En 1881, Püschel publie *Le chemin de long Estude*. En 1882 paraît la première et la seule étude générale que nous possédions sur notre auteur, étude sommaire, mais compréhensive et informée ; il faut avoir vu et tenu les manuscrits de l'infatigable écrivain du XV^e^ siècle pour se rendre compte de l'énorme travail de dépouillement que représente le petit volume de M. Robineau, *Christine de Pisan, sa vie et ses œuvres*[1]. En 1887, F. Beck imprime pour la première fois deux des *Lettres sur le Roman de la Rose*. Enfin, en 1886, M. Maurice Roy commence dans la collection de la Société des Anciens Textes français la publication des *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*. Trois volumes ont paru, contenant ses « dittiez d'amours », ses pièces féministes en vers, quelques *Oroysons*, les *Enseignemens* et les *Prouverbes mouraulx*. *La Cité des Dames*, qui tiendra dans notre étude la plus large place, n'a donc jamais été imprimée en français[2].

Cette lente résurrection, entreprise comme celle d'Eustache Deschamps et de bien d'autres auteurs du moyen âge, avant tout dans l'intérêt de la philologie, n'est évidemment pas celle qu'avait rêvée Christine de Pisan, ni l'immortalité que cette résurrection lui promet, celle qu'elle avait escomptée. Mais, s'il est peu probable que ce trop fécond écrivain devienne jamais populaire, il n'en reste pas moins vrai que ceux qui l'ont approchée avec des loisirs et sans préventions, n'ont pas tardé à se laisser gagner par cette forte personnalité. Ils ont trouvé en elle autre chose qu'une page d'histoire du XV^e^ siècle, autre chose qu'une phase de la langue ou de la pensée française ; ils lui ont trouvé, en un mot, un autre intérêt qu'un intérêt documentaire.

[1] Saint-Omer, 1882.

[2] On trouvera d'autres renseignements bibliographiques dans la *Bio-Bibliographie* d'Ulysse Chevalier, qui m'a servi à moi-même de guide.

Ils ont dépouillé cet auteur de tout ce qui n'était pas lui. Ils ont enlevé de son œuvre les innombrables lieux communs avec leurs commentaires, l'érudition pédantesque, les emprunts avoués ou non, l'énorme nomenclature de personnages, les citations qui appuient l'argumentation, enfin tout ce que l'écrivain a mis de froide rhétorique pour répondre à l'idéal de beauté que s'étaient créé ses contemporains. Et il est resté une Christine de Pisan avec un tout petit bagage littéraire, mais avec une physionomie, un tempérament — une Christine de Pisan vivante et moderne.

Moderne, par l'indépendance du caractère et du jugement, par l'énergie virile avec laquelle elle se fait une carrière, par les préoccupations sociales, par le sentiment de la responsabilité de l'individu en face de la collectivité, par l'esprit de solidarité qui fit d'elle le courageux champion du sexe féminin.

C'est à cette femme « moderne », féministe convaincue et modérée, au « précurseur », que je désire consacrer cette étude ; à celle qui eût été à notre époque de toutes les initiatives généreuses, pour le développement, la protection, le relèvement de la femme ; à celle qui s'est sentie une fraction d'un tout immense, concourant en son temps et dans la mesure de ses moyens à une grande œuvre sociale et qui a écrit à la fin de son meilleur ouvrage :

« Sy la verront [cette œuvre] et orront maintes vaillans dames et femmes de auctorité au temps present et en cil avenir, qui prieront dieu pour leur servante Christine, desirans que de leur temps feust sa vie au *ciecle ou que veoir le peussent* [1]. »

Il y a une émotion singulièrement vive à sentir tout à coup l'étreinte de cette main tendue à travers cinq siècles à toutes les femmes de bien ou à celles qui voudraient l'être.

[1] f. 92 r°.

CHAPITRE II

Ch^e de Pisan n'est pas le *bas-bleu* dont parle M. Lanson. — Ses qualités viriles ont enrichi et non déformé sa personnalité. — Elle est restée toute sa vie la *femme*, l'être de sentiment tel que l'avait fait la nature et une jeunesse très entourée. — L'*être viril* est né de l'adversité. — En luttant pour elle et pour les siens, Ch^e s'est heurtée, aux confins de la sphère d'activité généralement réservée aux femmes, à la ligue des intérêts masculins ; son féminisme s'est formé au contact de l'obstacle. — *L'écrivain*, enfin, a développé en elle une certaine tendance au pédantisme ; celui-ci doit son existence autant au milieu littéraire qu'aux dispositions naturelles de l'auteur.

M. Lanson, dans son *Histoire de la Littérature française*, consacre quelques lignes à Christine de Pisan et la juge sommairement comme femme et comme auteur. « Nous ne nous arrêterons pas à l'excellente Christine de Pisan, bonne fille, bonne épouse, bonne mère, du reste un des plus authentiques *bas-bleus* qu'il y ait dans notre littérature, la première de cette insupportable lignée de femmes auteurs, à qui nul ouvrage sur aucun sujet ne coûte, et qui pendant toute la vie que Dieu leur prête, n'ont affaire que de multiplier les preuves de leur infatigable facilité, égale à leur universelle médiocrité [1]. »

Ce jugement est bien sévère dans sa brièveté ; il est naturel sous la plume de l'historien de toute une littérature,

[1] Page 163.

impatienté de consacrer à la lecture d'interminables écrits un temps hors de proportion avec la place qu'il leur assignera dans son ouvrage. Mais il n'en est pas moins vrai que s'il y a du *bas-bleu* dans Christine, ce terme ne la définit pas. C'est une nature très complexe, très nuancée, comme le laisse supposer, du reste, l'étrange association de mots : *bonne épouse, bonne mère, authentique bas-bleu*. C'est un caractère très féminin, qui n'a rien de commun avec certaines héroïnes de Molière, et dont les qualités viriles se sont développées *à côté* et non au *préjudice* de celles qu'elle doit à son sexe.

A l'heure où romanciers et journalistes débattent la question de savoir quelle sera la femme de demain, plus libre, plus responsable aussi que celle d'hier ou d'aujourd'hui, il peut être intéressant d'évoquer cette silhouette du XV^e^ siècle.

D'ailleurs, comme non seulement Christine a conformé sa vie à ses principes, mais que ceux-ci sont nés de son expérience et se sont affermis à mesure qu'évoluait son caractère sous la pression des événements, il est difficile de séparer la personne de l'œuvre et de n'avoir pas souvent recours à l'une pour expliquer l'autre.

Il y a d'abord en elle la femme telle que l'a faite la nature, une heureuse enfance dans un milieu cultivé, et quelques années de bonheur conjugal. Elle a une intelligence vive et avide ; elle tient de son père une éducation qui, pour n'être pas celle qu'il eût donnée à un fils[1], était supérieure à celle

[1] Sy fuz comme fille nommée,
Et bien nourrie et bien amée
De ma mere a joyeuse chiere
Qui tant m'ama et tint si chiere
Que elle meesmes m'alaita
Aussy tost qu'elle m'enfanta,
Et doulcement en mon enfance
Me tint et par elle oz croissance ;
Lors n'avoye cure ne soing
Ne il ne m'en estoit besoing
Fors de jouer selon l'usage,
Avec les enfans de mon aage ;
Mais pour ce que fille fuz née,
Ce n'estoit pas chose ordenée

de toutes les femmes de son époque et ne le cédait guère à celle des hommes les plus lettrés.

Elle doit à cette éducation qu'elle sait être forte, et à un esprit qu'elle sent lucide, une très saine et très légitime confiance dans ses moyens. Elle a conscience de la rectitude de son jugement, comme de la droiture de son cœur. Élevée en dehors de toute contrainte, libre, quoique profondément pieuse, de l'influence des grossières superstitions de l'époque [1], elle est courageuse dans l'expression de ses opinions comme ceux dont la personnalité a été respectée. Elle est un peu sentimentale de nature, aimante et tendre [2], parce qu'elle a été entourée et

Qu'enrichir deusse, n'amender
Des biens mon pere et succeder
Ne poz a l'avoir qui est pris
En la fontaine de grant pris,
Plus par coustume que par droit;
Se droit raignoit, riens n'y perdroit
La femelle ne que le filz.
. . . . . .
Je perdy par faulte d'apprendre
Ad ce trés riche tresor prendre,
Dont me poise de tel coustume,
Car s'autrement fust, je presume
Que riche eusse esté comble et plaine
Du tresor pris en la fontaine,
Car j'y euz bonne voulenté
Et encores grant tallenté
Qui ne m'est pas pris puis yer
De parfondement y puisier.
Plus le desir que riens terrestre;
Mais riens n'y vault, ce ne puet estre,
Par la coustume dessus ditte,
Qui estre puist de Dieu mauditte.
Sy suis comme les amoureux
Bien ardans et bien desireux
Qui ne peuent veoir n'ouïr
Ce dont desirent a ouïr
Ainsi suis ce je n'en doubt mie,
Qui desir ce que je n'ai mie,
C'est le tresor que grant sçavoir
Fait a ceulx que l'ayment avoir;
Et combien que femelle fusse,
Par quoy l'avoir dessus dit n'usse,
J'avoie inclinacion
De ma droitte condicion;
Et pour mon pere ressembler,
Ne me poz tenir d'embler
Des racleures et des paillettes,
Des petiz deniers, des maillettes,
Choites de la trés grant richesse
Dont il avoit trés grant largesse.
Et combien qu'en aye petit
Selon mon trés grant appetit
Je n'en ai rien que par embler.

Livre de Mutation de Fortune, B. N., ms. fr. 603, f. 84 r°.

[1] Celles que l'on trouve appliquées à l'éducation des filles dans *Le Livre du Chevalier de la Tour Landry*, par ex.

[2] « Et moy qui suis tendre et a mes amis naturelle, me plains a Dieu quant je voy la mere sans ses fieulx que elle desire, et moy, etc... » *Vision*, f. 65 r°.

choyée [1], craintive et dépendante comme femme, parce qu'elle a été longtemps protégée [2]. Elle gardera toute sa vie la nostalgie de la chaude atmosphère familiale dans laquelle elle a vécu son enfance ainsi qu'une partie de sa jeunesse, et c'est avec effort, malgré elle, qu'elle dépouillera graduellement sa féminité pour se faire « conduisaresse de la nef [3] ».

Dans ses vingt premières ballades, qui sont aussi ses premières œuvres, elle nous apparaît sans pose aucune, dans toute sa fragilité, courbée sous le poids de l'indépendance et de la responsabilité que lui laisse la mort de son mari. Ce deuil l'a fait tomber « de franchise en servage [4] », selon son expression. Il la laisse « seulete [5] », « turtre sans per », « brebis sans pastour [6] », « nef sans patron », « balottée es fortunes de mer [7] » « povre, foiblet et nyce — non sachant pour aucun proffit faire — jeune de sens et de malice », — et languissant « en orphanté » [8].

Bientôt, quittant les larmes de peur d'importuner, elle « chantera par couverture » [9], mais sur un instrument qui témoigne d'une grande sensibilité, les joies et les tristesses de l'amour.

Mais l'adversité va faire d'elle une femme nouvelle, « la femme virile » dont parle Gerson, « l'homme », dira Christine. Elle va donner une intensité extraordinaire aux qualités d'énergie, d'initiative, de courage, d'endurance, qui se-

[1] « Moy, nourrie en delices et mignotement ». *Vision*, f. 55. Voy. aussi *Mutation de Fortune*, f. 84 r°.
[2] « Femme foible de corps et naturellement cremeteuse ». *Vision*, f. 58 v°.
[3] *Vision*, f. 55.
[4] *Œuvres poétiques de Ch^e de Pisan*, *T. I*, Ball., IX, p. 11.
[5] Ball., XI et XIV, pp. 12 et 15.
[6] Ball., XV, p. 16.
[7] Ball., XIII, p. 14.
[8] Ball., XV, p. 16.
[9] Vir elaiz, I, p. 101.

raient peut-être restées à l'état latent chez une femme heureuse [1]. Cette transformation ne s'accomplira pas sans déchirement intime. Elle la raconte dans la première partie de son Livre de Mutation de Fortune.

Elle avait vingt-cinq ans lorsque Nature la toucha et « tresmua » son frêle corps féminin en corps d'homme hardi et puissant :

« Sy me levay legierement,
Plus ne me tins en la paresse
De plour, qui croissoit ma destresse
Dont m'esbahy, més j'esprouvay
Que vray homme fus devenu ;
Sy me suis en estant tenu
Esmervueillez de l'adventure ;
Fort et hardy cuer me trouvay.
Sy haulçay les yeux d'adventure
Vy voille et mast tout desrompu
Cordes et buines meesmement.
Notre nef estoit durement
Froissiée et crevaciée toute ;
Quant ainsi la vi periller
Moy meesmes a appareiller
La prins a clou et a martel

. . . . . .

Et tel me convint a force estre
Pour moy et mes gens secourir
Se la ne vouloie mourir.
Or fuz je vraiz homs, n'est pas fable,
De nefz mener entremettable.
Fortune ce mestier m'aprist
Et ainsi, de ce fait me prist

[1] C'est aussi l'opinion de Christine elle-même, telle qu'elle l'exprime dans cette même *Mutation de Fortune*, f. 81 v°.

Par quoy (par l'infortune) devint
Mon scens plus soubtille assez
Qu'esté n'oz es temps passez...
Et a quelque chose est bonne
Maleurté aucune foiz.

Comme vous ouez, encor suis homme,
Et ay esté ja bien la somme
De plus de treize ans tous entiers ;
Mais mieulx me plairoit plus du tiers
Estre femme comme je souloye[1]. »

Au reste, Christine revient à plus d'une reprise dans son œuvre sur cette transformation qui est, à la vérité, plus un enrichissement qu'une métamorphose, et, pensant à ses expériences personnelles, elle la conseille, dans son Livre des trois Vertus, à celles que l'infortune a privées de leur protecteur naturel :

« Se a chief en veult venir, que elle prenne cuer d'omme, c'est assavoir constant, fort et sage pour aviser et pour poursuivre ce qui luy est bon a faire ; non mie comme simple femme s'acroupir en plours et en larmes sans autre deffence, comme ung pouvre chien qui s'aculle en ung cuignet et tous les autres luy courent sus. Car, par ainsy faire entres vos (vous ?) femmes, trouveriés assés de gens sans pitié qui le pain vous osteroient de la main, et vous reputeroit on ou ignorans et simples ; ne ja pour ce plus ne pitié ne trouverés en arme[2]. »

Seule en face de la société, elle s'est mesurée avec elle. Elle a senti peser sur son sexe le mépris de la femme que le moyen âge exprime dans ses fabliaux, ses romans, ses sermons, ses traités de philosophie, de politique, de médecine, de rhétorique même.

Elle s'est vue, dans la lutte pour son existence, « trois fois double » de veuve chargée de famille, lésée dans ses intérêts par l'avidité des uns[3], froissée dans sa dignité[4], atteinte dans

[1] *Livre de Mutation de Fortune*, f. 90, n° 4.

[2] *Livre des trois Vertus*, f. 78, v°.

[3] « Adoncques messourdirent angoisses de toutes pars. Et comme ce soient les més des vefves, plais et procés m'avironnerent de tous lez, et ceulx qui me devoient m'assaillirent, affin que ne m'avançasse de leur riens demander. » *Vision*, f. 56 r°.

[4] « O dieux ! quantes parolles anuyeuses, quans regars nices, que de rigolages de aucuns remplis de vins et graisse d'aise souvent y avoye. Lesquieulx

son honneur[1] par l'impudence et l'esprit de dénigrement des autres, repoussée par l'indifférence des meilleurs[2].

Et elle s'est indignée contre ceux qui reprochent grossièrement à la femme une infériorité qu'ils cultivent et dont ils profitent; et elle a combattu pour la réhabilitation de son sexe, par ses écrits et par sa vie.

Par ses écrits, en discutant successivement dans ses *Epistres sur le Roman de la Rose*, *l'Epistre au dieu d'Amours* et la *Cité des Dames*, les arguments avancés contre les femmes.

Par sa vie, en répondant à l'accusation de mollesse par sa vaillance ; de versatilité, par l'inlassable énergie avec laquelle elle défend ses opinions ; d'infériorité morale, par son existence austère, toute de travail et de dévouement; d'infériorité intellectuelle, par la carrière littéraire qui est la sienne, les succès qu'elle y obtient et la variété de connaissances dont elle fait preuve dans des ouvrages historiques, politiques et sociaux.

Et ici, pour n'être inférieure à aucun homme, elle s'exagère. Tout en protestant de la faiblesse de son « petit engin », elle se hisse au niveau des plus ampoulés et cueille à grandes brassées dans le « Jardin de Rhétorique ». Ses œuvres veulent être les plus longues, les plus hérissées de citations, les plus alourdies de commentaires, les plus étayées de preu-

choses de paour de empirer mon fait, comme celle qui besoin avoit, je dissimuloie sans riens respondre, me retournant de autre part et, faisant semblant que ne l'entendisse, le jetoie a truffe. » *Ibid.*, f. 58 v°.

[1] « Ne fut il pas dit de moy par toute la ville que je amoie par amour? Mais icy trop fait a noter... que tout ce feist fortune par ses batemens divers, car comme telz renommées communement viennent, et souvent a tort, par grant acointance et frequentation les personnes ensemble, et par conjonctures et couleurs voir semblables, mais je te jure m'ame que ycellui ne me cognoisçoit, ne ne savoit qui je estoie, ne ne fu onques homme ne creature née qui me veist en publique ne en privé en lieu ou il fust. » *Ibid.*, f. 58 r°.

[2] *Vision*, f. 58 v°.

ves, les plus riches en digressions. — Elles le sont quelquefois. Et c'est alors qu'apparaît le *bas-bleu* de M. Lanson, qui doit son existence autant et plus au milieu littéraire qu'à certaines dispositions naturelles. Elle tombe dans le galimatias, ou plutôt elle y atteint, chaque fois qu'elle veut se surpasser, ce qui lui arrive surtout dans ses prologues. Mais quand elle écrit libre de toute préoccupation d'art, qu'elle est entrée dans son sujet et que celui-ci la possède, elle redevient elle-même, simple et claire. Animée d'une conviction forte, elle est parfois éloquente [1]. Elle manque généralement d'envergure, et toujours d'imagination. Elle est incurablement didactique et incapable de concevoir le beau séparé du bien et de l'utile [2]. Elle eût été une admirable institutrice, tant par ce qui lui manque que par ce qu'elle possède. Avide d'acquérir et de donner, de s'imprégner et de se répandre [3], de puiser pour les autres à toutes les fontaines de science du « Chemin de long Estude », elle est naïvement pédante, parce qu'elle est complètement dépourvue de scepticisme, qu'elle croit en elle, comme dans la science qu'elle répand. C'est un esprit très positif, très clair, parce qu'elle comprend plus qu'elle ne sent, très catégorique dans ses jugements, parce que bien des nuances lui échappent.

[1] Voy. en particulier certains passages du *Livre de la Paix*, des *Lamentations* et *Le Livre du corps de Policie*, qui abonde en beaux mouvements oratoires.

[2] « Car œuvre sans utilité et hors bien commun ou propre, poson que elle soit delictable, de grant labour, ne fait a louer. » *Epistres sur le Roman de la Rose*. B. N., ms. fr. 835, f. 91 v°.

[3] « Se il est possible que de vice puist naistre vertu, bien me plaist en ceste partie estre passionée comme femme, ainsi que pluseurs hommes au sexe feminin imposent non scavoir taire ne tenir soubs silence l'abondance de leurs corages. Or viengne donc hors hardiement et se demonstre par plusieurs ruisseaux et sourse et fontaine intarissable de mon corage, qui ne peut estanchier de jetter hors les desirs de vertu. » *Livre du corps de Policie*, B. N., ms. fr. 12, 439, f. 47 r° et v°.

En somme, excellente femme, incontestablement ; médiocre écrivain chaque fois que l'auteur prend le pas sur la femme, mais orateur éloquent dans les pages nombreuses « où elle ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée pour la vérité et la vertu ».

CHAPITRE III

Le moyen âge a professé le mépris de la femme. — C'était une tradition littéraire héritée de l'antiquité classique. — L'Église, en désignant Ève comme l'auteur du premier péché, en exaltant le célibat bien au-dessus du mariage, a contribué à faire peser plus lourdement sur un sexe la réprobation de l'autre. — Forte de cette alliance avec l'Église, la littérature profane a fait de la femme un être impur, souffrant d'une triple infériorité d'*essence*, d'*origine*, de *nature*. — Bien qu'il y eût dans ces satires une forte part de convention, elles ne pouvaient que compliquer la position de la femme dans la famille et dans la société. — Ch[e] tenta une réaction, et débuta dans le parti de la défense par son *Epistre au dieu d'Amours*.

Pour le moyen âge, la femme est un être impur, vicieux par inclination. Les théologiens la désignent comme l'éternelle tentatrice qui, après avoir privé l'humanité de la béatitude du paradis reste, dans tous les temps, l'instrument le plus puissant de l'esprit du mal et le principal obstacle au salut de l'homme.

« La sentence de Dieu sur ce sexe vit encore de nos jours, dit Tertullien ; eh bien oui, qu'elle vive. Il faut que ce crime demeure comme un opprobre éternel. O femme ! tu es la porte par où le démon est entré dans le monde ; tu as découvert l'arbre la première ; tu as enfreint la loi divine ; c'est toi qui as séduit celui que le démon n'eut pas le courage d'attaquer en face ; tu as brisé sans effort l'homme, cette image de Dieu ; c'est, enfin, pour effacer la peine que tu as encourue, c'est-à-dire la mort, que le fils de Dieu lui-même dut mourir etc.[1] »

[1] *De cultu feminarum*. Édit. Œhler. Leipzig 1853, t. I, p. 702.

« Qu'est-ce que la femme ? demande Anastase de Sinaï. — « Un poison délicieux, une bête sauvage impudente..., le triomphe des mystères, le chef des ténèbres..., une vipère habillée..., la tempête de la maison, un réceptacle d'impudicités, l'arme du diable..., la mort du genre humain [1]. »

« O femme, s'écrie Philippe le Solitaire, à cause du premier péché que tu as commis, nous devons tous mourir ! Toute malice est petite en face de celle de la femme. L'iniquité de l'homme vaut mieux que la bonté de la femme. L'iniquité est attachée à celle-ci comme la teigne au vêtement [2]. »

Pierre de Blois, dans son *Compendium in Job*, n'est pas plus indulgent.

« L'iniquité de l'homme vaut mieux que la vertu de la femme ; par elle, le mal est entré dans le monde, le diable a tenté l'homme, etc. [3] »

D'ailleurs, longue serait l'énumération des passages dans lesquels les ecclésiastiques ont épanché leur mauvaise humeur à l'égard des filles d'Ève.

Bien que, parmi les Pères les plus célèbres de l'Église primitive, Tertullien soit le seul qui ait adressé aux femmes d'aussi violentes invectives, et que les autres se soient montrés généralement bienveillants [4], les traités sur la virginité de saint Cyprien (*De l'ornement des vierges*), de

[1] *Max. Patres*, t. IX, p. 1009.

[2] *Max. Patres*, t. XXI, p. 571.

[3] *Max. Patres*, t. XXIV, p. 1164.

[4] Saint Jérôme, *Lettre à Eustochium* : Depuis qu'une vierge a conçu dans son sein et qu'elle nous a donné cet enfant qui devait porter sur son épaule le signe de sa domination, la femme a été affranchie de la malédiction.

Saint Augustin, *De la véritable religion* : Il n'y a aucune distinction de sexe, en J.-C. — *Cité de Dieu* : Le sexe de la femme n'est pas un vice, mais sa nature. — Dans le même ouvrage, Saint Augustin fait retomber la responsabilité de la première faute autant sur Adam que sur Ève : L'apôtre ne dit pas : « Il [Adam] n'a point péché », mais « il n'a point été séduit ».

saint Athanase (*Exhortation à l'épouse de Christ*), de saint Ambroise (*Des Vierges, à sa sœur Marceline*), de saint Jérôme (*Épître à Eustochium, Traité contre Helvidius*), et de saint Augustin (*De la sainte virginité*), n'ont pas peu contribué, au moyen âge, à jeter le discrédit sur la vie conjugale.

Les clercs, sans savoir ou sans vouloir se rappeler que ces ascètes ont vu dans le mariage, tant pour l'un que pour l'autre des conjoints, un obstacle à la communion perpétuelle avec Dieu et une suite de péché, que la *femme* surtout expie douloureusement [1], se sont lancés sur la piste frayée par l'Église et ont battu en brèche le mariage pour toutes les misères qu'y occasionne à l'*homme* la perversité féminine ; et ils ont fait paraître ces *Lamentations de Matheolus*, ce *Miroir de Mariage*, ces *Quinze Joyes du Mariage* et ces pièces moins importantes qui en dérivent : *Les Ténèbres de Mariage, La Complaincte du nouveau marié, Le Sermon nouveau et fort joyeulx, auquel est contenu tous les maulx que l'homme a en mariage, la Complainte douloureuse de Nouveau marié*, etc. [2].

L'habitude d'associer les noms des plus grands des Pères à de violentes attaques contre la vie conjugale a fini par créer une tradition de complicité entre l'Église et l'antiféminisme

[1] Saint Cyprien, *De la conduite prescrite aux vierges* : « Voulez-vous savoir de quels maux la continence est exempte ? « Je multiplierai, dit Dieu à la femme, vos peines et vos souffrances... » etc.

Saint Ambroise, *Lettre à sa sœur* : « La crainte et la honte, la servitude et la douleur sont attachées à la condition des femmes mariées. Elles pressentent leur malheur puisqu'elles pleurent quand elles s'y engagent. Puisqu'elles pleurent, quels sont donc les engagements que l'on ne prend point sans verser de larmes ? Honte et servitude », etc.

Saint Jérôme, *Lettre à Eustochium* : « Le mariage est une suite du péché... Je ne veux ni énumérer les ennuis du mariage, ces incommodités des grossesses, ces cris d'enfants, ces jalousies inquiétantes, ces infidélités d'un époux, » etc.

[2] Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, pièces 3, 24, 33, 84.

militant [1]. Ici, le nom de Saint-Augustin [2] marche en tête d'une série d'invectives ; là, Saint-Ambroise [3] patronne une violente satire ; ailleurs, Saint-Jérôme est cité comme témoin à charge [4], ou fournit une histoire dont la portée est altérée [5].

Cette tradition, des voix moins autorisées, mais écoutées pourtant, ont contribué à l'accréditer dans les premiers siècles de christianisme. Elle s'est perpétuée dans les sermons des prédicateurs du moyen âge, si souvent dirigés contre le luxe des femmes ; ils ont été entraînés par leur sujet à leur reprocher, non sans rudesse, la faute primitive et, dépassant les limites très reculées que posait la subtilité des discussions théologiques, à interpréter à la confusion du sexe féminin ce qui, dans les Écritures, est le plus à leur louange [6].

Forte de cette alliance plus ou moins étroite avec l'Église, la littérature a fait de la femme une créature privée de sens moral, uniquement préoccupée d'assouvir des instincts désordonnés. L'épopée nationale seule, qui devait à son origine

[1] Malebouche cest hostel tient
Et plusieurs telz parmi le monde
Soubz luy en commande et maintient ;
Affin que l'on ne le confonde,
Et aussi que tous jours habonde
Contre amours qui lui fait excès,
Il a des meilleurs clercs du monde
Escripvans livres et procès ;
Tousjours lit il ou il escript
Et met grant peine a livres faire
Contre le grant diable antechrist ;
De clercs n'y aura tel repaire ;
Il ne souffit pas de retraire
L'oppinion des clercs moyens
Ains fait il son propos extraire
De livres theologiens.

Martin Le Franc, *Champion des dames*, éd. citée.

[2] « Et pourtant, monseigneur sainct Augustin disait que femme est une beste qui n'est pas ferme ne estable ; elle est hayneuse a la confusion de son mari, nourrissant de mauvaistié, et si est commencement de tous plaitz et de toutes tansons, et si trouve voye et chemin de toute iniquité. » *Le Songe du Vergier, lequel parle de la disputation du clerc et du chevalier*. Ed. Le Petit Laurent.

[3] Cité par Malebouche, dans le *Champion des dames*.

[4] Jean Le Fèvre, *Lamentations de Matheolus*, p.p. M. A. G. van Hamel. *Bibl. de l'École des Hautes Études*. Livre II, v. 785 et ss.

[5] *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, p. p. M. le Marquis de Queux de Saint-Hilaire, *Société des Anciens Textes français*, t. XI, p. 178.

[6] La femme de Pilate, disent certains prêcheurs, a voulu sauver Jésus pour faire avorter l'œuvre de la Rédemption. Voy. P. de Blois : *Compendium in Job*, déjà cité ; Lecoy de la Marche : *La chaire française au moyen âge*. Paris, 1888, p. 104.

spontanée, populaire, d'être moins sous l'influence des clercs imprégnés de l'esprit latin, traitait généralement la femme avec respect et la mettait à un rang d'autant plus honorable que l'amour y tenait moins de place. Mais, même dans la classe aristocratique où florissait le genre chevaleresque, « le culte dont elle était l'objet était tout extérieur ; c'était une forme de la courtoisie, une étiquette du beau monde ; et André le Chapelain lui-même, le jurisconsulte des dilettanti en amour, n'a pas craint de terminer son code de galanterie par une série de chapitres où il affirme que la femme, de sa nature, a tous les vices, et qu'elle est, en somme, l'être le moins digne d'être aimé[1]. »

La littérature bourgeoise, franchement, brutalement satirique, expose et illustre dans ses fabliaux, ses contes, ses romans, les nombreux griefs que la moitié du genre humain a contre l'autre :

Le sexe faible, si nous en croyons les satiriques, souffre d'une infériorité d'*essence*, d'*origine* et, partant, de *nature*.

La femme, disent les plus hardis, *n'a pas été créée à l'image de Dieu*.

Au concile de Mâcon[2] (485), raconte Grégoire de Tours, un évêque dit, dans l'assemblée, que la femme ne pouvait pas être appelée homme (homo). Il en tirait certainement cette conclusion : elle n'a pas été créée à l'image de Dieu. Il ne trouva pas d'écho dans l'assemblée, et on lui prouva, par les textes bibliques, que le Créateur donna indistinctement le nom d'homme (homo) à l'élément mâle et femelle[3].

[1] E. Langlois, *Origines et sources du Roman de la Rose*. Paris, 1891, p. 98.

[2] On a souvent accusé ce concile d'avoir discuté cette question : la femme a-t-elle une âme ?

[3] Extitit enim in hac synodo quidam ex episcopis qui dicebat mulierem, hominem non posse vocitari. Sed tamen ab episcopis ratione accepta quievit : eo quod sacer veteris testamenti liber edoceat quod in principio, Deo hominem creante ait, Masculum et fœminam creavit eos vocavitque nomen eorum Adam, quod est homo terrenus sic utique vocans mulierem ceu virum. *Maxima Bibl. veterum patrum*, t. XI, p. 783.

Cette solution trouva des sceptiques puisque Christine de Pisan juge bon de revenir sur cette question au début de sa *Cité des Dames :* que Gratien du Pont[1], en 1540, la tranche dans le sens opposé, et que Mlle de Gournay[2], en 1622, après avoir cherché à établir l'égalité intellectuelle des deux sexes, croit encore utile de railler « certains égotistes anciens » qui ont « débattu au sexe féminin l'image de Dieu à la différence de l'homme, laquelle image, selon ce calcul, ils attachaient à la barbe[3] ».

La femme a été créée de la côte de l'homme ; c'est un être contingent, qui ne doit son existence qu'à son rôle d'auxiliaire[4]. Elle est, de ce fait même, étroitement soumise à son mari.

Elle a commis le premier péché, et attiré sur le genre humain la malédiction de Dieu.

Inférieure par son *origine*, la femme est, de sa *nature*, sujette à tous les vices et à tous les travers.

[1] Voy. pp. 44 et ss.

[2] *Controverses des sexes masculin et féminin.* Paris, Denis Janot, 1540.

[3] *Égalité des hommes et des femmes.* 1622.

[4] Voici comment, au milieu du XVe siècle et au commencement du XVIe, l'Adversaire du Champion des dames (1442) et Gratien Dupont (1536), héritiers d'une tradition déjà longue, chercheront à rendre le caractère accidentel de la *formation de la femme dans la création :*

Quant un potier voit son pot fait,
Du remenant ne scet que face
Si non que souvent il en fait,
Un marmoset d'estrange face.

Martin Le Franc, *Champion des Dames.*

« Comme le potier, des restes de terre qu'il a, fait quelque marmot ou beste contrefaite, il [Dieu] fit la femme de ses rognures. » Gratien Dupont.

« [Dieu] tire la femme de l'homme même, dira plus tard Bossuet dans une admirable période, et la forme d'une côte superflue qu'il lui avait mise exprès dans le côté... Les femmes n'ont qu'à se souvenir de leur origine, et sans trop vanter leur délicatesse, songer, après tout, qu'elles viennent d'un os surnuméraire, où il n'y avait de beauté que celle que Dieu y voulut mettre. » *Élévation sur les Mystères* (Ve sem., IIe élév.)

L'extrême conséquence, c'est encore Gratien Dupont qui la tire : « Quand l'homme ressuscitera, ce sera dans l'intégrité de sa forme primitive, c'est-à-dire avec toutes ses côtes : il n'y aura donc point de femmes dans le paradis. »

D'abord, c'est un être essentiellement capricieux, *muable*, comme dit l'ancienne langue.

Sur toute riens est femme de muable talent;
Par nature veult faire tout quanqu'on leur défend.
Un pense, autre dit; or veust, or s'en repent
En son propos se tient comme le cochet au vent.

L'Évangile as Fames. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 30.

Cuers de feme est coches à vent
Quar il se torne plus sovent
Que ne fet escuireus en bos
Qui oncques n'a point de repos...
Veut et desveut, dit et desdit.
Or aime, or het, or rit, or pleure.
Ore desouz, ore deseure.

Le Blastange des Fames; même recueil, pp. 75, 77 et 78.

Elle est *avare* et son amour vise la bourse.

Femme convoite avoir plus que miel ne fait ourse,
Tant vous amera femme com arez rien en bourse,
Et quant elle saura qu'elle sera escousse
Aussi la povez prendre comme un lièvre à la course.
. . . . . p. 27.
Qui li sien met en femme bons loyer en aura
De bras l'acolera, de bouche lui rira,
Courtoisement et bel tous ses bons li dira;
Jusqu'à tant l'ait plumé, ainsi le honira.

L'Évangile as fames, p. 32.

Tant que li hom a que doner
Li fet fame semblant d'amer;
Quant ele voit qu'il a petit,
S'il n'a cure de son délit.

Le Blasme des fames; même recueil, p. 79.

Fole est qui son ami ne plume
Jusqu'à la derrenière plume

Car qui miex plumer le saura,
C'iert cele qui mieldre l'aura.

Roman de la Rose. Ed. Michel, v. 14 639 et ss.

Sor toutes riens gardés ces poins :
A doner aiés clos les poins,
Et à prendre les mains overtes.

Ibid., v. 13 988 et ss.

Femme aime afin qu'elle deçoive,
Et deçoit pour ce que reçoive
Le tien, qu'elle aime, et non pas toy.

Miroir de Mariage, dans *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, p. p. le marquis de Queux de Saint-Hilaire. Société des Anciens textes français, t. IX, v. 5725 et ss.

Mariée, elle est *tyrannique* et *contredisante*.

Elle poursuit sa volenté,
Rien n'y a sur raison enté,
Ainçois ly est tout impossible
De penser a chose loisible.
Ne veult que son mari domine,
Mais contre ses fais abhomine.
Soit droit ou tort, le convient faire,
Ou le mari souffrir et taire,
S'il ne veult estre lapidés.

Jean le Fèvre, *Lamentations de Matheolus*, L. I, v. 741 et ss.

Car femme n'a plus grant science
Fors voulenté pour conscience ;
Elle est fraile et malicieuse
Et a mal faire estudieuse.
Et subtive a trouver ses ars ;
Vouldroit que ses maris fust ars,
Quant il la restraint ou riote ;
Nul n'y a, Marson ne Guiote,

Marguerite, Alison, Bietris,
Qui ne voulsist que leurs maris
Fussent cent toises en parfont
Puis que leurs voluntez ne font
Tousjours veulent estre maistresses, etc.

Miroir de Mariage, v. 1865 et ss. [1]

Se je di *bo* elle dit *beu*
Nous sommes comme chien et leu,
Qui s'entrerechignent es bois. L. I, v. 713 et ss.
S'il veult pois, elle fait porée
De raves ou de cicorée ;
S'il veut poisson, char luy apreste
Tousjours est de luy grever preste ;
S'il veult vin, il avra cervoise, etc.

Lamentations, L. I, v. 1269 et ss.

Bavarde et *indiscrète*, elle persécute son mari pour qu'il lui livre ses secrets, et n'a ni paix ni tranquillité qu'elle ne les ait publiés, quel que soit d'ailleurs le préjudice qu'elle lui cause.

Pourquoy sont femmes plus noiseuses,
Plaines de paroles oiseuses
Et plus jangleuses que les hommes ?
Car elles sont d'os et nous sommes
Fais de terre en nostre personne :
L'os plus haut que la terre sonne.

Lamentations, L. II, v. 241 et ss.

[1] Gratien Dupont, qui enchérit sur tous ses prédécesseurs, les exclura du Paradis, pour les querelles qu'elles y détermineraient :

S'en Paradis Angelesses eust eues
Je tiens pour seur qu'elz se fussent batues
Avec les Anges par malices estranges ;
Ou comme croy, plutost entre elles mesmes
Brief, elles eussent tout voulu dominer,
Estre maistresses, hault et bas gouverner.

Ouvr. cité.

Voy. *Roman de la Rose*, v. 17 284-17 518. *Lamentations*, L. II, v. 1107-1241, 2215-2272 (hist. de l'homme qui a pondu un œuf), 2272-2308 (hist. de l'homme qui a tué la truie).

Elle est encore « *luxurieuse* » et *effrontée menteuse*. Les écrits de l'époque ne tarissent pas sur l'habileté des femmes à tromper leur époux pour satisfaire leur passion. Leurs ruses sont innombrables et naissent spontanément d'un esprit ingénieux à mal faire. Prises en flagrant délit, elles nient impudemment et enveloppent le mari dans un tel réseau de mensonges, que le malheureux, doutant des plus évidentes réalités, suspectant le témoignage de ses sens, finit par se croire halluciné, « enfantosmé », comme on disait à cette époque. Pour se soustraire au charme, il ne lui reste plus qu'à partir en pèlerinage, laissant sa femme libre et maîtresse au logis[1]. Autant de maris, autant de dupes : « Les plus rouges y sont pris. Aussi est-ce dans un but qu'ils disent être d'intérêt général, et dans un esprit de solidarité que tous ceux qui tiennent une plume dénoncent la perversité féminine. Les injures les plus grossières sont adressées à la femme par cette formidable ligue d'hommes de lettres qui, tout en attaquant avec violence, veulent demeurer les offensés. En 1536, Gratien Dupont, dans son ouvrage déjà cité, devait résumer et exagérer le moyen âge satirique[2].

[1] *Lamentations*, L. I, v. 850-902 (hist. de Guy); 903-966 (hist. de Werris); 967-1009 (hist. de Framery).

Montaiglon et Raynaud, *Recueil de Fabliaux*, t. III, pp. 35 et ss. : Du chevalier à la robe vermeille ; t. IV, pp. 67 et ss. : Des Tresces ; t. V, pp. 132 et ss. : De la dame qui fist entendant son mari qu'il songoit (même sujet que la pièce précédente).

Boccace, *Cent nouvelles*, Nouv. 69.

[2] C'est à ce point de vue qu'il peut présenter un certain intérêt. C'est véritablement le couronnement de la littérature antiféministe au moyen âge. Bien inférieur au point de vue de l'art aux premières grandes satires, il en reproduit les principaux arguments et tous ceux dont ce genre de littérature s'est graduellement enrichi durant le XV[e] siècle. C'est un véritable catalogue de toutes les infériorités attachées jusque-là au sexe faible, de toutes les accusations

En face de cette littérature offensive, se dressait le parti de la défense, assez timide malgré ses allures martiales.

A l'immuable liste des vieux arguments théologiques, il en opposait une autre, non moins immuable :

La femme a été créée de la côte de l'homme, c'est-à-dire d'une matière plus noble que le limon dont Adam fut formé.

Elle fut créée *dans* le paradis ; l'homme *au dehors*.

lancées contre lui, de toutes les invectives qu'il a essuyées avec, en plus, quelques rares considérations originales et ce quelque chose de plus gratuitement et de plus platement grossier que le XVI[e] siècle a mis dans ses diatribes.

Le cadre est allégorique. Un vieillard en haillons et « presque enragé » apparaît à l'auteur. C'est le sexe masculin qui l'implore de lui venir en aide contre son oppresseur, le sexe féminin.

I[er] livre. Dieu a créé pour le servir des anges et « aulcunes angelesses ». On pourrait riposter qu'il n'y a en enfer que des diables. Cela est naturel, puisque les diables sont des anges déchus. D'ailleurs, si les diables tourmentent les damnés, les femmes tourmentent en ce monde les bons et les mauvais. De même que Dieu n'a pas voulu d'« angelesses », il n'a pas voulu de prêtresses, prouvant ainsi qu'il estime davantage le plus mauvais des hommes que la plus sainte des femmes, puisque le prêtre le plus infâme peut dire la messe.

Quand Magdeleine a voulu s'approcher du Christ, il lui a dit : « Femme, ne me veuilles toucher » ; par contre, il a voulu que Thomas le touchât. S'il s'est montré aux femmes, c'est pour que la nouvelle s'en répandît plus vite, car, dit Olivier Maillard, la langue de la femme est faite de la queue d'un chevreau incessamment en mouvement.

Les femmes ont été faites d'un os, ce n'est pas merveille si elles mènent toujours grand bruit. D'ailleurs, toutes les femmes sont folles.

Des hommes ont frappé Jésus, lui ont craché au visage ; il ne l'eût pas permis à des femmes ; que celles-ci ne se targuent donc pas du rôle pacifique et sympathique qu'elles ont joué à cette occasion. Le Christ devait mourir ; il préféra être exécuté par des hommes plutôt que par des femmes.

La femme de Pilate, bien loin d'avoir du mérite pour les avis qu'elle donna à son mari, a, au contraire, été inspirée par Satan pour faire avorter l'œuvre de la Rédemption.

La femme n'est pas faite à l'image de Dieu ; elle est cause de tout mal et de tout péché ; c'est pourquoi, en signe d'opprobre, elle doit avoir la tête voilée à l'église.

II[e] livre. L'homme fut créé le premier. La femme fut faite avec les bêtes. Platon la met au rang des bêtes.

L'homme fut fait du limon de la terre, qui est une matière plus noble que l'os, puisque la terre est la source de toute fécondité. La femme fut faite des « rognures » de l'homme.

Elle fut formée la dernière, comme le chef-d'œuvre de l'univers.

C'est à des femmes que J.-C. apparut premièrement après sa résurrection[1].

A la nomenclature des vices supposés du sexe faible, il répond par l'énumération de ses mérites prétendus.

A la série des héroïnes qui ont joué un rôle néfaste dans l'histoire[2], les assaillis répliquent par l'exhibition d'autres

Au jour du jugement, la côte de l'homme lui sera rendue, et il n'y aura plus de femmes dans l'autre monde.

L'homme a été investi de l'autorité. C'est lui qui gouvernait dans le paradis et qui eut la charge de nommer les bêtes.

La femme est soumise à l'homme, comme la fille à son père, parce qu'elle en provient.

La femme est « puanteur et corruption » d'après les philosophes anciens et les pères de l'Église.

Si l'homme mangea la pomme, ce fut par ignorance ; il ne se souvenait certainement pas de la défense qui lui avait été faite ; d'ailleurs, après la faute, « moult en mena grand deuil ».

Les femmes sont triplement en sujétion. Elles sont soumises à leurs parents, à leur mari, aux usages.

Elles ne peuvent être ni prêtresses, « ni jugesses », ni « arbitresses », ni témoins dans les testaments, ni avocats, ni « procureresses », ni « notairesses », pas même bourreau ; elles ne peuvent monter sur le trône.

« Veu ce dessus, doncques, bien dire l'ose,
Qu'en cestui monde, femme n'est pas grand chose. »

Si l'homme aime la femme, c'est parce que « très voulentiers aimons nostre contraire ».

Suit une liste des bons procédés dont use la femme à l'égard du mari. Elle l'égorge, l'empoisonne. Elle feint d'être jalouse pour cacher ses propres infidélités et pleure quand il rentre d'un souper ou d'ailleurs. Elle le tourmente par ses cris et ses querelles jusqu'à ce qu'elle l'ait chassé de la maison.

Longue énumération, inspirée du *Miroir* d'Eustache Deschamps, dont le souvenir s'était perpétué dans de courts poèmes, des dépenses qu'entraîne le mariage et des tourments que l'homme y trouve si la femme est jeune, vieille, veuve, belle, laide, maigre, grasse, noire, blonde, pauvre ou riche.

Ce IIe livre se termine par la nomenclature des auteurs qui ont blâmé les dames.

IIIe livre. Il contient l'histoire d'un certain nombre de femmes qui se sont rendues illustres par leurs vices.

Voy. l'art. de M. Dalmont, *Revue des Études Rabelaisiennes*, 1906.

[1] Voy. *Romania*, t. VI, pp. 429 et ss.

[2] Ève, Dalila, la femme de Job, la femme de Potiphar (Puta), Hérodiade, Hélène, Déjanire, etc.

héroïnes, prises aux mêmes sources, mais plus honorablement connues [1].

Mais tandis que les adversaires des dames brodent parfois avec un véritable talent de caricaturistes le canevas que leur fournit la tradition, les panégyristes ne relèvent guère, par le pittoresque des détails, la désespérante banalité du fond.

Le contraste est surtout frappant entre les *Lamentations de Matheolus*, traduites et enrichies par Jean le Fèvre, et la contre-partie que celui-ci composa ensuite par scrupule. Il est vrai que l'auteur avait été un ennemi des femmes trop convaincu pour devenir jamais un ami sérieux. Mais sur quelque point des deux courants parallèles que porte la comparaison, l'avantage reste du côté de l'attaque.

Dans ces nombreuses déclamations dirigées contre les femmes, il y en a de trop violentes pour n'être pas sincères. Dans une société où les passions des hommes étaient fortes et peu comprimées, où les mœurs, faciles, autorisaient entre représentants des deux sexes des privautés dangereuses, où la langue, très crue, évoquait à chaque instant les plus brutales réalités, où les jeunes filles, mariées de bonne heure, ignoraient tout, excepté ce qu'on a coutume de leur taire aujourd'hui, les femmes devaient prêter à la critique et s'attirer des blâmes très convaincus. Il y a pourtant dans ces poèmes antiféministes, une grande part de convention. Le thème en était emprunté aux anciens, surtout aux Romains, et le moyen âge en avait fait un de ces lieux communs littéraires qu'il était de rigueur d'illustrer ou de commenter. Quant aux fabliaux, s'ils ne pouvaient exister qu'à une époque où l'opinion était hostile à la femme, ils étaient moins l'expression d'un ressentiment qu'une tentative de provoquer

[1] Marie, Sarah, Ruth, la femme de Pilate, les onze mille vierges, Lucrèce, Pénélope, etc.

la gaîté. Au reste, pour beaucoup d'écrivains, le mépris qu'ils professaient pour le sexe en général ne les empêchait pas d'être respectueux à l'égard de l'individu en particulier[1]. Leurs théories ne pénétraient pas leur vie. Plusieurs les avaient reçues avec les premiers rudiments des sciences, les avaient logées dans leur mémoire comme une règle de grammaire ou un précepte de rhétorique, et les dégorgeaient sans qu'elles eussent modifié profondément leur manière de penser et de sentir. Peut-être en était-il ainsi de Pierre et de Gonthier Col, qui, pour être des admirateurs passionnés du Roman de la Rose, n'en faisaient pas moins partie de la cour amoureuse, fondée pour honorer le sexe féminin.

Il était pourtant impossible que cette littérature, malgré ce qu'elle avait de factice, ne finît pas par influer sur les mœurs et ne rendît pas plus difficile la position de la femme dans la famille et dans la société.

C'est ce que comprit Christine de Pisan, et elle tenta, dès le début de sa carrière littéraire, une vigoureuse réaction. La première, elle fit une protestation raisonnée, répondit aux boutades par des raisons, aux invectives par des faits, et réfuta par la mesure dont elle fit preuve, l'accusation de passion si souvent portée contre son sexe.

[1] Voy. M. Hauréau, *Notices et Extraits des Mss.* XXIV, I. 364, cité par M. Langlois, *Origines et Sources du Roman de la Rose*, p. 101.

CHAPITRE IV

La réhabilitation de la femme a été la grande préoccupation de Christine pendant toute sa vie. — La sollicitude dont elle a fait preuve pour la cause de son sexe, est devenue une des caractéristiques de ses écrits. — L'esprit féministe pénètre l'œuvre entière de la célèbre femme. — Il inspire exclusivement l'*Epistre au dieu d'Amours*, les *Epistres sur le Roman de la Rose* et *Le Livre de la Cité des Dames*.

Dans son œuvre, très considérable et très variée, laborieusement édifiée dans un effort soutenu par la nécessité de vivre de son métier de femme de lettres et par la conviction d'une mission moralisatrice et vulgarisatrice à remplir, Christine a écrit peu de pages plus spontanées que celles qu'elle a consacrées à la défense de son sexe ; elle a mis dans celles-ci un élan et une verve qu'on chercherait vainement dans d'autres de ses ouvrages où percent parfois la contrainte, la fatigue résultant d'une vie trop austère et la lassitude des joies très hautes que procure le travail. La réhabilitation de la femme constitue pour elle un fonds de préoccupations dont elle n'arrive guère à se distraire, qui se trahit à tout propos, se sent où il ne s'exprime pas, et paraît même dans l'affectation avec laquelle elle s'excuse de son ignorance et de la faiblesse de son « petit engin ». Ce souci constant des intérêts féminins est une des caractéristiques de Christine ;

et il est curieux que, parmi les raisons qui ont engagé M. Kerwyn de Lettenhove à attribuer à celle-ci le *Livre des Faits du Maréchal Boucicaut* [1], il n'ait pas relevé la sollicitude dont témoigne cet auteur pour la cause des dames.

Les première ballades, qui ne devaient pas sortir des tiroirs du poète, ne contiennent aucune thèse. Mais, dès 1399, c'est-à-dire dès l'instant où elle écrit pour le public, elle se pose en champion de son sexe et commence la lutte qu'elle poursuivra toute sa vie. Elle a trente-cinq ans. A soixante-six ans, après une assez longue période de repos et de retraite, elle reprend la plume pour célébrer avec un enthousiasme juvénile la glorieuse intervention de Jeanne d'Arc et le double triomphe des causes qui lui ont été le plus chères : celle de la France et celle de la femme. Ses premiers et ses derniers mots sont donc l'expression du même sentiment profond qu'elle portait dans son cœur.

Quel pouvait être, au XV[e] siècle, le féminisme d'un auteur qui n'était ni un imaginatif, ni un passionné, qui soutenait, le premier, une cause sur laquelle pesait la réprobation des plus doctes, et qui écrivait en dehors de tout mouvement d'opinion, loin de l'effervescence où se grisent parfois les novateurs ?

Il était ce qu'il est aujourd'hui pour un esprit modéré et un tempérament rassis. Il proclame l'égalité morale et intellectuelle des deux sexes, il appuie ce principe par les mêmes arguments, et telle page des vieux manuscrits pourrait être, dans nos journaux, l'article d'hier ou d'aujourd'hui. Mais il ne tire pas de conséquences. C'est un syllogisme où manque le dernier terme, implicitement contenu dans les deux autres.

[1] Froissart, *Étude littéraire sur le XIV[e] siècle*. Bruxelles, 1852, t. I, pp. 307-329.

Les œuvres de Christine qui ne développent pas son thème favori, se ressentent presque toutes, nous l'avons dit, des préoccupations de leur auteur. Il en faut excepter pourtant ses *Balades*, *Rondeaux* et *Virelays* — et encore les numéros II, III, IV, VI, XII et XXXVII des *Autres balades* [1], ainsi que le rondeau qui précède ce dernier, célèbrent-ils les chevaliers de l'ordre de l'Escu vert a la dame blanche, ou se rattachent-ils à la polémique de Christine contre le Roman de la Rose [2], — ses poèmes amoureux et divers écrits de circonstance, comme le *Livre de la Paix* ou les *Lamentations*.

Dans le *Chemin de long Estude*, le *Livre de Mutation de Fortune*, la *Vision*, les parties autobiographiques sont comme les romans à thèse, gros de sous-entendus, de cette littérature réactionnaire ; les parties historiques même n'échappent pas à cette pénétration de l'esprit de sexe, et chaque fois que Christine met en présence un homme et une femme, l'auteur de la *Cité* perce derrière l'historien. *Le Livre des Faits de Charles V*, trahit à plus d'une reprise les secrètes sympathies du narrateur [3]. Quant au *Livre de Faiz d'armes et de chevallerie*, ainsi que le *Livre du Corps de Policie*, ils constituent, par le fait même de la matière qu'ils traitent et malgré leurs prologues plus que modestes, mais significatifs [4], une protestation contre l'accusation d'incapacité intellectuelle portée contre les femmes.

[1] *Œuvres poétiques*, t. I, pp. 208, 210, 211, 213, 221, 250, 249.

[2] *Livre des Faits du Maréchal Boucicaut*, Ire partie, chap. XXIX.

[3] Dans le *Livre des Faits de Charles V*, Christine loue celui-ci de n'avoir pas permis durant son règne qu'un mari « emmurast sa femme a penitence perpetuelle ». Coll. *Petitot*, Ire série, t. V, pp. 306 et 307.

Dans le même ouvrage, discutant s'il faut « tresmuer » les lois, elle conclut pour la négative, excepté si elles sont contraires à celles de la nature, « comme estoit la loy des Juifs qui disoit que les hommes pouvoient vendre leurs femmes », t. VI, p. 14.

[4] « Et pour ce que c'est chose non accoustumée et hors usaige a femme qui communement ne se sieust entremettre ne més de quenouilles, fillaces et chose de mainaige, je supplie au dit trés hault office de noble estat de chevalerie que

Enfin, il y a les écrits proprement *féministes* : l'*Epistre au dieu d'Amours*, les *Epistres sur le Roman de la Rose* et la *Cité des Dames*. Ce sont ces derniers ouvrages que nous examinerons, en complétant cette étude par celle du traité d'éducation : *Le Livre des trois Vertus a l'ensaignement des dames*.

La *Cité* est la pièce capitale de ce plaidoyer. Elle prend naissance après une longue gestation dont le sourd travail est attesté par les productions antérieures. C'est le résumé et le couronnement de la carrière militante de Christine. L'*Epistre au dieu d'Amours* en est une première ébauche. Les *Epistres sur le Roman de la Rose* constituent le dossier particulier de Jean de Meun dans le procès dressé par la *Cité*, contre tous les écrivains contempteurs des femmes. Ces pièces, relativement courtes, sont des combats d'avant-garde destinés à parer aux plus pressants dangers. Les convictions de Christine s'y accusent, son féminisme prend de plus en plus d'envergure pour s'affirmer enfin avec plénitude dans son grand ouvrage de réhabilitation.

Les pièces dont je vais essayer de donner ici un aperçu, ne forment donc pas une trilogie. Elles ont été conçues chacune séparément, comme un tout, et sans prévision d'un ensemble. Aussi, contiennent-elles des répétitions qu'expliquent le mode de composition et le besoin de répéter à satiété ce que la plus élémentaire logique ne réussissait pas à rendre évident.

La littérature satirique de la fin du XIV^e^ siècle et du commencement du XV^e^, est marquée par la vogue continue du *Roman de la Rose*, la traduction des *Lamentations de Ma-*

ilz ne veuillent avoir a mal se moy, *femme, me suis chargée de traitter si faitte* matiere, ains vueillent ensuivre l'enseignement de Seneque qui dit : ne te chault qui die mais que les parolles soient bonnes.

Faiz d'armes et de chevallerie. B. N. ms. fr. 603, f. 2 v°.

theolus par Jean le Fèvre en 1371, et la composition du *Miroir de Mariage* d'Eustache Deschamps. Ces trois grands poèmes, avec *Les Quinze joyes de Mariage* et *Les cent Nouvelles nouvelles* qui verront le jour vers le milieu du siècle, constituent l'effort le plus puissant dirigé, au moyen âge, contre l'honneur des femmes [1].

L'habitude de médire d'elles avait passé de la littérature dans la société, même dans la meilleure, où l'on rééditait, par manière de passe-temps, à propos de telle dame que l'on nommait, les vieux clichés fournis par les poètes.

Les femmes n'étaient pas plus respectées dans leurs biens que dans leur dignité. Plusieurs d'entre elles, veuves ou sans protecteurs, se voyaient piller par de grands seigneurs sans

[1] *Jean de Meun, Matheolus et l'auteur des Quinze joyes du Mariage ont été* cités, jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, comme les ennemis les plus déclarés du sexe féminin : Le *Champion des Dames* cite « Jehan de Meun le vilain » et « Matheolet ». Dans *Les cent Nouvelles nouvelles*, Matheolet est nommé avec les *Quinze joyes* comme formant la bibliothèque d'un jaloux (37[e] nouvelle). Dans *Le Débat du marié et du non marié* (Montaiglon, *Recueil*, t. IX, p. 148), ce dernier se réclame du *Roman de la Rose* et de *Matheolus*. Dans *La vray disant Advocate des dames* de Jean Marot (Montaiglon, *Recueil*, t. X, p. 258), on accuse les ennemis des femmes de cacher dans leurs « garde-robbes » le *Roman de la Rose* et *Matheolus*. Ce dernier figure encore dans le *Monologue fort joyeulx* (Montaiglon, *Recueil*, t. XI, p. 176) et dans *le Sermon nouveau et fort joyeux* (Montaiglon, *Recueil*, t. II, p. 5). Dans la *Déduction du Procès de Honneur féminin*, de Pierre Michaut (*Jardin de Plaisance*, p. 92), Male Bouche, avec son avocat Faux-Parler, est accompagné de « Michelet » (Matheolus), de Juvénal et de maistre Jehan de Meun. Dans le même recueil (p. 174), *Comment au jardin de Plaisance, ung des amants descript la comparaison des biens et des maulx qui sont en amour* », on trouve Matheolus parmi les ennemis des dames tandis que Jean de Meun est envisagé à la fois comme détracteur et apologiste de l'amour. Les deux grands satiriques sont encore nommés dans une troisième pièce de ce même recueil (p. 206), *Comment l'amant yssant du jardin de Plaisance entra en la forest cuydant avoir plus de joie et il entra en tristesse en plusieurs façons*. Une autre pièce du XV[e] siècle : *Le Purgatoire des mauvais maris*, (B.N. Rés : 2714), nomme Mathéolet et décrit son supplice. Au XVI[e] siècle, le nom de Matheolus est encore enregistré par l'auteur du *Dialogue apologétique* et par Gratien Dupont : *Controverses des sexes masculin et féminin*. Le *Roman de la Rose* est cité comme réquisitoire contre les femmes par M. de Navarre dans son *Heptameron* (9[e] nouvelle).

scrupules ; leurs plaintes, présentées devant le roi, aboutissaient à l'établissement de l'ordre de l'Escu vert a la dame blanche fondé par le chevaleresque maréchal Boucicaut [1]. Même en envisageant ces faits comme une forme de l'oppression que les forts ont toujours cherché à faire peser sur les faibles, surtout à une époque de revers politiques et de désorganisation sociale, il est permis de supposer que le principe de l'infériorité féminine servait à couvrir bien des prétentions. Une femme qui lisait, qui observait, qui pensait, et qui, en plus, écrivait, ne pouvait demeurer passive sous ces multiples attaques. Christine de Pisan entra en lice, et l'*Epistre au dieu d'Amours* fut la première lance qu'elle rompit dans cette joûte.

[1] *Livre des Faitz du Maréchal Boucicaut*, Coll. Michaut et Poujoulat L. I, chap. XXXVIII et XXXIX.

CHAPITRE V

L'Epistre au dieu d'Amours[1]. — C'est une protestation contre les habitudes discourtoises qui s'étaient glissées dans la société élégante, et une tentative de réhabilitation de la femme comme *être moral*.

Cette pièce est de mai 1399 ; bien qu'elle soit antérieure à la fondation de l'ordre chevaleresque dont je viens de parler (11 avril 1400 n. st.), il n'est pas impossible que l'auteur ait eu connaissance des abus de force qui en avaient déterminé la création, et qu'il ait transporté dans la cour idéale de Cupidon, en en modifiant quelque peu les données, le procès débattu devant le trône de Charles VI. Les premiers vers font allusion « aux grans extors » que souffrent les suppliantes ; le poète ne revient pas sur ce point d'ailleurs, dans le reste du morceau, dirigé exclusivement contre les ennemis de l'honneur féminin. C'est une protestation énergique contre l'accusation d'immoralité, la plus grave de celles portées contre les femmes, puisqu'elle justifie toutes leurs incapaci-

[1] Voy. M. Roy, *Œuvres poétiques de Ch^e de Pisan*, t. II, pp. I-III, 1-27, 304-304. E. M. Robineau, *Ch^e de Pisan, sa vie et ses œuvres*. A. Piaget, *Martin Le Franc prévôt de Lausanne*, 1888, pp. 60-64.

tés. Christine y débat l'origine et la valeur des arguments invoqués contre l'éternelle séductrice et y discute le vieux problème de la part des responsabilités de chaque sexe dans les égarements de l'amour. A la femme *naturellement* impure perfide et avide, elle oppose la femme *naturellement* chaste, loyale et désintéressée. A la formidable ligue d'opinions qui allègue en faveur de sa cause l'universalité des griefs que l'un des sexes a contre l'autre, elle répond que les vices et les passions des hommes, éternels comme leurs rancunes, sont la raison de leur unanimité. Elle relève la contradiction contenue dans ces « Arts d'aimer », qui, tout en enseignant longuement l'art subtil et compliqué de corrompre une femme, n'en font pas moins de celle-ci l'être fragile et « tournable » par excellence. Telle est l'inspiration générale de ce poème, qui déguise sous une forme légère et spirituelle la gravité de la matière et masque par une verve enjouée et railleuse, une indignation que la contradiction va rendre vibrante.

Le Dieu d'Amour, siégeant à son tribunal céleste, a reçu une supplique dont il expose la teneur dans une lettre à ses sujets. Des dames de toutes conditions se sont adressées à lui, le priant d'intervenir, et se plaignant qu'en France, qui était autrefois la terre classique de la courtoisie chevaleresque, elles sont plus que partout ailleurs trompées et diffamées. Non seulement dans la bourgeoisie, mais dans la noblesse, les jeunes gens abusent la femme par d'audacieux artifices, et paient de leurs grimaces le meilleur de son amour. Après avoir provoqué les allées et venues, exhibé leurs personnes sur les chevaux les plus fringants et multiplié à visage « desconlouré » des serments arrosés de leurs larmes, ils se divertissent, dans leurs cercles, à calomnier celles dont ils ont surpris la bonne foi. Ils racontent impudemment, en les exagérant, les faveurs qu'ils en ont reçues,

se taquinent les uns les autres sur leurs conquêtes et, par manière de passe-temps :

S'entredient : « Je sçay bien de tes fais,
Telle est t'amie et tu le jolis fais
Pour sienne amour, mais pluseurs y ont part,
Tu es receu quant un autre s'en part ! »
(v. 127 et ss.)

Ils se reprochent mutuellement leurs bonnes fortunes à seule fin de les étaler. L'un commence la plaisanterie pour en être lui-même l'objet et se défend avec une maladresse si évidente qu'il montre du doigt celle dont il affecte de taire le nom. Les amants éconduits, craignant que leur assiduité n'ait été remarquée et que leur échec ne soit manifeste, se posent en familiers de la maison dans laquelle ils ont vainement « musé », en décrivent l'ordonnance et laissent entendre qu'ils ont de bonnes raisons pour en connaître les recoins. Ainsi, les dames sont diffamées, quels que soient leur rang et leur vertu,

Tant ayent ilz blondes ou brunes treces.

Mais, quel profit les hommes tirent-ils de distiller la honte sur celles qui sont leurs mères ?

Se mauvaise est il ne puet valoir rien,
Car nul bon fruit de mal arbre ne vient.
(v. 754-755.)

Les femmes ne les ont-elles pas doucement nourris et ne les assistent-elles pas à leur naissance et à leur mort ? Et s'il en est de perverses, doit-on, pour cette raison, les condamner toutes ? Quand Dieu créa les anges, il s'en trouva de mauvais ; les anges n'en sont pas moins les êtres bons entre tous.

Mais qui male femme scet, si s'en gart
Sanz diffamer ne le tiers ne le quart.
(v. 197-198.)

Car, ajoute Christine qui a sur le cœur la phrase célèbre où Jean de Meun embrasse dans une même accusation toutes les filles d'Ève, résumant en quatre vers (9903-9906) ce que le moyen âge a délayé dans de nombreux poèmes :

> Car moult en fu, est et sera de celles
> Qui a louer sont com bonnes et belles.
>
> (v. 201-202.)

Au reste, s'il est permis de flétrir le vice, il ne convient pas d'insulter, en les nommant, celles qui en sont entachées.

Puis l'auteur, craignant d'encourir lui-même le reproche de trop généraliser et d'appliquer à tout un sexe le blâme que méritent quelques individus, cite plusieurs grands chevaliers qui se firent une gloire d'honorer les dames.

Celles-ci, dit le dieu d'Amour, se plaignent encore des clercs qui, se fondant sur l'autorité d'Ovide et d'autres poètes, s'occupent, du soir au matin, en français, puis en latin, en vers et en prose, à rendre les femmes odieuses. Ils forment à leur doctrine leurs jeunes écoliers et les mettent en garde contre l'habile tentatrice qui trompa Adam, David, Samson « et autres à foison ». Mais ils perdent leurs peines. La Nature, toute puissante, maintiendra l'empire des dames sur les cœurs, et cela sans qu'il y ait de leur part, ni fraude, ni « extorsion ». Les clercs eux-mêmes, qui tant font les dégoûtés,

> Plus qu'autre gens en furent affolé,
> Non pas d'une seule mais d'un millier.
>
> (v. 324-325.)

Quant à David et à Salomon, ils épuisèrent la coupe des voluptés avant de devenir les grands désabusés que l'on sait. Et, s'il faut concéder aux célèbres corrupteurs une certaine expérience des mœurs féminines, il convient de remarquer

que les éléments sur lesquels porte leur étude sont les plus mauvais de l'espèce. Qu'ils en constatent la perversité,

> Quelle merveille ? Car il n'est nulle doubte
> Que, quant uns homs en tel vilté se boute,
> Il ne va pas querant les vaillans dames
> (v. 329-331.)

Il ne sollicite que celles qui se prêtent à ses desseins

> De filletes se pare et de pietaille.

Et, comme son amour n'est qu'une feinte et ses protestations une tactique pour arriver à satisfaire une passion capricieuse et brutale, il lui arrive quelque fois d'être prévenu et trompé le premier. Il n'a que ce qu'il mérite :

> Qui est deceu et cuidoit decepvoir
> Nulz fors lui seul n'en doit le blasme avoir.
> (v. 627-628.)

Au fait, continue Christine, on parle beaucoup de la femme séductrice. Mais sur quels fondements ? A l'origine de toute intrigue, c'est l'homme qui tend les lacs dans lesquels il finira par se prendre. Il attaque, et comment? Avec toutes les ressources d'un esprit subtil et toute la science qu'un Ovide ou un Jean de Meun mettent généreusement au service des corrupteurs. Ils étudient avec ardeur cet *Art d'aimer*, qui serait plus justement appelé Art de décevoir, et deviennent à cette école des acteurs consommés. Aucune peine ne leur coûte ; ils mettent « cuer, corps et avoir » pour faire la conquête de cette créature qu'il prétendent « fresle, legiere et tournable. » Voyez plutôt au *Roman de la Rose* :

> Quel long procès ! quel difficile chose !
> Et *sciences et cleres et obscures*
> Y met il la et de grans aventures !
> Et que de gent souploiez et rovez

Et de peines et de baraz trouvez
Pour decepvoir sanz plus une pucelle,
S'en est la fin, par fraude et par cautelle !
A foible lieu faut il donc grant assault !
(v. 390-397.)

Si les femmes étaient si « muables » faudrait-il pour les gagner un si formidable appareil ?

Et si l'on objecte que les ouvrages les plus doctes sont unanimes à dénoncer la fragilité et l'inconstance du sexe faible, Christine répond « que les livres ne firent pas les femmes » et que si celles-ci les avaient composés, ils auraient une tout autre portée.

Si devisent a l'aise de leurs cuers (du cœur des dames)
Ceulx qui plaident leur cause sanz partie.
(v. 412-413.)

Ils tentent, trompent et restent les victimes ; quant aux femmes,

A toutes fins leur est le tort donné,
Qui qu'ait meffait, sur elles est tourné.
(v. 429-430.)

Toutes *sont fausses*, *seront* et *furent*, au mépris de l'histoire et des grandes amoureuses dont elle a gardé les noms : Pénélope, « la noble sage et vaillant », Médée, Didon si indignement trahies par leurs amants. Elles sont fausses encore quand elles retirent leur cœur à celui qui en a méprisé le don. Il est vrai qu'elles trompent quelquefois effectivement. La responsabilité en revient à celui qui les a formées à son école et les a déçues le premier.

D'ailleurs, si tous les hommes étaient loyaux, les femmes le seraient également.

Arrivée à cet endroit de son plaidoyer, Christine revient aux deux vieux arguments allégués de toute antiquité en faveur du sexe diffamé.

Ève fut créée de la côte de l'homme, c'est-à-dire de l'*os* qui est une matière plus noble que le limon dont fut formé notre premier père.

Elle prit naissance *dans* le Paradis, non au dehors, comme son compagnon. D'ailleurs elle ne trompa pas Adam en l'entraînant avec elle dans sa chute ; elle crut naïvement au bénéfice qu'elle devait retirer de sa désobéissance, et voulut y faire participer son mari. Il n'y eut de sa part qu'ignorance et « simplece ».

Car la femme, *de sa nature*, est « débonnaire, moult piteuse, paoureuse et doubtable, humble, doulce, coye », « en paix honteuse », elle craint la guerre; « en courroux, tost apaise son ire » ; elle est prompte à s'apitoyer.

Aussi n'aura-t-elle pas à répondre des horribles cruautés dont les hommes se rendent coupables. Elle ne commet pas de meurtre, ne participe pas aux guerres, ne fait pas les trahisons qui ensanglantent les royaumes, et celle qui devient criminelle se *desnature*.

Il n'en faudrait pourtant pas conclure que les dames, pour n'être pas tentées de commettre des délits grossiers, aient moins de mérite de n'y pas tomber; les saints qui par leur condition n'étaient pas enclins au mal, n'en sont pas moins honorés.

L'Épitre se termine par un terrible anathème prononcé par le dieu sur tous les amants infidèles et sur tous les calomniateurs.

Cette pièce, d'une composition assez lâche, mais dont les défauts n'apparaissent guère qu'à l'analyse, est une brillante improvisation. La forme allégorique, loin de l'alourdir, comme c'est trop souvent le cas pour les œuvres du moyen âge, prête à la discussion une allure dégagée, dissimule la gravité du débat et donne à ce premier engagement un caractère parfaitement courtois.

CHAPITRE VI

Les Épistres sur le Roman de la Rose[1]. — C'est un réquisitoire contre le poème de Jean de Meun, envisagé au point de vue de la morale et de la religion ; mais c'est surtout au satirique que va l'indignation de l'auteur. — Ces lettres marquent une progression dans l'évolution féministe de Christine ; elle y touche pour la première fois à la question de la capacité des femmes.

A la fin de l'année 1401, Christine se trouvait engagée dans une polémique très vive dont elle soutenait seule le poids contre trois adversaires que leur savoir et leur position sociale rendaient redoutables : Jean de Montreuil, prévôt de Lille, Gonthier Col, conseiller du roi, et Pierre Col, son frère, chanoine de Paris et de Tournay. Il ne s'agissait de rien moins que de la réputation de Jean de Meun et de la portée de son célèbre *Roman de la Rose*.

[1] *Manuscrits :* B. N. fonds franç., N^os^ 835, 604, 1563 et 12,779. Les n^os^ 604 et 12,779 ne contiennent pas la dernière lettre, celle de Ch^e^ à P. Col. — Les citations sont faites sur le ms. 835.

Voy. P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, 1842, t. V, pp. 173-175. L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*. Paris, 1881, t. III, p. 340.

F. Beck, *Les Épistres sur le Roman de la Rose von Christine de Pizan*. Nach 3 Pariser Handschriften bearbeitet und zum ersten Male veröffentlicht. Neuburg a. D. 1888. — Cette brochure contient : La lettre de C^e^ à Isabelle de Bavière ; celle de C^e^ à Guillaume de Tignonville ; la lettre de Gonthier Col à C^e^ ; la

Celui-ci jouissait, au commencement du XV^e^ siècle, comme durant tout le moyen âge, d'une très grande faveur. Si nous en croyons P. Col, sept mille de ses contemporains étaient prêts à prendre la plume pour défendre le maître, « le trés excellent et irrepreheusible docteur », « hault philosophe, en toutes les sept ars liberaux, clerc trés perfont », pour la louange duquel il était aussi osé d'ouvrir la bouche que de mettre son pied sur un abîme.

Christine, au cours d'une discussion orale qu'elle avait eue avec J. de Montreuil et un anonyme, probablement Gerson, avait osé toucher, elle première[1], à l'arche sainte, et jeter sur cette œuvre un blâme sévère. Quelque temps après, le prévôt de Lille faisait parvenir à ses anciens interlocuteurs, tous deux adversaires du fameux poème, un traité destiné à les réduire. Christine répliqua dans une lettre envoyée à J. de Montreuil, puis à G. Col, qui la lui avait demandée, dupliqua sur une riposte très vive de ce dernier, tripliqua dans une

lettre de C^e^ à Jean de Montreuil ; la réponse de Gonthier Col à C^e^ ; celle de C^e^ à Gonthier Col. La dernière lettre, celle de C^e^ à P. Col n'y figure pas. M. Beck la déclare inauthentique.

Histoire litt., t. XXX, pp. 46-52.

M^lle^ de Kéralio, *Collection des meilleurs ouvrages françois composés par des femmes*. Paris, 1786, t. III, pp. 78-87.

M. Méon, *Le Roman de la Rose par Guillaume de Lorris et Jehan de Meung*. Paris, 1814, t. I, pp. IV et V.

E. M. D. Robineau, *C^e^ de Pisan, sa vie et ses Œuvres*. S^t^ Omer, 1882, pp. 350-356.

Fr. Koch, *Leben und Werke der C^e^ de Pisan*. Goslar, 1885, p. 62.

A. Piaget, *Martin Le Franc prévôt de Lausanne*. Lausanne, 1888, pp. 64-74.

A. Piaget, *Chronologie des Epistres sur le Roman de la Rose*. Extrait des *Études romanes dédiées à M. Gaston Paris*. Paris, 1891.

M. Roy, *Œuvres poétiques de C^e^ de Pisan*, pp. IV-VII.

Petit de Julleville, *Histoire de la Langue et de la Littérature française*, t. II, pp. 161-162.

[1] Le traité de Gerson est du 18 mai 1402, et ses sermons sur le même sujet (3^e^ et 4^e^ dimanche de l'Avent) de la fin de cette même année. Voy. Bourret, Ern., *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson*. Paris, 1858, p. 72.

épître à P. Col, qui entra en lice après l'apparition de la *Vision* du célèbre chancelier de Paris.

Avant d'être un plaidoyer en faveur des dames, elles sont un réquisitoire contre le poème tout entier, envisagé au double point de vue de la morale et de la religion. Mais c'est pourtant à Jean de Meun détracteur du sexe faible que va l'indignation de Christine ; c'est lui qu'elle atteint bien souvent à travers le moraliste, qui ne se sépare guère du satirique.

Intermédiaires par la date de leur composition entre l'*Epistre au dieu d'Amours* et la *Cité des Dames*, ces lettres marquent une étape dans la progression des idées féministes de leur auteur. Il y touche, pour la première fois, à la question de la capacité intellectuelle de la femme :

« Car se il [J. de Meun] et tous ses complisses en ce cas l'eussent juré, a nul n'en soit grief, il a esté, est et sera moult de plus valables femmes, plus honnestes, mieulx moriginées et meismes plus *savans* et dont plus grant bien est ensuivi au monde que oncques ne fist de sa personne, meismement *en policie mondaine* et en meurs vertueux trés enseignées...[1] »

C'est incidemment, c'est brièvement, c'est quelques lignes ; mais ces lignes contiennent, à l'état embryonnaire, une quarantaine de chapitres de la *Cité*.

La défense des dames y est plus limitée dans son étendue que dans l'*Epistre au dieu d'Amours*, qu'elle remplit exclusivement. Elle y est plus coupée aussi, puisque Christine y aborde d'autres points, et qu'elle était obligée de suivre ses adversaires sur leur terrain, c'est-à-dire bien souvent, hors des limites rationnelles de discussion.

Que l'auteur des *Epistres* n'ait pas saisi, sous l'incohérence de la forme, la portée philosophique de ce colossal poème,

[1] f. 90 v°.

cela est possible et même très probable. L'eût-elle comprise, qu'elle eût protesté au nom de la famille et de la religion. Que sa critique se soit attachée à quelques points de détail, aux bas-reliefs ou autres ornements dont l'édifice est surchargé, sans comprendre le symbolisme grandiose de l'ensemble, cela se conçoit aisément. Mais si, à l'époque de Christine déjà et selon sa propre expression, le Songe de Jean de Meun est comme les ouvrages des alchimistes, que chacun comprend à sa manière [1], il n'en faut pas moins arriver jusqu'aux modernes pour trouver des juges capables d'apprécier la forte et savoureuse poésie de cet hymne à la vie. Au XV^e^ siècle, les divergences d'opinion portaient sur les épisodes, et les admirateurs du *Roman de la Rose*, pas plus que ses détracteurs, ne firent preuve, en la discutant, d'une bien large compréhension.

L'illustre femme de lettres a interprété cette œuvre comme l'a fait la masse de ses contemporains, comme le moyen âge tout entier, comme la masse l'interpréterait encore aujourd'hui, si elle la lisait.

Elle y a vu ce qu'on ne saurait n'y pas voir : l'amour réduit à l'appétit brutal et l'homme, conscient du but que la nature dissimule sous l'apparente union des cœurs, chercher à la réaliser en spéculant, par l'affectation d'une passion violente, sur la sensibilité et la sentimentalité de la femme, ignorante de la fin où tend l'instinct d'aimer. Elle en a entendu proscrire, sous peine de perdre « sens, tens, chastel, cors, ame et loz [2] » tout attachement vrai, tout élément d'enthousiasme, tout ce qui pourrait, en atteignant l'amant dans son esprit ou dans son cœur, compromettre sa belle intégrité intellectuelle et morale.

[1] L. à P. Col, f. 96 v°.
[2] Ed. Michel, v. 5349.

Car la nature ne vent que la création ; les protestations des amants n'étant qu'une feinte, l'avantage reste à celui des deux qui n'est dupe ni de l'autre, ni de lui-même.

> Car adès vient-il miex, biau mestre
> Décevoir, que déçéus estre. [1]

A quoi Christine répond, protestant comme femme et comme mère :

« Il te greveroit moins faire semblant de moy amer pour toy aisier de mon corps, que se tu en perdoies ton estude, sens, temps, ame, et corps et loz ?... Je ay un seul fils que Dieux me vueille conserver, s'il luy plaist, mais je aimeroie mieulx que il fust parfaittement amoreux avec le sens que j'espoire que Dieux lui donra, comme ont hommes raisonnables, d'une femme bien condicionnée et sage, qui amast honneur et lui en avenist ce que avenir lui en pourroit, que je ne serroie que a son povoir fust deceveur de toutes ou pluseurs; car je cuideroie que a pluseurs decevoir, il peust plus tost perdre sens, temps, ame, corps et los, que de bien amer une seule. [2] »

Elle y a entendu proclamer « en moz atisans et penetrans » comme règle suprême du bien vivre, la nécessité d'accomplir les « œuvres de nature ». Le monde est-il donc si près de finir qu'il faille tant prêcher de perpétuer la race [3] ?

Elle y a vu proposer aux aspirations d'une société basée sur la famille, la loi de liberté qui préside aux rapports des bêtes des champs. Et elle s'est révoltée contre le cynisme de cette morale rendue plus repoussante encore par la grossièreté de la forme dans laquelle elle s'exprime.

Elle y a vu le poème de dix-huit mille vers aboutir à la plus triviale des conclusions et elle s'est demandé, elle qui ne se servait de sa plume que pour le bien et l'utile, comment un

[1] Ed. Michel, v. 5016-17.
[2] L. à P. Col, f. 97 r° et v°.
[3] L. à P. Col, f. 101, v°.

si grand clerc avait pu mettre la sienne au service d'un tel sujet.

« Mais tant m'i semble appercevoir que grant labour fut pris senz grant preu, non obstant que mon jugement confesse maistre jehan de meun moult grant clerc, soutil et bien parlant ; et trop milleur euvre plus profitable et de sentement plus hault eust seu mettre sus s'il s'y fust appliquié, dont fut dommaige [1]. »

Elle y a vu, enfin, à l'encontre du but général de l'ouvrage, la satire des femmes faite de tout ce que l'antiquité avait produit de plus violent sur ce sujet : Théophraste [2], Valérius [3], Juvénal [4], venant successivement par la bouche de Jaloux, témoigner de l'immoralité, de la perversité, de la fausseté, de la versalité, de l'indiscrétion, de l'avarice et de l'orgueil féminins.

Et, singulière inconséquence de l'auteur qui proclame la perversion *naturelle* du sexe faible, voici Ovide, avec son Art d'aimer [5] ; propre à réduire les plus rebelles, il spécule tour à tour sur leurs faiblesses, leurs vices et leurs plus généreux instincts.

Alors, touchant une seconde fois, mais avec plus de véhémence que dans l'*Epistre au dieu d'Amours*, à la question des responsabilités de l'homme dans l'immoralité qu'il reproche à la femme, elle apostrophe avec indignation les séducteurs qui traquent celle-ci dans ses derniers retranchements pour la désigner ensuite à l'opprobre général :

« Est ce donc tout gaigné que de bien decepvoir ces femmes ? Qui sont femmes ? qui sont-elles ? Sont ce serpens, loups, lyons, dra-

[1] L. à G. Col, f. 91 r° et v°.
[2] Ed. Michel, v. 9310-57.
[3] Ed. Michel, v. 9438-43, 9468-85, 9496-9509, 9941-52, 10.166-70.
[4] V. 9038-43, 9455-65, 9486-95, 9891-9914. Voy. E. Langlois, *Origines et sources du Roman de la Rose*. Paris, 1891, pp. 110, 140-1, 131.
[5] Voy. E. Langlois, *ouv. cité*, pp. 119-121.

gons guievres ou bestes ravissables, devourans et anemies a nature humaine, qu'il conviengne faire art a les decepvoir et prendre ? Lisez donc l'art, apprenez donc a faire engins, prenez les fort, decevez les, vituperez les, assailliez ce chastel, gardez que nulle n'eschappe entre vous hommes, et que tout soit livré a honte ! Et par Dieu, si sont elles vos meres, vos suers, vos filles, vos femmes et vos amies; elles sont vous mesmes et vous mesmes elles. Or les decevez assez. *Car il vault trop mieulx beau maistre, decevoir*, etc. [1] »

Quant à J. de Meun, en proclamant la corruption de toutes les femmes sans exception, il a montré avec évidence qu'il n'avait jamais été en contact qu'avec les éléments les plus indignes de l'espèce, comme le sont les débauchés. Et que l'on n'objecte pas, comme le fait P. Col, que le poète a introduit dans son œuvre divers personnages qui parlent chacun selon son propre caractère :

« Je confesse bien que selon le jeu que on veult jouer, il convient instrumens propres, mais la voulenté du joueur les apreste telz comme il les luy fault. [2] »

En outre, ces instruments produisent parfois entre eux de singulières discordances. Comment associer les sermons de Genius à ce qui, dans le poème, cherche à rendre les femmes odieuses ? Et puis, à quoi bon tous ces sarcasmes ? A servir aux amants passionnés de garde à vous ? La plupart n'entendront jamais parler ailleurs des « deableries » dont il « recorde ».

[1] L. à P. Col, f. 100 v°.

[2] L. à P. Col, f. 98 v°.

Gerson dit à ce même propos dans sa *Vision* : « Respondez-moi ; seroit ce bien a oir, qui diroit à un prince : Vraiment, sire, je vous di en la personne d'un jaloux, ou d'une vieille, ou par un songe, que vostre femme est trés maulvaise et a forfait son mariage ; gardez-vous bien et de riens en elle ne vous fiez. Et a ses filles, qui sont trés belles et josnes : Je conseille a eulx tantost abandonner à toute œuvre charnelle et a tout homme qui leur vouldra bon pris donner. Dites moy, estes vous si peu sachans que vous jugissiez que un tel homme on ne puniroit mie ? »

D'ailleurs, de quel crime peut-on accuser même les pires des séductrices ?

« Se elles te demandent de l'argent de ta bourse, dont ne te l'emblent ou tollent elles pas ! Ne leur bailles mie, se tu ne veulz. Et se tu dis que tu en es assotés, si ne t'en assotes mie ! Te vont elles en ton hostel querir, prier ou prendre a force ? Bon seroit savoir comment elles te deçoivent. [1] »

Il n'y a dans ces satires que ferments de guerre, propres à désunir les époux, à rendre les maris soupçonneux et « pou amans leurs femmes ». Car, si P. Col a connu un fol amoureux guéri de sa passion par la lecture du fameux poème, Christine, elle, a entendu raconter l'authentique histoire de quelqu'un qui avait moins à s'en louer ; c'était la femme d'un jaloux qui ajoutait « foy au romans de la Rose comme a l'évangile » ; lorsque sa rage le tenait, il allait chercher le fameux poème, en lisait des fragments à sa compagne, puis tombait sur elle en criant :

« Orde telle comme quelle, il dit voir que tu me fais tel tour ! ce bon saige homme maistre Jehan de meun savoit bien que femmes savoient faire. »

Et à chaque mot qu'il trouvait à son propos, il frappait « un cop ou deux du pié ou de la paume ». Et l'auteur des *Epistres* ajoute : « Si m'est avis que quiconque s'en loue, celle povre femme le compare chier. »

Christine conclut très catégoriquement et très courageusement que le poème est une école de corruption et que « mieulx lui affiert ensevelissement de feu que couronne de lorier. » [2]

A l'époque où Christine écrivait ces lignes, c'était en 1401, elle n'était encore connue que par ses ballades et virelais,

[1] L. à G. Col, f. 90 v°.
[2] L. à P. Col, f. 91 v°.

c'est-à-dire par ce qu'il y avait en elle de gracieux et de tou chant ; par son *Epistres au dieu d'Amours*, qui marquait déjà une personnalité plus forte, plus portée à l'action qu'an rêve poétique, plus capable de comprendre qne de sentir. Mais, si honorables que fussent ces titres, c'était peu à opposer à l'universelle renommée de J. de Meun et peu pour se recommander aux égards de ses antagonistes. Aussi, qnoique l'illustre femme ait souvent proclamé, et en face des plus puissants, le droit de chaque individu de parler selon sa conscience, nulle part plus que dans ce débat, elle n'eut de mérite à l'affirmer. Nulle part, non plus, elle ne montra plus de fermeté, de dignité et de modestie. Sous la hauteur outrageante de ses adversaires, elle se raidit dans l'attitude primitivement prise et maintient hardiment ses conclusions :

« Mais afin que tu puisses retenir en brief ce que plus au long ay autre fois escript, je dis derechief, et replique, et triplique, tant de fois comme tu vouldras, que le dit inutile romant de la Rose puet estre cause de mauvaise et perverse exortation en trés habominables meurs, confortant vie dissolue, dottrine pleine de decevance, voye de dampnacion, diffameur publique et cause de souspeçon et mescreantise et honte de pluseurs personnes. [1] »

A l'invective souvent violente, elle répond par l'exposition de ses griefs, sans jamais perdre de vue l'objet dn différent, ni se montrer personnellement froissée des attaques directes dont elle était l'objet. On lui reproche son sexe et la présomptueuse folie dont elle fait preuve en s'attaquant à l'illustre auteur. Elle se justifie, en protestant de son droit à soutenir sa cause : « la defense m'est convenable, puisque je suis assaillie [2] ; » de sa compétence à la discuter : « Et de tant comme voirement suis femme, plus puis tesmoingner en ceste partie que cellui qui n'en a l'experience, ains parle par devinail-

[1] L. à G. Col, f. 93 r°.
[2] L. à G. Col, f. 96 v°.

les et d'aventure[1]; » de la liberté qu'elle a de dire hautement sa pensée : « Trop me seroit grief estre subgiette a telle servitute que n'osasse respondre a autruy verité selon ma conscience[2], » et de la légitimité de l'emploi des armes offensives pour repousser une injuste et violente agression : « et ne me soit imputé a folle arrogance ou presompcion d'oser, moy, femme, reprendre et redarguer autteur tant soubtil et son œuvre amenuisier de louenge, quant lui, seul homme, osa entreprendre a diffamer et blasmer sans exception tout un sexe[3] ». Elle rappelle en outre à ses adversaires « que une petite pointe de ganivet ou coutelet puet percier un grant sac plein et enflé de materielles choses », et que « une petite *moustelle* assault un grant lyon, et a la foiz le deconfit[4] ».

Pierre Col l'avait accusée d'être grisée par ses succès littéraires et d'avoir perdu la notion de ses moyens. Il lui conseillait de garder la modestie qui convient à son sexe et de ne pas faire comme « le courbel qui, pour ce que on loua son chant, commença a chanter plus hault et laissa cheoir la buschette » ; ou encore, de ne pas imiter celui qui voulut frapper la lune d'un bouchon pesant, parce qu'il avait réussi à tirer un boulet sur les tours de Notre-Dame.

« Vraiement, *réplique-t-elle, je ne pourroie d'aucune chose respondre* si proprement comme de mon fait... Si te jure ma foy que oncques ne presumay avoir si hault lancé comme sur les tours de Nostre-Dame... Car je repute mon fait et mon savoir chose de nulle grandeur. Autre chose n'y a quelconques, fors tant, je le puis bien dire veritablement, que j'aime l'estude et vie solitaire et par frequenter et exerciter icelluy puet bien estre que g'i ai cueilli des basses flouretes du jardin delicieux, non pas monté sur les haulx arbres pour cueillir de ce beau fruit odorant et savoureux; non mie que l'appetit et la voulenté n'y

[1] L. à G. Col, f. 91 r°.
[2] L. à P. Col, f. 103 v°.
[3] L. à G. Col, f. 92 r°.
[4] L. à P. Col, f. 103 r°.

soit grant, mais foiblece d'entendement ne le me sueffre et mesmes pour l'odeur des flourettes, dont j'ai fait graisles chappellez, ceulx qui les ont voulus avoir, a qui ne les osasse ne peusse veer, se sont esmerveillez de mon labour, non pour la grandeur qui y soit, mais pour le cas nouvel qui n'est a coustume. Si ne s'en sont mie teus, non obstant ait esté longtemps celé. Et te promet que a ma requeste n'est manifestez; et se veulz dire que aucunes choses aye faittes ou nom de singulieres personnes, ce a esté depuis que ja en estoit commune renommée. Ce ne dis je mie pour nulle excusance, car il n'en est besoing, mais pour oster tout oppinion qui pourroit estre que en mon fait presumasse aucune auttorité... [1] »

J'ai cité toute la page, la dernière de cette vive polémique; elle est un peu longue, mais c'est une de celles qui font le plus aimer cette remarquable femme et le rare mélange de dignité et de modestie qui la caractérise; elle s'est exprimée ailleurs, sur son compte personnel, avec autant et plus d'humilité; elle a parlé du « tabernacle trouble et oscur de la simple et ignorant estudiante » [2]; elle a protesté de son incapacité au début de ses plus graves ouvrages [3] avec une insistance où l'on serait tenté de voir une affectation ou une politique, si l'on ne savait que la conviction de la faiblesse peut s'allier à la conscience de la force; quoi qu'il en soit, elle a moins touché que dans ce débat où l'aveu de son obscurité allait à ceux-mêmes qui la lui avaient grossièrement reprochée, et ou la modération des termes répondait de sa sincérité. Mais il soulignait aussi, cet aveu fait sans forfanterie et sans honte, l'énergie, la fierté, l'audace déployée dans l'attaque et dans la défense.

[1] L. à P. Col, f. 103 r°.

[2] *Cité des Dames*, B. N., ms. fr. 608, f. 10 r°.

[3] « Moy, femme simple et ignorant en qui n'a science ne savoir. » *Livre de Paix*, L. I, ch. II. — « Je supplie humblement leur majesté qu'elle n'ait a mal ne a desdaing que si petit sens comme est le mien et tant humiliée creature ose entreprendre... etc. » *Livre du corps de Policie*, B. N., ms. fr. 12439, prologue, f. 47 v° et 48 r°.

Respectueuse de sa pensée, la regardant en quelque sorte comme extérieure à elle-même, elle l'a exprimée avec l'ardeur d'un apôtre animé par l'esprit divin, qui souffle où il veut et se sert, pour se manifester, des plus humbles instruments[1]. Si elle a souvent insisté sur ses incapacités, et proclamé toutefois hautement l'excellence de son œuvre[2], c'est qu'elle a envisagé celle-ci comme une projection de sa conscience morale; c'est que les froides abstractions qui ont présidé à la naissance de ses ouvrages, Raison, Droiture, Justice, ont été pour elles d'impérieuses réalités, réclamant l'exécution de ses devoirs chrétiens et sociaux; c'est que les Vertus qui la visitaient dans ses songes, pour être des muses moins ailées que celles des romantiques, n'ont pas moins impérieusement disposé d'elle; si elles ne l'ont pas emportée dans leurs bras de feu, elles l'ont tyranniquement tenue courbée sur sa table de travail, ou lancée dans des luttes auxquelles répugnait sa nature craintive de femme et dont elle sortait brisée. Et le caractère irrésistible de cette inspiration éclate dans le cri de lassitude que pousse Christine, quand, à la fin de cette rude polémique, elle dépose la cuirasse du guerrier :

« ...Ne sçay pour quoy plus que aultres vous en prenez a moi, entre vous ses disciples; ce n'est mie bonneur soy prendre a la plus foible partie; il y a si grant foison de sages dicteurs dignes de foy et pleins

[1] « Moy, Christine de Pisan, femme soubs les tenebres d'ignorance au regart de cler entendement, mais douée du don de Dieu », dit-elle dans ce prologue du *Livre de Charles V*, que M. Robineau compare si justement à une oraison funèbre du grand siècle.

[2] « Ainsi nostre œuvre precedent, ceste de la cité des dames, qui est *bonne et utile*, soit beneye et exauciée par tout l'universel monde!... » *Livre des trois Vertus*, B. N., ms. fr. 452, f. 3 v°. — « *Me pensay que ceste noble œuvre* [*Le Livre des trois Vertus*] multiplioie par le monde en pluseurs copies, quelque en feust le coust. » *Ibid.*, f. 92 v°. — « Sy faiz hardiement et ne te doubtes, car *ton œuvre est bonne* et sy te certiffie que de maint saige encore sera louée. » *Faiz d'armes et de Chevallerie*. B. N., ms. fr. 603, f. 49 v°.

de science, et vraiement, si a il des grans princes de ce royaume et chevaliers et nobles et pluseurs aultres qui sont de la même opinion que je suis, et tienent que ce est letture inutile et non honorable. Pourquoy entre vous n'alez vous desrompre la grosse tige de l'arbre?...; non mie vous prendre a moi qui ne suis fors comme la vois d'un petit grisillon, qui toute jour bat ses eletes et fait grant noise, et tout est noyant envers le hault chant delictable des gracieux oisiaulx.[1] »

Dans l'intervalle qui sépare la lettre de Christine à G. Col de celle qu'elle écrivit à P. Col (fin de 1401-2 oct. 1402), notre auteur, qui venait sans doute de s'engager un peu plus qu'il n'aurait voulu, mais qui tenait à reconnaître le fait accompli, croyant le débat terminé, se constituait, dans le *Dit de la Rose* (14 févr. 1402), le défenseur attitré du sexe féminin[2].

[1] L. à P. Col, f. 102 v°.

[2] Voy. *Œuvres poétiques de Ch^e de Pisan*, t. II, pp. X-XI, 29-48, 304-306.

CHAPITRE VII

Le Livre de la Cité des Dames[1]. — C'est le couronnement de la carrière militante de Ch[e], la profession de foi après les manifestes. — Elle y pose le principe de l'équivalence des deux sexes, et de la conformité absolue de leur être pensant. — Elle y proteste contre l'accusation d'infériorité d'*essence*, d'*origine*, de *nature* que les satiriques font peser sur le sexe faible. — Elle en appelle à l'histoire de la capacité des femmes dans les divers domaines de l'esprit : sciences, arts, administration, gouvernement. — Elle atteste l'antiquité et l'époque contemporaine de leur génie inventif et de leur habileté pratique. — Mais elle ne réclame pas pour la femme, au nom de ces principes, une plus large part à la vie sociale, ni la libération de la tutelle maritale. — Il est nécessaire, pour pressentir l'opinion de notre auteur sur les revendications actuelles, d'examiner d'autres de ses écrits et particulièrement *Le Livre des trois Vertus a l'ensaignement des Dames*.

Lorsque, trois ou quatre ans plus tard, l'illustre femme reprit la querelle pour frapper un coup décisif, elle n'était plus l'humble amateur de lettres dont la fantaisie avait

[1] *Manuscrits* : B. N., fonds franç., N[os] 607, 608, 609, 826, 1177, 1178, 1179, 1182, 24,293, 24,295. — Les citations sont faites sur le ms. 608.

Voy. P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. V, pp. 183, 184, 185. (Description des mss. 607, 608, 609.)

L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 193, n° 293.

Goujet, *Bibl. française*, t. X, pp. 129 et ss.

M[lle] de Kéralio, *ouvr. cité*, t. III, pp. 122-150 ; analyse et extraits.

E. M. D. Robineau, *ouvr. cité*, pp. 302-332.

Fr. Koch, *ouvr. cité*, pp. 59 et 82.

A. Piaget, *Martin Le Franc prévôt de Lausanne*. Lausanne, 1888, pp. 75-78.

Petit de Julleville, *Histoire de la Langue et de la Littérature française*, t. II, p. 362.

tressé, dans le silence, de « graisles chappelets » de fleurs. Elle avait largement puisé au « jardin délicieux » où l'avait conduite le *Chemin de long Estude*; elle avait essayé, dans son *Livre de Mutation de Fortune*, une esquisse d'histoire universelle ; elle avait été, sur l'ordre de Philippe le Hardi, le biographe de Charles V ; enfin, elle avait raconté dans sa *Vision* les tribulations de sa vie.

Par ces travaux, elle avait non seulement acquis une autorité indiscutable, mais elle avait trouvé, dans les preuves mêmes qu'elle venait de se donner de sa capacité intellectuelle, la conviction que l'inaptitude de la majorité des femmes pour les travaux de l'esprit n'était pas inhérente à leur nature. Elle avait jugé par elle du sexe tout entier, moins dans ce qu'il donnait réellement que dans ce qu'il était capable de donner, et elle avait le droit de conclure de ses moyens à ceux des femmes en général, puisqu'elle avait eu, comme toutes ses pareilles, selon le mot d'une contemporaine, un père, une mère, un grand-père, une grand'mère et qu'aucun talisman merveilleux n'avait fait d'elle, dès sa naissance, un être d'exception.

Aussi, la *Cité des dames* est-elle une œuvre plus hardie, d'une beaucoup plus large portée que les précédentes qu'elle résume et complète. C'est, après la cavalerie légère, la grosse artillerie, se traînant parfois lourdement, d'un maniement difficile, comme les canons de l'époque, mais portant juste, presque toujours. C'est la profession de foi après les manifestes.

Elle n'est pas écrite de verve, au hasard de l'inspiration, comme l'*Epistre au dieu d'Amours*. On n'y sent pas, comme dans ses *Epistres sur le Roman de la Rose*, l'amertume contenue ou l'indignation vibrante des émotions fraîchement provoquées. C'est une œuvre moins jeune, moins spontanée, moins fougueuse à la fois et moins timide. Elle vise à com-

pulser un dossier formidable de pièces à décharge destiné à mettre, une fois pour toutes, la cause des femmes « hors des mains de Pharaon ». Elle reprend ses arguments, les classe, les corse, les étaie de preuves ; elle n'avait protesté jusqu'ici que contre l'accusation d'immoralité ; dans la *Cité*, après avoir longuement repris ce premier point, et conclu aux inclinations vertueuses des femmes, elle pose le principe de l'équivalence intellectuelle des deux sexes. Le plaidoyer tourne parfois au panégyrique, mais si ce très fin connaisseur du cœur féminin a volontairement glissé sur les faibles qui lui sont propres, c'est qu'elle n'avait rien à apprendre au public sur ce sujet ; son but était d'éclairer, d'une lumière éclatante, la face que le parti-pris des satiriques masculins avait refusé de considérer.

La date à assigner à ce vaste travail n'a pas été exactement déterminée jusqu'ici : R. Thomassy place en 1406 le *Livre des trois Vertus* qui lui fait immédiatement suite [1]. E. Robineau le croit postérieur au *Livre du Corps de Policie* et le date néanmoins des environs de 1407 [2]. Fr. Koch le situe approximativement en 1405 [3], tandis que M. Maurice Roy, y touchant incidemment, le fait remonter à la première moitié de l'année 1404 [4].

Les onze manuscrits de cet ouvrage que possède la Bibliothèque Nationale sont sans date ni dédicace ; je suis donc obligée d'en référer à l'œuvre elle-même, et les renseigne-

[1] *Ouvr. cité*, page LXXVIII.

[2] « Christine avait à peu près achevé ses traités de politique, composé à l'exemple de tous les philosophes son De Republica, lorsque, après la Cité des hommes, elle entreprit de peindre la Cité des dames. » *Ouvr. cité*, p. 302. — « La Cité des dames et le Livre des trois Vertus mettaient vers 1407 Ch^e de Pisan au premier rang parmi les moralistes. » *Ibid.*, p. 349.

[3] *Ouvr. cité*, p. 82.

[4] *Œuvres poétiques* de Ch^e de Pisan, t. III, pp. XIV et XV.

ments qu'elle fournit ne suffisent pas à établir avec précision l'époque de son origine.

De la liste des douze dames encore vivantes [1] dont parle l'auteur, on peut inférer qu'elle écrivait entre les deux dates extrêmes marquées par la mort de Philippe le Hardi [2] et celle de Valentine Visconti, c'est-à-dire entre le 27 avril 1404 et le 4 décembre 1408. Les termes dans lesquels s'exprime Christine permettent même de supposer, et presque d'affirmer, que le duc d'Orléans n'avait pas subi encore sa tragique destinée : « Que diroye de la duchesse d'orleans, femme du duc loys, filz de Charles le saige, Roy de France, jadis fille du

[1] I. La Comtesse de la Marche et de Vendosmes (fille de Jean VI, † en 1411).

II. La femme de Bureau de la Riviere (Marg., dame d'Auneau et de Rochefort ; vivait encore en 1413).

III. Isabelle de Bavière († en 1435).

IV. Jehanne, duchesse de Berry, femme du duc Jean (comtesse d'Auvergne et de Boulogne ; deuxième femme du duc de Berry ; † en 1423 ou 1424).

V. La duchesse d'Orléans, femme du duc Loys (Valentine Visconti ; † en 1408).

VI. La duchesse de Bourgogne, femme du duc Jehan, fils de Philippe (Marg. fille d'Albert de Bavière, comte de Hainaut, † en 1423 ou 1425).

VII. La comtesse de Clermont, fille du duc de Berry... et mariée au comte Jehan de Clermont, fils du duc de Bourbon, atendant la duchié (Marie de Berry, † en 1434, Jean Ier de Clermont succéda à son père le 19 août 1410).

VIII. La duchesse de Hollande et comtesse de Hainaut, fille du dessusdit duc Philippe de Bourgogne et seur de celui qui a présent est (morte ? Ph. de Bourgogne mourut le 27 avril 1404).

IX. La duchesse de Bourbon (Anne, dauphine d'Auvergne ; vivait encore en 1419).

X. La comtesse de Saint-Pol, fille du duc de Bar, cousine germaine du roy de France (Bonne de Bar, mariée à Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Ligny ; vivait encore en 1419).

XI. Anne, fille jadis du comte de la Marche (Anne de Bourbon, fille de Jean Ier, figure encore dans un livre de comptes d'Isabelle de Bavière pour l'année 1405 à 1406).

XII. Loyse de Bavière (sans doute sœur d'Isabelle ; morte ?).

Ces renseignements sont donnés d'après l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France...* du Père Anselme, 1726.

[2] « Et celle entre les autres que singulièrement tu aymez... la noble duchesse de Hollande et contesse de Hainaut, fille du dessusdit duc Philippe de Bourgogne et seur de celluy qui a present est. » f. 118 r°.

duc de Milan. De quelle plus prudente dame se pourroient dire, forte et constante en couraige, *de grant amour a son seigneur*, de bonne doctrine a ses enfans, advisée en gouvernement...[1] » etc. S'il en avait été autrement, Christine n'eût-elle pas dit, comme elle le fait chaque fois qu'il s'agit d'une veuve : femme *jadis* du duc d'Orléans ? En outre, ce dernier n'est-il pas désigné dans l'expression « de grant amour à son seigneur » que notre auteur ajoute au nom de presque chacune des dames mentionnées, lorsque celles-ci ont encore leur mari ?

Il y aurait donc lieu de limiter la période de probabilité à laquelle remonte la Cité entre le 27 avril 1404 et le 23 novembre 1407.

Or, le premier janvier 1405 (n. st.), Christine offrait au duc de Berry un ouvrage qui lui avait été commandé l'année précédente par Philippe le Hardi et auquel, vraisemblablement, elle avait travaillé toute cette période. C'était *le Livre des Faits de Charles V*, nouvelle « compilacion menée en stille prosal et hors le commun ordre de mes autres passées[2] ». Elle n'avait donc pas écrit à ce moment son grand ouvrage en prose pour la défense de son sexe, car il est compréhensible qu'elle ait passé sous silence ses lettres sur le Roman de de la Rose, également en prose, mais de courte étendue.

En plus, parmi les grandes dames de France « encore vivantes » dont l'auteur peuple sa ville idéale, on ne trouve ni la comtesse de Bar, fille du roi Jehan, morte en octobre 1404[3] ; ni la duchesse d'Anjou, morte le 12 novembre de la même année et dont le religieux de Saint-Denis fait un si bel éloge[4] ; ni la duchesse de Bourgogne, femme de Phi-

[1] f. 118 r°.
[2] Col. Petitot, Ire série, t. V, p. 244.
[3] *Chroniques de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, t. III, p. 211.
[4] *Chroniques de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, t. III, p. 229.

lippe le Hardi morte le 21 mars 1405[1] (n. st.). Si elles eussent vécu, comment l'écrivain eût-il négligé de citer honorablement des personnes touchant de si près à la couronne et dont la vertu ne pouvait être plus contestée que celle d'Isabeau de Bavière ? Comment Christine eût-elle pu oublier Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, femme de son ancien et puissant protecteur, alors qu'elle faisait figurer sa bru, Marguerite de Bavière, femme de Jean sans Peur, au catalogue des élues ?

En 1405, Christine travaillait à sa *Vision* : « Depuis l'an MCCCIIII[xx] et XIX que je commençay jusqu'à cestuy CCCC et cinq [2]. » Pouvait-elle avoir écrit depuis le 1er janvier 1405, jusqu'à ce moment indéterminé de la même année où elle composait sa *Vision*, *la Cité des Dames*, et le *Livre des trois Vertus*, que nous savons lui faire immédiatement suite ? Toute la facilité et l'activité de la célèbre femme ne permettent pas de supposer que trois œuvres d'aussi longue haleine avaient pris naissance en si peu de temps. Le *Livre des Faits* lui prit juste douze mois d'un travail qui paraît avoir été soutenu, à en juger par ce qui était déjà produit à la mort de Philippe le Hardi (27 avril) ; soit trente-cinq chapitres composés en quatre mois, sur les cent sept qui constituent l'ouvrage tout entier.

Si donc la *Vision* est antérieure au grand ouvrage féministe de Christine, *c'est entre la fin de 1405 et celle de l'année 1407 que doit se placer l'intervalle pendant lequel fut composé la Cité.*

Dès lors, serait-il possible d'utiliser la seule allusion que l'auteur fasse, dans son travail, aux événements de son

[1] *Chroniques de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, t. III, p. 235 (1404 n. st. L'année 1405 commença le 19 avril).

[2] *Vision*, f. 62 r°.

temps[1] ? Elle n'est pas très transparente, puisqu'il s'agit de la politique puérile des gouvernants, à une époque qui offre plus de cinquante années de désastres nationaux dus à l'incapacité et à l'ambition des princes. Sans vouloir donner à ces quelques lignes une portée rigoureusement contemporaine, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'elles s'appliqueraient tout particulièrement à la fin de l'année 1405. C'est le moment où l'antagonisme entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne se manifestait avec le plus de violence[2] et où Christine écrivait à la reine de France pour demander la paix[3].

La *Cité des Dames* est divisée en trois livres et cent vingt-cinq chapitres. La répartition en livres ne repose sur aucune distinction logique ; elle résulte de la forme allégorique que l'auteur a donnée à son ouvrage. La distribution en chapitres correspond davantage à une division de la matière ; mais ici encore, elle est parfois artificielle et faite plus pour l'œil que pour l'esprit.

L'œuvre est précédée d'une espèce de prologue qui expose les circonstances qui lui ont donné naissance et fixe le cadre de la discussion.

Celle-ci, généralement vigoureuse, parfois spirituelle et piquante, toujours claire, constitue la meilleure, mais aussi la partie la moins considérable du travail. L'ouvrage, qui gagnerait infiniment à être réduit à l'argumentation, est

[1] « Si ne scey a quoy hommes parlent de l'inconstance et varieté des femmes ne comme il (sic) n'ont honte d'en ouvrir la bouche, quand ils regardent comment es grans faiz par eulx gouvernés et non mie par femmes a tant de inconstances et varietés que ce semblent faiz d'enfans, et comme sont bien tenus les propos et accords qu'ilz font en leurs plus grants conseils. » F. 93 r°.

[2] *Chroniques de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, t. III, pp. 285-317. Monstrelet, *Mémoires*, éd. Buchon, t. 26, pp. 176-178.

[3] *Epistre de Christine a Isabeau pour demander la paix*. Écrite le 5 oct. 1405.

alourdi d'un grand nombre de preuves tirées de l'histoire et de la légende religieuse et profane. Chaque exemple cité est minutieusement raconté, ce qui distrait l'attention du but principal et l'éparpillerait sur les épisodes, s'ils étaient capables d'intéresser.

Ce défaut, d'ailleurs, n'est pas particulier à la *Cité des Dames ;* il est commun à tous les ouvrages de controverse que le conflit des sexes a fait naître à cette époque. Quelques-uns d'entre eux ne sont même qu'une nomenclature, peu variée dans ses éléments, mais plus ou moins longuement accompagnée de commentaires.

Bien que cette habitude de faire suivre chaque précepte d'une nombreuse escorte d'illustrations historiques ait produit des œuvres fastidieuses, il n'est cependant guère possible de discuter la valeur relative des représentants des deux sexes sans la déduire ou l'appuyer de ce qu'ont été les plus connus d'entre eux. On peut regretter, toutefois, que le choix des exemples n'ait pas été plus judicieux au double point de vue de l'authenticité et de la convenance. Le moyen âge, on le sait, manquait de sens critique. Christine de Pisan, moins que personne, était sceptique. Elle triomphe, après avoir allégué, à l'appui de sa thèse, Arachné, Isis, Cérès ou Minerve.

« La *folle gent de lors*, dit-elle en parlant de cette dernière, pour ce que ilz ne sçavoient pas bien de quelz parens elle estoit et lui veoient faire des choses que oncques n'avoient veu en usaige, disrent que elle estoit deesse... de tant leur fut merveilleuse chose le grant sçavoir d'elle sur toutes femmes en son temps[1]. »

Un critique, d'ailleurs bienveillant, a vu dans cette interprétation donnée un peu militairement aux créations de la fantaisie grecque, ainsi que dans la tendance de notre auteur

[1] f. 40 r°.

à moraliser la mythologie antique, une preuve évidente de son inaptitude artistique et de la sécheresse de son esprit. Le reproche l'atteint en allant à Boccace que personne n'a jamais accusé de manquer d'imagination et duquel est reproduit le passage que je viens de citer.

Il y aurait aussi quelques réserves à faire sur la convenance des exemples allégués. On est quelque peu surpris de voir paraître Xantippe au nombre des héroïnes. Une scène ridicule qu'elle aurait faite aux derniers moments de la vie de Socrate lui a valu cette distinction. En outre, l'auteur de la Cité oublie qu'il s'est fait le garant de l'honnête simplicité des femmes quand il veut témoigner de la subtilité de leur « engin ». Il fait bon marché de leur vertu, quand il s'agit de prouver leur esprit, et bon marché de leur esprit, lorsqu'il faut leur faire donner, par candeur, dans un piège grossièrement tendu.

Ici encore, c'est Boccace qui est à incriminer, car, comme nous allons le voir, Christine n'a complètement ni le mérite, ni la responsabilité du choix de ses exemples.

Celui qui a lu le Décaméron a pu oublier, au récit de quelques histoires trop savoureuses, que l'ouvrage devait avoir été composé sinon à l'honneur, tout au moins pour l'agrément du sexe féminin. Si ce lecteur a été assez malheureux pour avoir dû prendre connaissance des *Cent Nouvelles nouvelles*, et de quelques recueils de fabliaux, il risquera fort de placer « Le poirier enchanté », « Le mari battu, trompé et content », « Le mari en pénitence et le chemin de paradis » parmi l'un ou l'autre de ces recueils satiriques. Il y a bien quelques types sympathiques parmi les femmes du Décaméron, l'auteur y a même réclamé pour leurs faiblesses, non sans quelque perfidie, l'adoucissement de certaine loi qu'elles n'avaient pas contribué à établir (Nouv. 57). Mais, alors même que Boccace est sérieux et sincère, on sent qu'il fait

œuvre de galanterie et ne voit dans les représentants du sexe faible que des instruments de plaisir[1].

Il n'est donc pas étonnant, qu'avec la meilleure volonté du monde et l'idée la plus déterminée de louer les dames, il ait fait d'un petit ouvrage exclusivement consacré à cet effet, *un panégyrique équivoque, où perce l'arrière-pensée, et qui* accuse la même tendance que les *Cent Nouvelles* à la peinture minutieuse des déportements féminins.

Il est assez piquant de remarquer qu'au moyen âge, et beaucoup plus tard encore, les hommes qui ont pris en main la défense des femmes, l'ont généralement conduite avec assez de maladresse ; ils manient avec insouciance l'épée à deux tranchants, car s'ils donnent d'un côté, c'est pour leur cause, s'ils taillent de l'autre, c'est pour leur sexe.

Le fait que les plaidoyers en faveur des dames ont rarement été composés par les intéressées est peut-être pour *quelque chose dans leur infériorité relativement aux réquisitoires*[2].

L'orgueil viril perce, dès le prologue, dans le petit ouvrage de Boccace *De Claribus Mulieribus*[3].

L'auteur ayant remarqué que les héros trouvent toujours des panégyristes et que les héroïnes en ont rarement, a

[1] Boccace a été alternativement cité comme apologiste et comme détracteur des femmes. Dans la *Déduction du Procès de Honneur féminin*, de Pierre Michaut (*Jardin de Plaisance*, p. CXCII), il figure parmi les défenseurs. Dans les *Controverses des sexes masculin et féminin*, de Gratien Dupont, il est classé parmi les adversaires des dames. Dans *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, de François Billon (Paris 1555), il fait partie des prisonniers avec l'Arioste, Me Clément Jennequin, Speron, Jean de Navisance, Druzac et Rabelais.

[2] Cette infériorité a été relevée par M. A. Piaget, dans l'introduction de son *Martin Le Franc*, p. 31.

[3] Je cite d'après *Le Livre des femmes nobles et renommées*, trad. de Laurent de Premierfait. B. N., ms. fr. 12420. — Je ne sais si Christine a lu l'ouvrage de Boccace dans l'original latin, ou si elle a eu entre les mains la traduction que je viens de signaler. Les deux hypothèses sont possibles : d'une part, Christine savait le latin ; d'autre part, la traduction de Laurent de Premierfait date de 1401 et était très en faveur au XVe siècle.

pris la résolution de se faire l'historien des plus célèbres d'entre elles, car leurs exploits sont d'autant plus méritoires que les femmes ont « de nature, fleve corps et tardif engin » et ne s'élèvent que rarement au niveau des hommes puissants et vertueux. Il fait ensuite l'histoire d'une centaine d'illustres païennes dont plusieurs ne sont guère connues que par leurs crimes. A l'exception d'Ève, il ne fait aucun emprunt à l'antiquité chrétienne, car, dit-il, « il m'a semblé que excepté Ève nostre premiere mere, nulle des saintes femmes hebrées ou crestiennes devoir estre mellées et ajoustées avec ces femmes, qui sont toutes païennes ou près; car elles ne conviennent point bien ensemble, ne vont point de egal pié »[1].

C'est dans ce recueil que Christine a choisi, avec un sens bien supérieur des intérêts féminins, mais sans éviter toujours les écueils sur lesquels son modèle s'était heurté, une quarantaine de ses exemples. Laissant de côté Ève, que les satiriques rendent responsable de toutes les misères humaines, et qui figure dans Boccace on ne sait trop à quel titre, Ypermetra, la seule des Danaïdes qui ne tue pas son mari, Niobé, que son orgueil maternel exposa à la vengeance des deux, Déjanire et une foule d'autres, elle garde généralement les figures les plus attachantes, ajoutant ici un commentaire, supprimant là une parenthèse, mais suivant fidèlement son modèle chaque fois que la cause féminine n'est pas compromise.

Ici, excusant une héroïne, elle n'en mentionne les déportements, minutieusement décrits par Boccace, que pour en rejeter la cause sur l'ignorance des lois morales dans laquelle elle vivait[2].

Là, supprimant un commentaire, elle néglige les réflexions

[1] f. 6 r°.
[2] Semiramis.

bien étranges sous la plume d'un panégyriste des dames dont le conteur italien a cru devoir accompagner l'histoire de certains de ses personnages[1].

Ses autres exemples sont empruntés au Décaméron du même auteur, à l'histoire contemporaine, à l'histoire ancienne et aux vies de saints de Vincent de Beauvais.

Premier livre. Un jour que Christine était, selon son habitude, assise dans sa chambre de travail, environnée de divers volumes, elle se sentit fatiguée par les graves sujets qu'elle avait abordés. Comme elle cherchait dans sa bibliothèque quelque lecture récréative, elle mit la main sur un petit ouvrage intitulé *Matheolus*, qui lui avait été confié et dont elle avait entendu dire qu'il « parlait bien à la reverence des femmes ». Mais, elle en eut à peine commencé la lecture qu'elle le jugea « de nul prouffit à aucun edifice de vertu et de meurs », propre tout au plus à divertir les médisants et ceux que ne rebutent ni la grossièreté des mots ni celle des choses. Elle l'abandonna donc, mais la vue de ce petit volume, tant fût-il « de nulle valeur », l'empêcha de porter ailleurs sa pensée et la maintint dans l'ordre de préoccupations qu'il avait éveillées. Elle se demanda alors s'il était possible que tant d'écrivains remarquables par leur science et leur talent, philosophes, poètes, orateurs, fussent trompés en dénonçant, d'une même bouche, la perversion féminine. Elle rentra en elle-même, s'examina sans faveur, en fit autant pour un grand nombre d'autres dames de toutes

[1] Après avoir raconté l'histoire de Véturie, dont le patriotisme valut à son sexe le droit de tester, Boccace ajoute : « Mais la liberalité du senat trop grande et trop excessive et la demeuré par tant de siecles moult dommageuse, se ne puis loer ; car contemptes de mendre dons eussent esté. Et bien pour vray sembloit trés grant don le dit temple fondé et enrichi a femminine fortune... car pour certain, ce qui a esté contraire aux hommes et les choses mult proffitables que le grant aage si a destruites, n'a peu destruire ne apeticier le droit aux femmes que gardé ne l'ayent trés fort et vertueusement. » Ch. 55, f. 86 r°.

conditions dans l'intimité desquelles elle avait vécu, et ne trouva rien qui justifiât les accusations des satiriques.

Elle en conclut que sa pénétration était en défaut et qu'elle n'en devait pas moins avoir tort contre tant d'hommes illustres. Elle tomba dans une profonde tristesse et resta longtemps comme anéantie, tandis que lui revenait à la mémoire, comme une fontaine « ressourdant », tout ce qu'elle avait lu à la confusion du sexe féminin. Elle finit par conclure que « vile chose fist Dieux quant il fourma femme » et elle « s'esmerveilla » comment « si digne ouvrier » dans son infinie « sapience et trés parfaicte bonté... daignast faire tant abominable ouvrage qui est comme le retrait... et herberge de tous maux et de tous vices ».

« Haa! dieu, s'écrie-t-elle, pour quoy ne me feis tu naistre au monde en masculin sexe, a celle fin que mes inclinacions fussent toutes a toy mieulx servir et que je ne errasse en riens et fusse de si grand perfeccion comme homme masle se dit estre; mais, puisque ta debonnaireté ne se est du tout estendue vers moy, espergne doncques ma negligence en ton service, car le sergent qui moins rezçoit de guerredon de son seigneur, moins est obligié a son service [1]. »

Tout à coup, comme Christine, abattue, avait la tête appuyée sur le « pommel » de sa chaise, un rayon de soleil glissa sur elle, lui fit lever les yeux et apercevoir, dans un resplendissement de lumière, trois dames « couronnées de très souveraine reverence ». C'étaient Raison, Droiture et Justice. La première tenait en main un miroir ; la deuxième une règle et la troisième un vaisseau d'or fin.

Après avoir rassuré Christine, effrayée par la mystérieuse apparition, Raison lui reproche son abattement et la facilité avec laquelle elle a accueilli des opinions étrangères si absolument en contradiction avec ses propres expériences. « Tu

[1] f. 5 v°.

ressembles, lui dit-elle, le fol dont la truffe parle[1] » qui, « en dorment au moulin fu revestu de la robe d'une femme ; et au reveiller, pour ce que ceulx qui le mocquoient lui tesmoignoient que femme estoit, creust mieulx leurs dits que la certaineté de son estre[2]. »

Ne sait-on pas que l'or fin s'épure en la fournaise, et que les meilleures choses sont les plus discutées ? D'ailleurs, les plus importants problèmes débattus par les philosophes ont été résolus par eux de manières contradictoires ; Aristote et Platon, que leur autorité rend si redoutables aux femmes, sont souvent en désaccord. Aristote reprend Platon, et saint Augustin Aristote. Toutes leurs paroles ne sont donc pas articles de foi.

Quant aux poètes, ils aiment à déguiser leur pensée sous d'ingénieuses fictions qui doivent être prises au rebours du sens littéral. Que Christine interprète donc dans un sens favorable aux dames les créations poétiques qui paraissent le moins à leur louange, quelle que soit, du reste, l'intention des auteurs.

Puis, Raison annonce à sa protégée qu'elle a été envoyée du ciel, elle et ses compagnes, pour lui aider à bâtir une ville fortifiée, qui servira de refuge aux dames vertueuses « par si long temps delaissiés, desclouses comme champ sans haye » et vaincues par « defaulte de defense »[3].

« Ou est la cité si forte qui tost ne fust prise, se resistance n'y estoit trouvée? ne si injuste cause qui par contumaces ne fust gaignée de celuy qui plaide sans partie[4] ? »

[1] Ms. 1179, f. 5 r°; c'est également la leçon du ms 607, f. 3 r°. Le ms 608 porte : tu ressembles le foul dont *est* la truffe, ce qui est manifestement incorrect. Le ms 609, qui reproduit plusieurs des erreurs du ms 608, donne également cette dernière leçon.

[2] f. 6 r°.

[3] f. 8 r°.

[4] f. 8 r°.

Les femmes ont souffert jusqu'ici en silence les violences et les injures qui leur étaient faites, se « rapportant à dieu de leur bon droit ». « Mais ores est temps que leur juste cause soit mise hors des mains de pharaon[1]. »

Cette cité durera éternellement ; le mortier en sera sans corruption.

Raison creusera les fondations et édifiera les remparts. Droiture construira les maisons, les palais, les temples de l'intérieur. Justice achèvera la nouvelle ville en bâtissant « les haults combles des tours des herberges » et elle fermera la cité par des portes prises au ciel.

Christine, après avoir remercié les illustres visiteuses dans un discours tout fleuri d'épithètes sonores, prend bravement, sur l'ordre de Raison, « le pic » de son « entendement » et se met à creuser les fossés. Tandis que la fille de Dieu porte dehors les premières « hotés » de terre, le dialogue s'établit entre elles.

Sous ce dialogue, auquel prennent successivement part les trois déesses, on peut retrouver un plan assez simple, mais rendu peu apparent par l'énorme accumulation d'exemples, et que l'auteur paraît avoir suivi d'instinct plutôt que par une application de sa raison.

Dans le premier livre, c'est, après l'exposition des causes qui ont conduit l'un des sexes à médire de l'autre (chap. 7-8) la discussion de la valeur de la femme considérée au triple point de vue de son origine (chap. 9), de sa nature morale, (chap. 10) et de ses capacités intellectuelles (chap. 11-58).

Le deuxième livre envisage la femme comme fille (chap. 7-11), épouse (chap. 13-34), amante, et, en général, dans ses rapports avec l'homme (chap. 36-57).

Le troisième livre est un recueil d'histoire de saintes, tirés du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais.

[1] f. 8 r°.

Quelques articles, cependant, restent en dehors de ce cadre : les six premiers chapitres du deuxième livre, qui traitent « des dames qui eurent l'esprit de prophétie », paraîtraient plus en place en tête du troisième livre. Le chapitre XXXV du deuxième livre : « contre ceulx qui dient qu'il n'est pas bon que femmes appreignent lettres », figurerait plus logiquement dans le premier. Enfin, le chapitre XI du premier livre : « Demande Christine à Raison pourquoy ce est que femmes ne siéent pas en siege de plaidoyerie », est à cheval sur les parties traitant de la moralité de la femme et de sa capacité intellectuelle. L'auteur a d'abord cherché à laver celle-ci de la vieille accusation d'inconvenance faite de toute antiquité à Calfurnie, puis s'est perdue en route et a abouti à un autre point que celui que le lecteur avait marqué dès le départ.

D'où vient, demande l'auteur de la *Cité*, que tant d'hommes ont blâmé les femmes ? Y sont-ils portés naturellement ? Non, répond Raison ; il n'existe point de liens plus puissants que ceux qui unissent entre eux les représentants des deux sexes. Ceux qui s'en sont dégagés y ont été conduits par diverses causes.

Quelques-uns ont cherché à rendre les femmes odieuses pour dégoûter des pires d'entre elles les dissolus qui en sont « assotez », ou pour mettre les jeunes gens en garde contre les dangers de l'amour. Ils ont donc bien fait, puisque leur intention était bonne ? Ils se sont, au contraire, rendus gravement coupables. « Se on se occioit en bonne entente et par foul cuidier seroit ce donc bien fait ? » En sacrifiant les uns au salut des autres, ils ont « usé de mauvais droit ; car faire grief et préjudice a une partie cuidant secourir a une autre n'est pas equité ». Ils ont condamné l'usage de ce qui est bon pour l'abus que les fous en pourraient faire, prenant ainsi

« leur propos sur le large », comme « fait celuy qui fait tailler longue robe et large a mesmes la grant piece de drap qui riens ne lui couste et que nul ne lui contredit [1]. »

D'autres, qui ont usé leur jeunesse dans les voluptés, pensent, avec regret, à la fin de leur vie, aux plaisirs que leur interdit leur sénilité. Ces vieillards, « qui sont comme la meselerie qui garir ne puet », voient avec dépit ceux qui sont encore à la page où l'on aime et épanchent, dans des satires, leur mauvaise humeur.

C'était le cas de Mathéolus, ainsi que l'établissent les *Lamentations* [2].

Quelques écrivains, ayant connu des dames qui leur étaient supérieures par l'esprit ou par le cœur, ont conçu de l'envie pour les hommages qu'elles s'étaient attirés ; ils ont cherché à ternir leur gloire. Dans cette catégorie, il faut faire rentrer ce soi-disant philosophe qui se « travaille de prouver comment il n'appartient que quelconques femmes soient par hommes moult honnourées, et dit que ceulx qui si grant compte en font pervertissent le nom de son livre, c'est assavoir de phillosophie font phillosopholie. » Ms. 1179, f. 7 r° [3].

Il en est encore qui ont diffamé le sexe par une inclination naturelle qu'ils ont de médire ; en quoi, ils ont fait preuve de « trés grant mauvaistié de couraige » et ont offensé la raison et la nature : la raison, parce qu'ils portent atteinte à celles qui leur ont donné naissance ; la nature, parce qu'ils échap-

[1] f. 11 r°.

[2] f. 12 r°.

[3] Voici la leçon fournie par le ms. 608 : « Et dit outre que ceulx qui si grant conte en font pervertissent le nom de son livre, c'est assavoir de philosophie. Mais je te promet et affie que lui mesmes, par la deduction pleine de mensonge du procès que il tient, il fait du contenu de son livre une droite *philosophie* », f. 12 v°. La substitution du mot *philosophie* a *philosopholie* rend ces dernières lignes inintelligibles. — Le ms. 607, f. 12 r° donne la même leçon que le 1179.

pent à la loi universelle qui, jusque chez les bêtes des champs unit, par l'amour, le mâle et la femelle[1].

Enfin, il y a parmi les détracteurs du sexe faible ceux qui le sont par entraînement ou par snobisme[2].

Puis Christine rappelle à Raison l'*Art d'aimer* et les *Remèdes d'amour* d'Ovide, Virgile, un auteur italien Cecodascoli « du pays ou des marches de Touscane » qui finit par être brûlé, et un petit livre latin, faussement attribué à Aristote, *Le secret des femmes*. Celui-ci fait de la fille un être raté dès le sein maternel, résultant d'une défaillance de la nature, qui est « toute honteuse quant elle voit que elle a formé tel corps, si comme chose imparfaite ». — Quelle folie, répond Raison, la nature, qui est « chambriere de Dieu, est elle doncq plus grant maistresse que son maistre ? » Quand Dieu voulut créer Ève, il conduisit Adam *dans* le Paradis, l'y endormit, prit une de ses côtes, « en signifiance qu'elle devoit estre costé lui et non mie a ses piez » et en forma la femme. « Si n'ot mie honte le souverain ouvrier de faire et fourmer corps feminin et nature s'en hontoyeroit[3] ? »

Et *comment* fut-elle faite ? — A l'image de Dieu. Certains « fols » s'imaginent qu'il s'agit ici d'une ressemblance physique ; mais c'est un non sens, car Dieu ne s'était point encore incarné. Ce fut l'âme de la créature qu'il façonna sur la sienne et la « *mist aussi bonne et aussi noble et toute pareille en corps feminin comme en masculin*[4] ».

De quelle *matière* forma-t-il la femme ? « De la très plus noble qui oncques ot esté crée ; [c'] estoit le corps de l'omme de quoy Dieu la fist[5]. »

Mais Christine, déjà bien soulagée, et presque convaincue,

[1] f. 12 v°.
[2] f. 12 v°.
[3] f. 14 r°.
[4] f. 14 r°.
[5] f. 14 r°.

n'en continue pas moins ses objections : Tulles a dit qu'aucun homme ne devait servir la femme, qui est un être inférieur. — « *Celluy ou celle en qui plus a vertus est le plus hault ; ne la haulteur ne abaissement* [1] *des gens ne gist mie es corps selon le sexe, mais en la parfeccion des meurs et des vertus* [2]. »

Un des Catons, qui était si grand orateur, affirme que si le monde était réduit à l'élément mâle, celui-ci converserait avec les dieux. — Il a dit plus vrai qu'il ne croyait ; car les anciens désignaient sous le nom de dieux autant les esprits infernaux que les esprits célestes. Sans Marie, les hommes converseraient avec les divinités infernales, c'est-à-dire avec les diables [3].

Est-il vrai que les femmes soient gourmandes et gloutonnes, comme le disent plusieurs auteurs ? — Qui voit-on dans les tavernes, attablés à boire et à manger ? Sont-ce des femmes ? Si leur nature les y portait, pourquoi ne s'y rendraient-elles pas ? On dit qu'elles s'en abstiennent par honte [4]. Même s'il en était ainsi, cette pudeur qui leur fait éviter les excès grossiers, devrait leur être comptée. « J'ai tant despendu à la taverne que ma femme ne bevra hui mais de vin », disait un mari dont l'épouse avait coutume de supprimer de son propre ordinaire, ce que son associé avait ajouté au sien [5].

[1] *Abaissement*, ms. 1179. Le ms. 608 porte *obeissance*.

[2] f. 14 r°.

[3] f. 14 v°.

[4] Les femmes, dit Gilles de Rome dans son *De Regimine Principum*, sont « vergoigneuses ». Elles le sont, parce qu'elles desirent les louanges du monde et craignent d'autant plus le blâme qu'elles y prêtent davantage. « Et pour ce doubtent elles trop vilanie et deshonneur, car elles creignent a perdre la gloire et louenge du monde, dont elles sont volentiers honteuses et vergoigneuses *et par vergoigne laissent elles mout de maus et de vilenies a faire que eles feroient se vergoigne ne les en retroioit.* » B. N., ms. fr. n° 573, chap. 65, fol. 223 v°.

[5] f. 15 r°.

Les femmes hantent les églises et suivent les pardons [1]. C'est, dit le sexe fort, pour montrer leur visage et servir leurs amours. Pourtant, pour une jeune qu'on y rencontre, on voit vingt ou trente vieilles en modeste costume [2].

Les contempteurs du sexe faible disent que la femme est comme l'enfant et que c'est la conformité de leur tempérament qui les attache l'un à l'autre [3]. Ils font aussi grand cas du proverbe latin qui dit : « parler, plourer, filer, mist Dieu en femme. » — C'est la douceur de la femme qui attire l'enfant ; Jésus lui-même a pleuré et les larmes de sainte Monique ont été d'un grand prix devant Dieu. Il y a des femmes qui n'ont parlé qu'à propos et judicieusement ; le Christ n'a pas dédaigné de s'entretenir avec elles. De « fols sermonneurs » affirment, il est vrai, qu'il en agit ainsi pour que la nouvelle fût

[1] Matheolus, *Lamentations*, L. II, v. 947 et ss.

Eustache Deschamps, *Miroir de Mariage*, chap. XXXIII, p. 100 : « Comment femmes faingnent pelerinaige, pour viloter et estre veues. » — Chap. XLIII, p. 136 : « Comment femmes procurent aler aux pardons, non pas pour devecion qu'elles aient, mais pour veoir et estre veues. »

Les Quinze Joyes de Mariage : « Huitième joye », Ed. Delarue, p. 93.

L'advocat des dames de Paris touchant les pardons sainct Trotet, Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, t. XII.

Christine elle-même, dans son *Livre des trois Vertus*, insiste sur un abus qui devait être manifeste : la dame doit bien éviter « de faire ses pelerinages hors ville... pour aler quelque part jouer ou mener la galle en quelque compaignie joyeuse ; n'est fors pechié a qui le fait ; car c'est faire de Dieu umbre et chape a pluie ; et telz pelerinages ne sont point bons, ne aussi tant aler trotant par ville a jeunes femmes, au lundi a saincte avoye, au jeudi je ne say ou, au vendredi a saincte catherinne, et ainsy es autres jours ». B. N., ms. fr. n° 452, L. III, ch. II, f. 74 v°.

[2] f. 15 r°.

[3] « On doit savoir principaument que les meurs et les manieres de femmes sont aussi comme les meurs et les manieres des enfans. Et la raison naturel est a ce que l'enfant n'est pas parfait homme ne n'a parfaittement l'usage de raison ; dont le philosophe dit que l'homme par nature a plus de sens et d'entendement que la femme, et pour ce que la femme et l'enfant sont aussi comme nient parfais et n'ont parfaitement en eux raison et entendement, le philosophe dit que les meurs et les manières des femmes sont comme les meurs et les manieres des enfans. » « Gilles de Rome », *ouvr. cité*, f. 223.

plus vite répandue[1]; mais ils blasphèment, en accusant Dieu d'avoir exploité à son profit l'indiscrétion des filles d'Ève. « Quant est de filer, vraiment a Dieu voulu que ce leur soit naturel office, car c'est office necessaire au service divin et a l'aide de toute créature raisonnable [2]. »

Pourquoi, demande Christine, les femmes ne siégent-elles pas dans les tribunaux ? On dit que ceux-ci leur ont été fermés à la suite de la conduite inconvenante qu'y tint l'une d'entre elles[3]. — Il n'en est rien. Dieu a distribué ici-bas les rôles afin que chacun fasse sagement le sien sans négligence et sans confusion : « A quoy faire envoieroit on trois hommes lever ung fardel que deux peuent legierement porter ? » Il a donné à chaque sexe les inclinations et les aptitudes qu'exige sa mission particulière. Il a accordé aux hommes la faculté de parler hardiment et les a dotés d'un physique vigoureux. C'est pourquoi ils apprennent les lois et, s'il y a lieu, en exigent l'observation ou l'exécution « par force de corps et puissance d'armes ». La réserve naturelle aux dames ne leur permettrait pas de se « monstrer baudement » en public, et leur fragilité les empêcherait de faire respecter, par contrainte, les jugements qu'elles auraient rendus. Mais leur incapacité n'est nullement intellectuelle ; elles ont donné des preuves de leurs moyens dans des domaines qui exigent une plus haute intelligence que celui des lois. Plusieurs d'entre elles, devenues veuves, ont témoigné dans le gouvernement et l'administration de leurs États, beaucoup de sens naturel.

[1] Matheolus, *Lamentations*, L. II, v. 2309 et ss.

[2] f. 17 r°.

[3] La femme, dit Boutiller, ne peut plus être « advocate » ou « procuratrice » : « Car à elle est défendu du tout fait d'armes et de procuration, par la raison de Calphurnie qui, ja soit qu'elle fust femme sage plus que nul autre, se ne sceust elle avoir mesure, et courut au juge sans manière parce que il appoincta contre son opinion. » P. Gide, *Étude sur la condition privée de la femme*. Paris, 1867, p. 399.

Il en fut ainsi de l'impératrice Nicole, qui réunissait sous son sceptre l'Arabie, l'Éthiopie et l'Égypte ; de Frédégonde, de Blanche de Castille, de la reine Jehanne, femme de Charles II, de la reine Blanche, femme du roi Jean, et de la duchesse d'Anjou, reine de Sicile. Il en est encore ainsi de la comtesse de la Marche et de Vendosme et de beaucoup d'autres qui ont « meilleur entendement et plus vive consideracion et judicature que n'ont pluseurs hommes... et desquelles, se leurs maris creussent ou eussent pareil sens, grant bien et prouffit fust pour eulx [1]. »

« Mais se les femmes ne se meslent communement du fait de jugier ou prononcier les causes des parties, ce ne leur peut chaloir ; car tant ont ilz moins de charges a leurs ames et corps, et combien que ce soit chose necessaire pour pugnir les mauvais et faire droit a un chascun, assez d'ommes sont en iceulx offices qui devroient vouloir que oncques n'eussent sceu ne que leurs meres, car se tous y vont la droite voye, ce scet Dieux, de laquelle chose quant faulte il y a, la pugnicion n'est pas petite [2]. »

Il faut le reconnaître pourtant, la femme le cède à l'homme en force corporelle. Celui-ci en conclut à une infériorité proportionnelle en intelligence et en force morale. Cette corrélation est loin d'être prouvée. L'expérience montre, au contraire, que de puissantes intelligences ont habité des corps débiles, comme si la nature s'était plu à établir une compensation. Aristote « estoit trés lait de corps... un œil plus bas que l'autre et de estrange philosomie » (lisez fisonnomie) ; Alexandre n'était guère mieux... Nul pourtant ne fut plus valeureux. *Si te promet, belle amye, que le grant et fort corps ne fait mie le vertueux et puissant couraige, ains vient d'une vigueur vertueuse naturelle qui est don de Dieu* et est son

[1] f. 19 v°.
[2] f. 19 v°.

giste mussié en l'entendement et au couraige et non mie en la force du corps et des membres [1].

D'ailleurs, il y a des femmes qui ont été puissantes : Sémiramis, qui lâcha, il est vrai, la bride à ses passions, parce qu'elle ne connaissait que « la loy de nature », mais qui se fût comportée tout autrement « se elle pensast que... aucun blasme luy peust encourir », les Amazones, Zénobie, Arthémise, Lillie, Camille, Veronice, reine de Cappadoce, et Cleolis.

L'esprit des femmes, demande encore l'auteur de la *Cité*, est-il réfractaire aux sciences et, d'une manière générale, à tout ce qui demande des capacités supérieures ? Les hommes disent d'elles que leur entendement est « de petite aprehensive ». — Ce qui fait généralement admettre, répond Raison, l'infériorité intellectuelle des femmes, c'est que celles-ci sont moins instruites, à tous points de vue, que ne le sont les représentants de l'autre sexe. Si l'on envoyait les petites filles à l'école, comme on le fait pour les garçons, elles ne se laisseraient point dépasser par eux. Leur intelligence est même d'autant plus vive qu'elles ont le corps plus débile.

Et puis, plus tard, les femmes sont confinées dans leur ménage, tandis que leurs maris, plus en contact avec la vie extérieure par l'exercice de leur profession, de leurs droits ou de leurs charges, bénéficient du complément de culture que leur donne une existence plus largement vécue. Car il *n'est rien qui tant espreuve creature raisonnable que fait l'exercice et experience de pluseurs choses et diverses* [2]. Regardez les paysans. Ils semblent tous « bestiaulx, tant sont simples ». Et pourtant la nature ne les a pas traités plus durement que ceux des villes, mais leur esprit est resté inculte. Les femmes qui ont été mises, dès leur jeunesse, à l'étude des sciences ou des lettres, se sont souvent distin-

[1] f. 20 r°.
[2] f. 34 v°.

guées dans ces divers domaines : Cornisie, qui avait partagé, dès son jeune âge, les études de son frère, a été célébrée par Boccace comme poète et comme philosophe. Probe, la Romaine, également louée par Boccace, n'eut pas moins de talent : les œuvres de Virgile lui étaient si familières qu'à tout propos des fragments lui en revenaient à la mémoire. Elle conçut alors le projet de mettre l'Ancien et le Nouveau Testament en vers empruntés au grand auteur latin. Butinant dans l'Énéide, les Bucoliques, les Géorgiques, elle prenait ici des vers entiers, là des parties de vers et les assemblait suivant sa pensée, en en conservant le rythme. « Et par telle maniere, des commencemens du monde fist le commencement de son livre, en suivant toutes les ystoires de l'ancien testament et du nouvel, jusques a l'envoyement du saint esperit[1]. » Et l'adaptation était si parfaite, que quiconque n'aurait pas connu le secret de cette composition l'aurait attribuée au génie prophétique de Virgile.

Christine admire beaucoup la virtuosité de cette artiste dont l'histoire est d'ailleurs fidèlement reproduite de Boccace. Sapho était si grand poète qu'on trouva un recueil de ses vers au chevet d'Aristote lorsque le philosophe mourut. Manchoa de Thèbes donna son nom à la ville de Mantoue et prophétisait d'après les entrailles des victimes. Médée et Circé cultivèrent avec un remarquable succès la science des enchantements.

Les femmes peuvent même revendiquer la gloire d'avoir fait des découvertes dans le domaine des arts et des sciences.

Nicostrate ou Carmentis, aimée de Mercure, donna des lois aux primitifs qu'elle trouva sur le Mont Palatin ; elle inventa l'alphabet latin ainsi que « l'entrée de la science de gramaire ».

[1] f. 36 r°.

Minerve découvrit l'art de faire des armures de fer et d'acier. Cérès, celui de labourer les champs et d'y semer du blé. Arénie enseigna à teindre les laines et a en faire des « draps ouvrés » de haute lice, et Pamphile a « tirer la soie des vers ».

Sur ces preuves irréfutables de la capacité féminine, Christine et Raison triomphent. Dira-t-on encore que les femmes ne sont propres « qu'a porter enfans et filer » ? « Ore se taisent doresenavant les mesdisans des femmes [1]. »

Habiles à découvrir les arts et les sciences, les dames ne le sont pas moins à les appliquer. Thamar, dont parle Boccace, excellait parmi les peintres antiques. Une contemporaine de l'auteur ne le cède en rien aux grands miniaturistes de son époque.

« Je congnois aujourd'ui une femme que on appelle Anastaise, qui tant est experte a faire vignettes d'enlumineure en livres et champaignes d'histoires, qu'il n'est mencion d'ouvrier en la ville de paris, ou sont les souverains du monde, qui point l'en passe, ne qui aussi doulcement face fleuretere et même ouvraige que elle fait, ne de qui on ait plus chier la besogne, tant puist estre le livre riche ou chier; et ce scey je par experience, car pour moy mesmes a ouvré aucunes choses qui sont tenues singulieres entre les vignettes des autres grans ouvriers [2]. »

Mais, le sexe faible, si bien doté au point de vue intellectuel, possède-t-il naturellement cette « prudence », ce sens pratique dont les plus intelligents et les plus instruits sont souvent dépourvus ? — Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à regarder comment la plupart des femmes gouvernent leur maison. Elles le font avec tant de soin et sont si soucienses de la prospérité du ménage, qu'elles pressent souvent l'activité de leur mari, les aiguillonnent et leur rappellent leurs devoirs ; les hommes leur en savent parfois mauvais gré, « dient

[1] f. 44 r°.
[2] f. 46 v° et 47 r°.

que elles veulent estre maistresses et plus saiges que eulx, et revertissent en mal ce que meintes leur dient en bonne entencion »[1]. Salomon fait le portrait de la femme forte telle qu'il l'a sans doute rencontrée ; la femme de Tarquin, Didon, Appis, Lavinie, ont dominé les événements par leur habilité.

(Les murs de la Cité sont bâtis. Droiture apparaît. — Fin du premier livre.)

Deuxième livre. D'ailleurs, Dieu a choisi indifféremment parmi les hommes et les femmes ses interprètes et ses instruments. Il a suscité des prophétesses : les sybilles, Débora, sainte Elisabeth, Anne, etc.

Alors, comment est-il possible que, les femmes n'étant point ce que les hommes les font dans leurs livres, les parents s'affligent lorsqu'une fille leur naît ? Les pères murmurent et les « nices » mères, au lieu de se réjouir et de remercier Dieu de leur délivrance, se troublent elles-mêmes. Les filles aiment-elles moins leurs parents que les fils ? — Nullement, répond Droiture ; on envisage communément que les filles sont une plus lourde charge que les garçons, pour la dépense qu'occasionne leur mariage et la surveillance qu'exige leur conduite ; car leurs écarts ont de graves conséquences. Mais il n'y a dans ces considérations qu'ignorance et « simplece ». Si les filles étaient bien enseignées par leur mère, leur vertu les garderait. Quant aux frais qu'occasionne leur établissement, ils ne sont pas supérieurs à ceux qu'entraînent l'éducation des fils, leurs études, l'apprentissage d'une profession et souvent les folles prodigalités auxquelles ils se livrent. Les soucis que donnent les jeunes gens, les mauvaises compagnies qu'ils hantent, leurs débauches, les scandales (noises) dans lesquels ils se trouvent impliqués, compensent largement les préoccupations et inquiétudes que père et mère ont pour leurs filles.

[1] f. 48 v°.

Si les garçons aiment mieux leurs parents ? L'expérience ne le prouve guère. Si l'on voulait compter ceux qui les entretiennent « doulcement et humblement » en leur vieillesse, on les trouverait « cler semez, nonobstant qu'il en ait esté et soit maint ». Quelques fils, après avoir été idolâtrés par leurs parents, les abandonnent dans leur âge avancé s'ils sont pauvres, ou désirent leur mort, s'ils sont riches. « Et se ilz sont mariés, Dieu scet la grant convoitise qu'ilz ont de tousjours traire de pere et de mere, et pou leur seroit se ilz mouroient de faim, mais que ilz eussent tout [1]. » « De telles filles ce peut bien estre », mais elles sont moins nombreuses. Même les meilleurs fils n'entourent pas leurs parents comme le font les filles :

« Nonobstant que tes freres fussent naturels et bons et de trés grant amour, ilz sont alez par le monde et tu seule es demourée pour faire compaignie à ta bonne mere, qui lui est souverain reconfort en sa feiblesse, et pour ce en conclusion te dis que trop sont fols ceulx qui se troublent et marrissent quand filles naissent [2]. »

Est-il vrai, comme le disent les livres en général, Valère, Ruffin, Théophraste en particulier, que la vie de mariage est si pénible à l'homme ? Qu'il vaudrait mieux pour celui-ci de se pourvoir d'un fidèle serviteur [3] qui le soignerait dans ses maladies que d'épouser une femme qui ne l'aimera pas, lui coûtera cher et le trompera, qui l'abandonnera à ses souffrances et à ses infirmités, tandis qu'elle, malade, se fera servir par son mari tout « alangouré » et n'osant « bouger d'emprès elle » [4].

— Je te promets, répond Droiture, que les livres qui pei-

[1] f. 63 r°.

[2] f. 63 r°.

[3] Mathéolus, *Lamentations*. L. II, v. 2914 et ss. Eustache Deschamps, *Miroir de mariage*, chap. XXI, p. 68 v. 1982 et ss.

[4] Mathéolus, *Lamentations*. L. II, v. 3573 et ss. f. 66 v°.

gnent sous ces couleurs la vie de mariage n'ont pas été écrits par des femmes, et celui qui ferait une enquête impartiale, rapporterait bien d'autres nouvelles.

« Heelas, chiere amie ! quantes femmes est il, et tu mesmes le scez, qui usent leur lasse vie ou lien de mariage, par durté de leurs maris en plus grant penitence que se elles fussent esclaves entre les sarrasins ! Hee dieux ! quantes dures basteures sans cause et sans raison, quantes ledanges, quantes villaines injures, servitutes et outraiges y seuffrent maintes bonnes preudes femmes qui ne crient pas haro, et de telles qui meurent de faim et de mesaise a tout plain le fouier d'enfans, et leurs maris sont a la taverne ou en lieux dissolus, et encores, les pouvres femmes sont batues au retourner et ce sera leur souper ! Et a dire des maris qui tant soient adoulez des maladies de leurs femmes, je te pry, m'amie, di, ou sont ilz ? Haa, quantes bonnes femmes sont autant soigneuses de garder leurs maris et servir (sains et malades, ms. 1179) comme si c'estoient leurs dieux ! [1] »

Suit une série d'exemples de femmes qui ont été dévouées à leurs maris :

La reine Hipsistrate, célébrée par Boccace, se déguisa en homme, suivit son mari dans ses guerres contre Pompée et veilla à sa santé et à sa sûreté. L'impératrice Triaire en fit autant. Arthémise, reine de Carie, but les cendres de son mari Mausole, et lui fit ériger un magnifique monument. Argine, femme de Polynice, chercha le corps de celui-ci, le retrouva au milieu des cadavres et épancha sur lui sa douleur et sa tendresse, bien qu'il sentît déjà la corruption. Xantippe, épouse de Socrate, l'aimait « de souveraine amour » quoiqu'il fût vieux et qu'il eût « plus grant cure de serchier et renvercier les livres que de pourchacier a sa femme choses souefves ». Quand le philosophe en fut au point de boire le poison, elle arriva dans la prison toute « escervellée » et, « par grant ire arracha le hanap et tout versa par terre ».

[1] f. 67 r° et v°.

La femme de Sénèque voulut mourir avec son mari, bien que celui-ci fût un homme de lettres, c'est-à-dire, suivant la tradition, incapable de s'attacher une femme, l'amour des livres et l'art de garder le cœur des dames étant incompatibles.

Des contemporaines de l'auteur ont aimé leurs maris vieux et laids ; d'autres les ont suivis lépreux et les ont servis.

Est-il vrai, comme le disent les auteurs, J. de Meun en particulier, que les femmes soient *bavardes*, *indiscrètes*, incapables de garder un *secret*? Que leurs propos soient dépourvus de sens et leurs conseils de logique[1] ? Que leurs maris doivent se garder d'en faire des confidentes et de se gouverner par leurs avis ? — Il en est des hommes comme des femmes. Les unes sont sages, les autres ne le sont guère. Un homme doit éprouver le sens et la discrétion de son associée et agir en conséquence. Mais, quand « il scent qu'il a femme bonne, saige et discrete, il n'y a au monde chose plus fiable ou qui tant le peust reconforter ».

Plusieurs s'en sont bien trouvés d'avoir écouté leur femme ; d'autres auraient été plus prudents de se régler sur leurs avis : Si Brutus avait cru Porcia, il n'aurait pas tué César ; celui-ci eût évité une fin tragique s'il avait cédé aux sollici-

[1] « Le philosophe dit au premier livre de politique que conseil de femme est de petite value, car tout aussi comme le conseil d'enfant est de petite value pour ce qu'il est nient parfais, tout aussi est il dou conseil de la femme, car il est de petite value pour ce que la femme est aussi comme un homme nient parfais. Car elle a par nature defaute de raison et d'entendement et si a le corps mauvaisement completionez et la molesse de sa char ne prueve pas bonne completion en lui.. par quoy... elles ont defaut de raison et mieus est le corps completionés, tant puet mieus l'ame entendre a verité et a raison par nature. Et avec ce, le conseil de femme est chaitis et ismaus ; la raison est que le philosophe dit ou livre qui parle des natures des bestes que les choses qui sont moins parfaictes vienent plus tost a la perfection... et pour ce que le conseil de femme est moins parfais que le conseil de l'homme, il est plus isneaus et plus hatifs. » Gilles de Rome, *ouvr. cité*, ch. 70, f. 225 v°.

tations de son épouse. Bélisaire se félicita d'avoir suivi l'avis d'Antonie, et Alexandre celui de la fille de Darius, sa femme, qui le dissuada de se jeter par la fenêtre quand il se crut empoisonné.

Car beaucoup de « bien est venu au monde et vient tous les jours pour cause de femmes » ; la Vierge Marie, les Sabines, Véturie, Clothilde, Catule, se sont acquis des titres à la reconnaissance de tous ou de plusieurs.

Il y a des hommes qui prétendent que la connaissance des lettres « empire » les mœurs féminines. — Comment serait-il possible que l'étude des sciences morales, qui enseignent la vertu, puisse corrompre ceux qui s'y livrent ? Il ne partageait pas les préjugés du commun, ce Quintus Hortensius, « a Romme grant rethoricien et souverain orateur », et ce Jean Andry, « le solennel canoniste » de Bologne, qui se faisait remplacer par sa fille dans ses cours. Thomas de Pisan lui-même, qui était « si grant naturien et phillosophe, n'opinoit pas que femmes vaulsissent pis par science apreudre ; ains de ce qu'encline se veoit aux lettres, si que tu scez, grant plaisir y prenoit ; mais l'opinion femenine de ta mere, qui te vouloit occuper en fillasses, selonc l'usaige commun des femmes, fut cause de l'empeschement que ne fuz en ton enffance plus avant boutée es sciences et plus en parfont » [1]. *Ms 1169, ff. 82 v° et 83 r°.*

On prétend encore qu'*il existe peu de femmes chastes*. L'histoire a pourtant gardé le nom de plusieurs d'entre elles, et quelques dames allièrent à leur vertu une très grande beauté : Suzanne, Sarah « que Pharaon prit par force », mais que Dieu protégea, Rebecca, Ruth, Pénélope, Marianne.

[1] Ms 608... « ains de ce que encline te veoit aux letres, grant plesir y prenoit ; et la coulpe de ta mere, qui par la commune opinion femenine l'empeschoit, fu retardée en ton enfance d'entrer plus en parfont es sciences », f. 85 v°.

On parle beaucoup aussi de l'*inconstance* féminine :

« Sont doncques ses hommes si constans que varier leur soit comme chose hors de tout leur usaige ou pou commun, qui tant accusent femmes de muableté et d'inconstance ? et certes, se ilz ne sont bien fermes, trop leur est lait d'acuser autruy de leurs maismes vices ou d'y demander la vertu que ilz ne scevent avoir; car eulx, qui se dient tant estre fors et de noble condicion ne se pueent tenir de cheoir en plusieurs trés grans deffaulx et pechiez, non mie tous par ignorance, mais par pure malice, ayant cognoissance que ilz mesprennent, mais de tout ce ilz se excusent et dient que c'est humaine chose que de pecher; mais quant il avient que aucunes femmes chiéent en aucune defaillance et dont eulx meismes sont cause par leurs grans pourchas et de longue main, adonc, c'est toute fragillité et inconstance, selonc leurs diz; mais comme il me semble a droit jugier, puisque tant frailles les repputent, ilz deussent aucunement supporter leur fragillité et non pas repputer a elles estre grant crime ce que ilz tiennent a eulx estre petit deffault... Ne ilz ne les daignent repputer fortes et constans quant elles endurent leurs durs oultraiges, et ainsi, a tous propos, veullent avoir les hommes le droit pour eulx et les deux bouz de la couroye »[1]. Ms 1179, ff. 87 v° et 88.

Christine cite, à l'appui de la versatilité masculine, les noms de Claude, de Tibère, de Galba, d'Othon ; elle mentionne des papes et des prélats ; elle raconte en faveur de la constance féminine l'histoire de Griselidis, fidèlement repro-

[1] Cette leçon est également celle que fournit le ms 607, f. 51 r° et v°. Voici la leçon du ms 608 : « Sont doncques ces hommes si constans que varier leur soit peu commun et fort a faire, qui tant accusent femmes d'inconstance. Certes, filles, ne le sont; trop leur est mal seant demander a autrui la vertu qu'ilz mesmes ne scevent avoir — f. 91 r°... Car ceulx qui se dient tant estre fors et de noble condicion, ne se pevent tenir d'en cheoir en pluseurs grans deffaulx et pechiez, et scevent bien qu'ilz mesprennent. Et ilz courent tant sus aux femmes se aucune chiet en quelque defaillance dont eulx mesmes sont cause et par grant cure les atire avecques leurs cauteles et labeurs. Mais, puisque tant fresles les reputent, ilz deussent aucunement suporter leur fragilité et ne reputer a elles estre trop grant crime ce qu'ilz reputent a eulx mesmes estre petite defaillance. Mais il ne les veulent suporter, ains leur font et veulent plusieurs griefs ; assez en est-il. Ne ilz ne les deignent etc... » f. 90 v°.

duite de Boccace, celle de Fleurance, de la femme de Barnabon, ainsi que les expose le Décaméron.

Les écrivains, et tout particulièrement Ovide, disent que, dans la « vie amoureuse », les femmes sont *a merveilles faulses et faintes ;* et ils se vantent, en avertissant les jeunes gens des embûches qui leur sont dressées, de travailler au bien commun. « Autre chose, répond Droiture, revenant avec plus de force sur l'idée déjà exprimée au début de l'ouvrage, *autre chose n'est bien publique ou commun en une cité ou communité de peuple fors le prouffit et bien general ouquel chascun, tant femmes comme hommes, ont part. Mais se la chose seroit faite en cuidant prouffiter aux uns et pas aux autres, telle chose devroit estre appelée, non mie seulement bien privé ou propre, mais droite extorcion.*[1] »

D'ailleurs, il y a des femmes dont l'amour a été plus fort que les événements et a survécu à toutes les désillusions. Telles ont été Didon, Médée[1], Thisbé, Hero, Sismonde, Elisabeth de Messine, la dame du Faiel et la châtelaine de Vergy, « qui mourut par trop amer ». — Quelques-unes de ces histoires, si elles témoignent, en effet, d'une grande constance, ne font guère l'éloge de la chasteté des héroïnes. L'auteur de la *Cité* l'a senti et engage ses lectrices à fuir cette « dampnable et folle amour ».

Puis, la consciencieuse Christine, qui a fait suivre chaque affirmation d'une série de preuves à l'appui, longuement narrées, craignant que les quatre-vingts histoires déjà racontées ne constituent pas une documentation suffisante, ajoute encore bravement, par dessus le marché, le récit des exploits d'une demi-douzaine de dames qui se sont rendues célèbres à divers titres. C'est véritablement le fond du panier préparé par Boccace : Junon, Europe, Angle, Jocaste, Méduse, Polixène.

[1] f. 103.

On accuse encore les filles d'Ève d'atraire « les hommes par leurs jolivetez ». Il est vrai que quelques-unes d'entre elles témoignent d'un goût exagéré pour les atours. La position de la femme doit régler sa toilette. Mais celle-ci n'a pas toujours pour but d'attirer les regards. Certaines dames portent des « jolivetez » par inclination naturelle pour le beau· « Nul ne doit jugier de conscience pour habits, ni vêtemens. [1] » — Il y a des femmes qui ont exercé plus de séduction par leur vertu que par leurs charmes extérieurs, et notre auteur en a connu qui lui ont confié avoir été plus aimées dans leur âge mûr que dans « la fleur de leur beauté ».

Les dames ne sont pas naturellement *avares*, comme cela est généralement admis. La parcimonie de leur mari les oblige parfois à compter. Elles ont eu tant de peine à obtenir l'argent qu'elles tiennent, qu'elles hésitent à s'en dessaisir. Ou encore, elles doivent être économes pour contrebalancer les prodigalités du maître. Mais l'auteur en a vu de très libérales, et qui aiment mieux à dire « tiens », que tirer à elles « nouvel avoir ». N'étaient-elles pas larges ces Romaines qui donnèrent leurs joyaux pour remédier à la détresse du trésor ? Et celle qui recueillit dans sa maison cinquante chevaliers blessés à la bataille de Cannes ? Et la femme de Bureau de la Rivière « qui est encore en vie » ?

Une liste de neuf autres dames « encores vivantes » termine le deuxième livre.

Troisième livre. Le troisième livre contient sans discussion ni commentaire une série d'histoires de saintes tirées du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais.

L'ouvrage finit sur une invitation à peupler la Cité, une

[1] f. 113 v°.

exhortation à l'humilité, à l'obéissance et à la fermeté dans la vertu.

« Voyez, mes dames, comment ces hommes vous accusent de tant de vices de toutes pars. Faites les tous menteurs par monstrer vostre vertu et prouvez mensongiers ceulx qui vous blasment par bien faire...

Si deboutez arriere les losengiers decevables qui, par divers attraiz, taschent par meints tours a vous soubstraire ce que tant souverainement devez garder, c'est asçavoir vos honneurs qui est la beauté de vostre loz. O ! mes dames, fuiez, fuiez la fole amour dont ilz vous ammonestent. Fuiez la, pour dieu, fuiez, car nul bien ne vous en peut venir, ains soiez certaine que quoy que les alachemens en soient recevables, que tousjours en est la fin a vous prejudiciable... Souviengne vous, chieres dames, comment ces hommes vous appelent fresles, legieres et tantost tournées et comment toutes voies ilz quierent tous engins decevables et estranges et grants peines et travaulx pour vous prendre si que on fait les bestes au laz ! [1] »

La Cité des Dames est, dans l'histoire du féminisme, avec l'*Epistre au dieu d'Amours*, le premier plaidoyer qui ne soit pas un panégyrique grotesque d'exagération. D'autres le dépasseront par la hardiesse des revendications. Martin Le Franc, dans son *Champion*, réclamera pour les dames une place dans le gouvernement. Clément Marot, dans sa *Vrai disant advocate des dames*, s'étonnera qu'elles ne puissent exercer des charges ecclésiastiques. C'est peut-être trop pour être bien sérieux. Il faudra aller jusqu'à M^lle^ de Gournay [2] pour

[1] ff. 143 v° et 144 r°.

[2] *Égalité des hommes et des femmes*, 1622. Brochure de 34 pages. Voy. Schiff Mario, *La Fille d'Alliance de Montaigne, Marie de Gournay*. Essai suivi de *L'Égalité des hommes et des femmes* et du *Grief des Dames*. Paris, Champion, 1910. — J'extrais de l'édition de 1622, les passages caractéristiques :

« La plupart de ceux qui prennent la cause des femmes contre cette orgueilleuse préférance que les hommes s'attribuent, leur rendent le change entier, renvoyans la préférence vers elles. Moy, qui fuys toutes extrémités, je me contente de les esgaler aux hommes : la nature s'opposant pour ce regard, autant à la superiorité qu'à l'infériorité. Que dis-je ? Il ne suffit pas à quelques gens de leur préférer le sexe masculin, s'ils ne les confinoient encores d'un arrest

retrouver ce ton modéré et cette argumentation simple et claire.

irréfragable et nécessaire à *la quenouille, ouy mesme à la quenouille seule.* Mais, ce qui les peust consoler contre ce mepris, c'est qu'il ne le faict que par ceux d'entre les hommes auxquels elles voudroient moins ressembler ; personnes à donner vraisemblance aux reproches qu'on pourroit vosmir sur le sexe feminin, s'ils en étoient. D'autant qu'ils ont ouï trompetter par les rues que les *femmes manquent aussi de suffisance, voire* de tempérament et des organes pour arriver à cette-ci; leur éloquence triomphe à prescher ces maximes... n'ayans pas appris... que la première qualité d'un mal habile homme, c'est de cautionner les choses soubs la foy populaire et par ouyr dire. Voyez tels esprits comparer ces deux sexes : la plus haute suffisance a leur advis où les femmes puissent arriver, c'est de ressembler le commun des hommes. Gens plus braves qu'Hercules, vraiement, qui ne desfit que douze monstres en douze combats, tandis que d'une seule parolle, ils defont la moitié du monde »...

« Et si je juge bien, soit de la *dignité*, soit de *la capacité* des dames, *je ne* pretends pas à cette heure de le prouver par raisons, puisque les opiniastres les pourroient debattre, ny par exemples, d'autant qu'ils sont trop communs, ains seulement par l'aucthorité de Dieu mesme, des arcsboutans de son Église et de ces grands hommes qui ont servi de lumière à l'univers. »

Platon, Socrate, Protecole assignent aux deux sexes « même droit, faculté et fonction en leurs Républiques et partout ailleurs ». Ils maintiennent en outre que les femmes « ont surpassé maintes fois tous les hommes de leur patrie : comme, en effet, elles ont inventé partie des plus beaux arts, ont excellé, voire enseigné cathédralement et souversinement sur tous les hommes en toutes sortes de perfections et vertus dans les plus fameuses villes antiques, entre autres Alexandrie, première de l'empire après Rome. »

Que si les dames arrivent moins souvent que les hommes aux degrés d'excellence, c'est merveille que le deffaut de bonne instruction, voire *l'affluence* de la mauvaise, expresse et professoire ne face pis, les gardant d'y pouvoir arriver du tout. Se trouvent-il plus de différence des hommes à elles, que d'elles à elles mesmes selon l'institution qu'elles ont prinse, selon qu'elles sont eslevées en ville ou village, ou selon les nations !...

« *Plutarque*, au *Traicté des vertueulx faicts des femmes, maintient que* la vertu de l'homme et de la femme est mesme chose. »

Sénèque dit que la nature a traité les hommes comme les femmes.

Aristote ne les contredit pas.

Aussi, ceux qui diffament le sexe féminin ne trouveront-ils de crédit qu'après *avoir prouvé ces philosophes « buffles ».*

« Pour le regard de la loy salique, qui prive les femmes de la couronne, elle n'a lieu qu'en France, et fut inventée du temps de Pharamond pour la seule considération des guerres contre l'empire duquel nos pères secouaient le joug »...

« Et quand les hommes desroberoient à ce sexe en plusieurs lieux part aux meilleurs avantages, l'inégalité des forces corporelles plus que spirituelles ou

La femme est donc l'égale de l'homme par sa *nature*, son *origine* et sa *destination*.

du mérite, peut facilement estre cause du larrecin et de la souffrance : forces corporelles qui sont vertus si basses, que la bête en tient plus par dessus l'homme que l'homme par dessus la femme. Et, si ce mesme historiographe latin nous apprend qu'où la force règne, l'équité, la probité, la modestie mesme sont les attributs du vainqueur, s'estonnera-t-on que la suffisance et les mérites en général soient ceux de nos hommes privativement aux femmes ? »...

« Au surplus, l'animal humain n'est homme ny femme, à le bien prendre, les sexes étant faits non simplement, mais *secundum quid*, comme parle l'Eschole, c'est-à-dire pour la seule propagation »...

« Toutes les anciennes nations concédaient la prêtrise aux femmes indifféremment avec les hommes, et les chrétiens sont au moins forcés de consentir qu'elles soient capables d'appliquer le sacrement de baptesme... Et partant, concédant cette faculté de distribution aux femmes, on voit à clair qu'ils ne les ont interdites de distribuer les autres sacrements que pour maintenir toujours plus entière l'aucthorité des hommes, soit afin qu'à droit ou a tort la paix fût plus asseurée entre les deux sexes par la faiblesse et ravallement de l'un. Sentence qu'on doit généraliser pour permettre aux dames toute action en science honneste »...

« Finalement, si l'Escripture a déclaré le mari chef de la femme, la plus grande sottise que l'homme peust faire c'est de prendre cela pour passe droit de dignité, car... il paroist que cette déclaration n'est faicte que par le besoin express de nourir paix en ménage. »

Dans cette longue chaîne de protestations inspirées au parti des femmes, non par les incapacités ou les servitudes dont elles sont frappées par l'état social et les usages, mais par l'inlassable verve avec laquelle un des sexes veut donner à l'autre, sur la légitimité de ses privilèges, des raisons que personne ne lui demande, M^lle^ de Gournay paraît être, après deux siècles de lutte incessante, le véritable successeur de cette Christine qu'elle ne connaissait pas.

Plus intéressée que les panégyristes masculins au succès de la cause qu'elle défendait, elle a mis dans un opuscule, qui n'est pas d'ailleurs un panégyrique, plus de raisons que d'épithètes et plus de conviction que d'enthousiasme. Elle a ainsi évité, d'une part le ridicule de l'exagération, de l'autre, les naïves réserves qui échappent parfois aux admirateurs les plus fervents, mais qui ont mis au service des dames, moins leur esprit que leur cœur. Il faut, pour apprécier justement les quelques pages de M^lle^ de Gournay, marquer sa place dans la progression des idées féministes, si l'on peut parler de progression, dans cette littérature singulièrement immobile, et tributaire d'un vieux passé de traditions.

En effet, durant tout le XVI^e^ siècle et même pendant la première moitié du XVII^e^, les apologistes ont eu recours, pour prouver la précellence de la femme aux éternels arguments de la *matière* dont elle fut formée — l'*os* ; du *lieu* où elle prit naissance — le *paradis*, et de l'*ordre* qui présida à la création des deux éléments : Ève fut faite la *dernière*, comme le chef-d'œuvre de l'univers.

Elle a été créée par Dieu, comme *être parfait*, suivant le plan qu'il en avait conçu. (ff. 13 et 14.)

Elle a été formée de la côte de l'homme *en signifiance*

Cornélius Agrippa, dans son ouvrage *De l'excellence et supériorité de la femme* (Paris, 1801), l'auteur du *Dialogue apologétique* (Paris, 1516), Symphorien Champier, dans sa *Nef des dames vertueuses* (Paris, 1521, Ph. le Noir), François Billon, dans son *Fort inexpugnable de l'honneur féminin* (Paris, 1555), Jean de Marconville, *De la bonté et mauvaisetié des femmes* (Paris, 1573), Marie de Romieu, dans son *Brief Discours* (Paris, 1581, *Œuvres*), François de Soucy, dans son *Triomphe des dames* (Paris, 1646) et Jacquette Guillaume, dans ses *Dames illustres* (Paris, 1665) frappent avec une désespérante unanimité sur la vieille touche que les doigts des apologistes ont fait vibrer depuis les origines de notre littérature.

Cette triple raison a conféré au sexe faible des privilèges dont il n'a peut-être pas toujours eu conscience : la femme qui a été faite d'un os, « matière purifiée, animée, vivifiée », est plus propre que l'homme, qui a été tiré de « l'ord sale limon de la terre » ; aussi, celui-ci peut-il se laver indéfiniment, il troublera toujours son eau, tandis que les dames, après s'être lavées une première fois, ne la troubleront plus. (Cornélius Agrippa, *ouvr. cité.* François de Soucy, *ouvr. cité.*)

En outre, la femme ayant été créée dans un lieu élevé, elle doit à ce fait de n'être pas sujette au vertige. Si elle tombe, à moins qu'elle ne le veuille, elle tombera toujours sur le dos, pour ne pas cesser de contempler le ciel. (Cornélius Agrippa, *ouv. cité.*)

D'ailleurs, Dieu a mieux aimé la femme que l'homme et le lui a prouvé de diverses manières. Les dames sont exemptes d'une foule de maladies auxquelles les hommes sont sujets. On n'en voit point mourir de tristesse, comme cela arrive à leurs concurrents. Dieu s'est repenti d'avoir créé l'homme ; jamais d'avoir créé la femme. Il a montré une telle considération pour ce sexe, que quand il ordonna de tuer les enfants mâles, il commanda de garder les filles. (François de Soucy, *ouv. cité.*) Si Dieu s'est incarné en prenant forme d'homme, c'est qu'il a voulu naître dans l'état le plus abject. (Corn. Agrippa, *ouv. cité.*)

La femme sera appelée « bienheureuse » parce que l'homme est son naturel valet. Qui creuse la terre, bâtit les villes, arrache les métaux des mines ? L'homme pour le service de la femme. La femme est donc à l'homme ce que celui-ci est au cheval (Chevalier de l'Escale, *Le Champion des femmes.* Paris, 1618).

« Doux sexe, agréable espèce, troupe divine, s'écrie le même auteur ! ...Vous estes *le chef-d'œuvre de Dieu, le modèle de la perfection, l'image de la divinité*, le miracle de la nature, l'abrégé du ciel et l'ornement de la terre... Vos mérites sont certainement si grands que, si vous en vouliez prendre une parfaite connaissance et estime, il n'y a point de doute que jamais hommes ne vous seroit rien... ; faisant une Republique fuiriez pour jamais leur compagnie, comme le véritable objet de votre misère, le seul sujet de tous vos péchés. »

que elle devoit estre costé luy et non mie a ses pieds comme serve (f. 14 r°).

Elle a été faite à l'image du Créateur, qui *mist une ame*

Il y a parfois, il faut le dire, dans ses panégyriques ampoulés quelques lignes qui méritent d'être relevées à l'honneur de l'écrivain. Ce même chevalier de l'Escale, qui défend la cause des dames avec tant de crânerie et si peu de bon sens, a pourtant frappé quelquefois aussi juste que fort. Comme Christine de Pisan, il s'attaque aux deux morales : « Si c'est pour la considération de quelques vices, que vous pretendez estre en elles, pour l'amour de Dieu, ostez premièrement la poutre qui vous offusque la vue et puis, tout à loisir, vous arracherez le fêtu de leurs yeux. Ne sçavez vous pas tous que vous faictes gloire, comme de chose fort honnorable, de ce que vous reprenez si aigrement en elles. Quel privilège particulier avez-vous du ciel, d'abuser ainsi licencieusement plustost qu'elles de vos plaisirs ? C'est en un mot que vous aimez bien le bruit, pourveu que ce soit vous qui le faciez. Vous vous vantez hardiement de quoy elles ont honte et allez effrontément partout publier ce qu'elles ne sçauroient seulement entendre sans rougir. »

Voici, d'ailleurs, pour compenser les extrêmes complaisances de ces écrivains, quelques lignes d'un auteur qui n'a pas perdu pied en exaltant les mérites féminins. Il est vrai qu'il s'agit avant tout d'une *Louange du mariage*, suivie d'un *Recueil des bonnes, vertueuses et illustres femmes*, par P. de Lesnauderie. (Paris, Regnault, 1523, petit in-4° goth.)

Mariez-vous; sinon, « si vous estes malade, vous demourerez tout seul comme une beste et si serez pillé et desrobé devant que soyez mort; car chascun prendroit de son costé. Item, quand vous aurez femme, vous pourrez seurement aller dehors à vos affaires et laisser vostre maison, car elle y prendra bien garde. Et aussi quand vous aurez quelque douleur ou tristesse sur le cœur, vous serez plus aise de luy dire et declairer, car elle vous pourra conforter, conseiller et consoler. Et si vous estes malade, elle vous traictera et vous couchera et vous lèvera et vous aydera, car elle en sera plus curieuse qu'une autre ».

Il faut d'ailleurs, pour être juste et ne pas mettre l'exagération exclusivement du côté masculin, dire que, si Mlle de Gournay et Madeleine Des Roches (*Œuvres*, Poitiers, Nicolas Courtoys. 1583) ont honorablement représenté les dames, Marie de Romieu, en 1581 (*Brief Discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme*, Paris, Lucas Breyer) a témoigné dans la louange du « noble et divin sexe » auquel elle appartenait, de plus de facilité que de véritable sens; que Jaquette Guillaume (*Les dames illustres*, Paris, chez Thomas Jolly,1665) n'a pas montré plus de modération que les panégyristes masculins, et qu'elle donne une singulière idée de l'extrême « douceur, complaisance et humilité des dames » quand elle annonce, dans son virulent prologue, qu'elle va convaincre les hommes de « toutes les idolâtries, impiétés, sacrilèges, hérésies, blasphèmes, meurtres, assassins, trahisons, voleries, chicanes, monopoles et vilainies exécrables ».

aussy noble et toute pareille en corps feminin comme en masculin et n'a voulu d'autre supériorité que celle que donne la vertu. *La haulteur ne abaissement ne gist mie es corps selon le sexe, mais en la parficcion des meurs et des vertus*[1].

Inférieure à l'homme en vigueur physique, *elle l'égale en force morale et en capacité intellectuelle* : « Sy te promez que le grant et fort corps ne fait mie le vertueulx et poissant couraige... ains vient d'une vigueur vertueuse qui est du don de Dieu[2] » ; elle le surpasse en piété, en sobriété, en chasteté, en douceur, en amour filial et en dévouement conjugal.

Capable des plus hautes études, elle a abordé avec un égal succès les arts, les lettres, la philosophie, les lois, l'administration et le gouvernement.

Elle a fait preuve, comme l'homme, de *génie inventif* et d'*habileté pratique*.

Elle possède, comme lui, cette *prudence* dont l'intelligence et la culture ne saurait tenir lieu.

Elle a été choisie par Dieu, aussi bien que l'être mâle, comme interprète et comme instrument.

Il serait difficile de pousser plus loin le parallèle, ni de conclure, théoriquement, avec plus de fermeté.

Si l'on tient compte des protestations de Christine contre les deux morales, dont l'une « repute » aux femmes « estre grant crime », ce que l'autre tient aux hommes « estre petit deffault, » il ne restera plus guère au féminisme moderne :

qu'à chercher si l'on peut déduire de la similitude des aptitudes intellectuelles des deux sexes, l'identité de leurs goûts, de leurs aspirations, de leurs besoins, de leur idéal de bonheur ;

qu'à demander, en s'appuyant sur des considérations de justice ou d'utilité sociale, l'application des forces si variées de la femme au domaine de la vie civile et politique ;

[1] f. 14.
[2] f. 20 r°.

qu'à s'insurger contre la légitimité du principe de subordination qui règle les rapports des époux.

Ces questions n'ont pas été littéralement tranchées par l'auteur de la *Cité*. Pourrait-on, en consultant l'œuvre entière, sinon leur trouver une solution certaine, tout au moins pressentir quelle aurait été l'attitude de la célèbre femme si elle avait été appelée à se prononcer ? Il serait d'ailleurs peu honnête de borner aux manifestes l'étude des idées féministes de Christine de Pisan, sans rechercher, dans le reste de ses écrits, les compléments, les réserves, les correctifs possibles. Sous la violence de l'attaque, elle a pu consciemment s'exagérer ; elle a pu aussi se griser à sa propre rhétorique, ou s'être laissé entraîner par sa logique à des extrémités qu'elle n'avait pas pressenties.

A-t-elle bien rêvé d'établir ici-bas la ville des Amazones, des philosophes, des poétesses qu'elle avait édifiée dans sa fantaisie ? A-t-elle vu, en celles-ci, la femme complètement réalisée, l'extrême fleur du féminisme, si souvent contrariée dans son épanouissement par le milieu social ?

Les a-t-elle envisagées, au contraire, comme de brillantes monstruosités psychologiques dont les énergies, dérivées de leur cours naturel, détournées du centre de la personnalité, ont donné un développement extraordinaire aux qualités viriles ; plantes bizarres, transformées par l'art du jardinier ; spécimens curieux destinés à faire voir, sous un prodigieux grossissement, l'existence des capacités dont le sexe fort prétend avoir le privilège exclusif ?

On serait tenté d'admettre cette dernière interprétation lorsque, en quittant la *Cité*, on aborde Le *Livre des Trois Vertus*.

CHAPITRE VIII

Le Livre des trois Vertus [1], comparé à la *Cité*, paraît, au premier abord, une œuvre rétrograde. — Il ne diffère pas, par les instructions qu'il contient, des traités d'éducation antérieurement parus. — Mais tandis que les pédagogues masculins voient dans les prérogatives du mari des privilèges justifiés par une supériorité d'essence, Ch[e] n'appuie sur aucun principe la subordination dans laquelle elle renferme l'épouse. — Il résulte même des devoirs qui incombent à celle-ci dans le mariage, qu'elle est moralement le chef de l'union conjugale. — Ch[e] a recommandé aux femmes l'obéissance comme une nécessité d'ordre pratique, et la soumission volontaire comme la seule tactique qui fût à leur profit. — La *Cité* est d'une inspiration plus hardie parce que c'est une œuvre de réhabilitation pure, sans portée révolutionnaire ; qu'il s'agissait d'édifier une ville en dehors du lieu et du temps. — Elle n'en fournit pas moins de précieux documents sur l'idée que l'auteur se faisait du sexe faible dans ce qu'il le croyait capable de donner. — *Le Livre des trois Vertus*, la *Cité* et ceux d'entre les ouvrages de Ch[e] qui contiennent des renseignements autobiographiques, font de la femme un être extraordinairement adaptable, qui ne connaît d'autres limites à la force d'expansion de sa personnalité que celles que lui créent ses circonstances particulières, ou la résistance que lui oppose le moule social. — Il n'y aurait cependant aucune utilité à ce que celle-ci intervienne dans les affaires de l'État. — Son bonheur n'est point attaché à une vie plus largement vécue.

Bien que la *Cité des Dames* et *Le Livre des trois Vertus* se suivent dans l'ordre de leur composition, et qu'il y ait même

[1] *Le Livre des trois Vertus a l'ensaignement des dames. Manuscrits :* B. N. fonds franç. N[os] 452, 1177, 1180, 22,294. — Les citations sont faites d'après le ms 452.

Voy. P. Paris, *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. IV, pp. 184-187 (pp. 184 et 185, description du ms. 452, anc. 7039).

entre ces deux œuvres des liens logiques, rien de plus différent, au premier abord, que l'esprit dans lequel elles ont été conçues. Il semble même qu'elles présentent entre elles des contradictions irréductibles et, comme la deuxième est moins suspecte de passion que la première, on incline à y chercher les véritables opinions de l'auteur.

On y incline d'autant plus que *Le Livre des trois Vertus* est le meilleur des ouvrages de Christine de Pisan ; que c'est une œuvre soignée, écrite de sang-froid, où elle s'est montrée ce qu'elle est réellement et foncièrement : éducatrice ; qu'elle y a satisfait, cette fois, sans violer les règles de l'art, l'irrésistible besoin d'enseigner qui lui a fait commettre tant d'écarts ; qu'elle y a mis, au service de sa vocation pédagogique, cette connaissance du cœur humain où l'ont conduite ses préoccupations de moraliste, le rôle de confidente qu'elle a dû souvent remplir[1] et cette intuition des caractères qu'elle tient de sa vocation même ; qu'enfin, passionnée pour le bien et possédant une grande expérience de la vie, elle a utilisé son art de s'insinuer dans les consciences, pour former des êtres vertueux et sociaux.

Imprimés. Voy. La Croix du Maine et Du Verdier, *Bibl. françoise*, t. III, p. 320.

Brunet, *Manuel*, t. I, 1856-57.

Brunet, *France litt.*, pp. 45-6.

Graesse, *Trésor*, t. II, p. 138, t. VII, p. 180.

Hain, *Rép. bibl.*, t. II, 4986, t. IV, 15,608.

M^lle de Kéralio, *ouvr. cité*, t. II, pp. 416-467.

R. Thomassy, *ouvr. cité*, pp. LXXVI-LXXXII, 93, 185-196.

E. M. D. Robineau, *ouvr. cité*, pp. 332-349.

Fried. Koch, *ouvr. cité*, pp. 59-60.

Petit de Julleville, *Histoire de la Langue et de la Littérature françaises*, t. II, pp. 362-63.

A. Hentsch, *De la littérature didactique du moyen âge s'adressant spécialement aux femmes.* Cahors, 1903, pp. 155-161.

Th. Joran, *Les Féministes avant le Féminisme.* Paris 1911, pp. 1-25.

[1] « Et semblablement discutoye des autres femmes que j'ay hantées, tant princesses, grans dames, moyennes, que petites, a grant foison, qui de leurs graces me ont dit de leurs privautez et estroites pensées. » Cité, f. 5 r°.

Ici, rien qui rappelle l'écrivain révolutionnaire, ni même l'intellectuelle qui a célébré les âpres voluptés de l'étude. L'inspiration y est plus haute que dans le *Livre du Chevalier de la Tour Landry*[1], la psychologie plus fine que celle du *Ménagier de Paris*[2], mais en somme, rien de subversif, ni même de nouveau, en matière d'éducation féminine.

Tandis que, dans les hautes classes, un précepteur enseignera au fils le latin, les sciences, le gouvernement, la fille apprendra de sa gouvernante à lire et à dire ses heures; ensuite, on lui donnera « des livres de devocion » ou qui « parlent de bonnes meurs »[3].

Si, au XIII[e] siècle, Philippe de Navarre envisageait qu'il était dangereux que les femmes sussent lire[4], le Chevalier de la Tour Landry, dans la deuxième moitié du XIV[e], admettait que le contact avec de bons ouvrages devait contribuer à améliorer leurs mœurs[5]. A peu près à la même époque, l'auteur du *Ménagier de Paris*, sans discuter s'il importe que

[1] *Le Livre du Chevalier de la Tour Landry, pour l'enseignement de ses filles.* p. p. M. An. de Montaiglon. Paris, P. Janet, 1854.

[2] *Le Ménagier de Paris, traité de morale et d'économie domestique*, p. p. par M. Pichon. Paris, 1846. Soc. des Bibliophiles français.

[3] L. I, ch. XV, f. 25 r°.

[4] « A fame ne doit on apanre letres ne escrire, se ce n'est especiaument por estre nonnain ; car par lire et escrire de fame sont maint mal avenu. Car tieus li osera baillier ou anvoier letres, ou faire giter devant li, qui seront de folie ou de priere, en chançon ou en rime ou en conte, qu'il n'oseroit proier ne dire de bouche, ne par message mander. Et ja n'eüst ele nul talent de mal faire, li deables est si soutis et entendanz a faire pechier, que tost la metroit en corage que ele lise les letres, et li face respons ;... et touz jors dit on que *au serpent ne puet on doner venin*, car trop en i a. » *Les Quatre Ages de l'Homme*, p. p. M. Marcel de Fréville. Société des Anciens Textes français, 1888. § 25, pp. 16 et 17.

[5] « Et pour ce que aucuns gens dient que ilz ne vouldroient pas que leurs femmes ne leurs filles sceussent bien de clergie ne d'escripture, je dy ainsi que, quant d'escripre, n'y a force que femme en saiche riens; mais, quant à lire, toute femme en vault mieux de le sçavoir, et cognoist mieux la foy et les perils de l'ame et son saulvement, et n'en est pas de cent une qui n'en vaille mieulx; car c'est chose esprouvée. » Ch. IIII[xx]X[e], p. 178.

les femmes apprennent l'art de lire et d'écrire, suppose généralement qu'elles connaissent l'un et l'autre.

Mariée, la femme sera exclusivement épouse, et comme épouse, étroitement soumise à son mari :

Elle « se maintendra vers son seigneur, soit viel ou jeune, en toutes manieres que en tel cas bonne foy et vraye amour commande; c'est assavoir se rendra humble vers luy en fait et reverence et parolle, l'obeira sans murmuracion et gardera sa paix a son povoir » [1].

Elle aimera son mari

« Vieulx ou jeune, bon ou mauvais, paisible ou rioteux, de petite loyauté » envers elle « ou preudehomme » [2].

Après Dieu, il sera le centre de ses préoccupations; elle n'aura plus aucun intérêt qui lui soit particulier; elle sera épouse jusqu'à l'abdication de la personnalité.

Elle adoptera les amis et les parents de son mari qu'elle préfèrera aux siens propres [3]. Sa valeur morale même dépendra de la manière dont elle gardera le serment conjugal.

« Car ja ne saura estre la creature remplie de tant de deffaulx que, se il est renom que elle soit chaste, que on ne l'ait en reverence [4]. »

C'est ainsi que l'auteur des *IIII tenz d'aage d'ome* avait dit :

« Fames ont grant avantage d'une chose : legierement pueent garder lor honors, se eles vuelent estre tenues a bones por une seule chose; mès a l'ome en covient plusors se il vuet estre por bons tenuz; besoigs est que il soit cortois et larges et hardiz et sages. Et la fame, se ele est prode fame de son cors, toutes ses autres taches sont covertes [5]. »

[1] L. I, ch. XIII, f. 21 v°.
[2] L. III, ch. III, f. 70 v°.
[3] L. I, ch. XIV, ff. 23 v° et 24 r°.
[4] L. III, ch. XI, f. 28 v°.
[5] § 31, p. 20.

Elle sera femme plutost que mère et ses enfants seront pour elle les piliers sur lesquels s'appuiera l'édifice de son crédit dans la famille et dans la société.

« Car c'est plus grant port seureté et parement que elle puisse avoir que enfans, et tel, par avanture, souvent avient, vouldroit bien nuire a la mere, qui n'endureroit point la doubte des enfans; si les doit bien tenir chierement [1]. »

Dans les hautes classes, le soin de ce crédit, généralement très branlant et variant avec les brusques oscillations de passion d'un mari parfois capricieux, toujours influençable; l'obligation de conserver, au milieu des intrigues de cour, par des *prodiges d'équilibre*, une *position* qu'assure seul le bon plaisir du mari, ont fait d'elle un diplomate consommé [2].

Maîtresse d'elle-même jusqu'à la dissimulation, elle oppose l'impénétrabilité de sa tactique défensive à la transparence du plan d'attaque, l'imperturbable sang-froid de l'observation à l'impétuosité naturelle aux êtres de force ; elle devine ses ennemis, pressent leurs coups, s'y dérobe par une feinte bonhomie [3], quitte, le danger passé, à prendre l'offensive pour les perdre, par une lente œuvre de suggestion, dans la faveur de son époux [4].

[1] L. I, ch. XV, f. 24 r° et v°.

[2] La femme, dit Christine, doit être bien avec tous les états, mais surtout avec le clergé pour deux principales causes : « L'une sy est affin que les hons et devos prient dieu pour elle, et l'autre, pour ce que elle soit louée d'eulx en leurs sermons et collacions, sy que leurs vois et leur parole luy puisse estre, se mestier est, escu et deffence contre les murmures et rapors des envieux mesdisans et les puissent estaindre; par quoy, elle en ait mieulx l'amour de son seigneur et aussi du commun peuple. » L. I, ch. XVII, f. 27 r°.

[3] « Pour la bonne chiere que elle leur monstrera [à ses ennemis] donra a croire que elle les tient a trés grandement ses amis, et que jamais ne croiroit que autrement feust, et que plus qu'en autre gent y a fiance... Si faindra que elle se veult gouverner par eulx et par leur conseil et les appellera en ses estrois *conseilz, comme elle monstrera semblant, leur dira de choses* communes par grant secret et fiance, qui seront contre sa pensée. » L. I, ch. XVI, f. 26 r°.

[4] f. 23 v°.

Il va sans dire que notre vertueux auteur ne fera servir qu'à de justes causes ces armes, dont le féminisme moderne condamnera l'emploi comme dangereux à la mentalité féminine :

« Ainsy, la sage dame usera de ceste discrette dissimulation et prudent cautelle, laquelle chose ne croie nul que ce soit vice, mais grant vertu, quant faitte est a cause de bien et de paix [1]. »

Car la femme est, selon Christine, l'être de paix par excellence. « Plus paoureuse » de nature et « de plus doulce condition », elle est, si elle le veut, « le meilleur moien de pacifier l'omme » [2]. Comme le fait ressortir, dans le *Ménagier*, l'histoire de Mellibée et de Prudence [3] longtemps attribuée à notre auteur, elle est, par excellence, l'être médiateur et pacificateur :

Médiatrice entre le suzerain et les vassaux, elle veille à ce que le seigneur n'entre pas trop facilement en guerre avec ses barons, ni ne prenne trop légèrement parti dans leurs querelles [4].

Médiatrice entre le souverain et les sujets, elle représente le côté accessible de la rude domination féodale, celle qui incline le cœur du puissant à la miséricorde et à la pitié [5].

Médiatrice presque entre Dieu et l'homme, elle prie et fait des aumônes pour son mari, comme si, plus formée par sa condition à la soumission et plus portée par sa nature à l'adoration, elle devait expier ou mériter pour lui.

Rien donc, encore une fois, qui rompe avec le passé, ni qui ne concorde avec les traités d'éducation antérieurement

[1] L. I, ch. XVI, f. 26 r°.
[2] L. I, ch. IX, f. 14 v°.
[3] T. I. pp. 186 et ss.
[4] L. I, ch. IX, ff. 13 v° à 15 r°.
[5] « Et aussi en toutes ses aumosnes et bienfais dira : priés dieu pour monseigneur et pour moi. » L. I, chap. XIV, f. 22 r°.

parus et qui ne sont ni des arts d'aimer, ni des règles monastiques.

Tout au plus pourrait-on remarquer chez Christine que, sans être moins catégorique en exigeant de la femme l'obéissance au mari, elle est plus réservée sur ce sujet que ne le sont les auteurs masculins : Ph. de Navarre avait conseillé de « chastier asprement les filles en dit et en fet » et de veiller à ce qu'elles soient « touz jours en comendement et en subjecion » [1] comme l'ordonne le Seigneur. Car « en enfance doit ele obeir a çaus qui la norrissent et quant ele est mariée, outréement a son mari » [2].

Le chevalier de la Tour Landry dispensait même la femme de conscience et de jugement. « Ainsi doit toute bonne femme... craindre et obeir à son seigneur, et faire son commandement, soit tort, soit droit, se le commandement n'est trop oultrageux, et, se il y a vice, elle en est desblasmée, et demoure le blasme, se blasme il y a, a son seigneur » [3].

Le Bourgeois de Paris, sans vouloir dégager la femme de toute responsabilité, n'était pas moins péremptoire : Elle obéira à son époux et exécutera ses ordres « quels qu'ils soient », faits « à certes ou par jeux »... « d'aucunes choses estranges à faire », « sur choses de petit pris ou de grant pris ; car toutes choses vous doivent estre de grant pris puisque celluy qui sera vostre mari le vous aura commandé » [4].

Quant à l'amour que l'épouse doit à son compagnon, il est comparable, suivant ce dernier, à l'attachement du chien pour celui qui le nourrit ; lorsque celui-ci « le bat et luy rue

[1] Il est assez piquant de rapprocher de ce passage et des suivants, certaines pages de J.-J. Rousseau.
[2] § 21, p. 14.
[3] Ch. XIX, pp. 43 et 44.
[4] T. I, p. 96.

pierres après luy, sy le suit-il balant la queue, et soi couchant devant son maistre, le rapaise » [1].

Cette réserve faite, la conformité d'opinions des quatre écrivains didactiques est manifeste. Comme elle porte sur les points capitaux de la question féministe, et qu'elle ne paraît laisser place qu'à des divergences d'ordre secondaire, on serait tenté d'abandonner d'emblée l'hypothèse d'une conciliation possible entre la *Cité des Dames* et le *Livre des trois Vertus*.

On aurait tort, cependant.

Les traités d'éducation écrits par des hommes, en insistant sur l'état de subordination qui convient à la femme dans le mariage, s'appuient sur le principe de l'infériorité morale, intellectuelle ou originelle du sexe faible. Ph. de Navarre voit dans l'autorité absolue qu'exerce l'époux sur sa compagne, un moyen de rendre celle-ci aussi inoffensive que possible [2]. Le chevalier de la Tour Landry, un appui pour sa fragile vertu. Tous une prérogative attachée à la naissance et voulue par le Créateur : « Car le Seigneur, de *son droit*, doit avoir sur la femme le haut parler » [3]. « Quant au commencement du monde Adam fut fait, nostre Seigneur par sa bouche et parole dist : Faisons-luy aide. Et lors de la coste de Adam fist la femme comme aide et subjecte et ainsi en use-l'en, et *c'est raison* [4].

Dans le *Livre des trois Vertus*, à la question : Pourquoi la

[1] T. I, p. 92.

[2] « Aucunes foles genz dient qu'on ne puet fame garder, se ele meismes ne se garde ; ...mais sans faille on la puet assez destorner et li tolir mout de traiz qu'ele vodroit faire. Et aucune foiz avient se lor porveüe passe, que jamès ne troveront leu ; et quant mains i a de mal, mains i a de honte et plus tost en demeure la parole. » § 29, p. 19.

[3] Chevalier de la Tour Landry, ch. XVIII[e], p. 41.

[4] *Ménagier*, t. I, p. 98. — « Et ja soit ce que l'omme doit estre seigneur de la femme, parce que il doit par nature avoir plus de raison et d'entendement... » *Gilles de Rome*, gouvernement des princes, f. 222 v°.

femme doit-elle se soumettre à son mari ? Christine répond, sans désavouer sa *Cité*, par un argument d'ordre pratique : Pour n'être point maltraitée et éviter des querelles domestiques qui tourneraient à son préjudice. En effet, après avoir posé, au début de son ouvrage, la thèse générale de l'obéissance et de l'amour que l'un des époux doit à l'autre, *quel qu'il soit*, elle ajoute :

« Mais pour ce que aucunes nous pourroient par advanture icy respondre que nous contons sans rabatre... si respondons.. que... tant seullement tendons *a leur prouffit* [1]. »

La femme se pliera aux volontés et caprices de son associé, non parce que cela est *juste*, mais pour *avoir paix* [2] ; parce qu'en s'insurgeant elle *poindroit contre l'aguillon* [3] et trouverait déjà dans son ménage *les tourmens d'enfer* [4]. « *Il fault que tu vives et meures avecques luy, quel qu'il soit* [5]. »

[1] « Mais pour ce que aucunes nous pourroient par advanture icy respondre que nous contons sans rabatre, c'est assavoir que nous disons a toutes fins que les dames doivent tant aimer leurs seigneurs et en monstrer les signes, mais nous ne parlons mie se tous desservent vers leurs femmes que on leur doie ainsy faire, pour ce que on scet bien que il en est de tieulx qui se portent vers elles trés fellonneusement, et sans signe de nulle amour ou bien petite ; *si respondons a ycelles que nostre doctrine en ceste presente œuvre* ne s'adresse point aux hommes, quoy qu'il en feust besoing a plusieurs que ilz feussent bien endoctrinnés ; et pour ce que nous parlons aux femmes, tant seullement tendons a leur prouffit. » L. I, ch. XIV, f. 22 r°.

[2] « Car aux princesses et dames, ou autres tenues en tel servage, prudence ne puet donner autre enseignement et sy n'est-il pas petit, ne mais prendre en pacience, faire tousjours bien a leur pouvoir, et obeir pour avoir paix. » L. I, ch. XXI, f. 32 v°.

[3] « Car elle se pensera comme sage : « se tu luy disoies rudement, tu n'y gaingneroies riens ; et s'il t'en menoit male vie, tu poindroies contre l'aguillon. » L. I, ch. XIV, f. 22 v°.

[4] « Toute femme estant en ordre de mariage, il appartient qu'elle aime son mari et vive en paix avec luy, ou autrement elle a ja trouvé les tourmens d'enfer ou n'a fors toute tempeste. » L. I, ch. XIV, f. 21 v°.

[5] L. I, ch. XIV, f. 22 v°. — J'ai cité intégralement les passages que je n'ai fait qu'indiquer dans le texte, afin qu'on puisse vérifier si les coupures n'en ont pas altéré l'esprit.

A une époque où les mœurs étaient rudes, où, jusque dans la meilleure société, les coups étaient les raisons du plus fort, où la femme, indissolublement liée à son mari, pouvait être tenue par lui, sa vie durant, en chartre privée [1] pour une faute réelle ou supposée, où elle risquait sa vie au moindre soupçon qui pesait sur elle [2], où la loi prévoyait pour celle-ci les châtiments corporels [3], quel autre refuge que la résignation ?

Et puis, eût-elle pu se libérer d'une tutelle maritale trop dure, qu'elle eût trouvé, dans la société, vingt oppresseurs pour un. Riche, et sans protecteur, elle eût été exposée aux convoitises et aux extorsions ; pauvre, incapable de gagner sa vie dans une position indépendante. Religieuse ou « chambrière », elle eût échangé une servitude contre une autre servitude peut-être plus dure. Il semble que le mariage ait été pour plusieurs une condition matérielle de vie, et, quoique souvent pénible, le placement le plus naturel et le plus avantageux de leur liberté et de leur activité [4].

Dès lors, le mariage étant un moyen d'existence, et dans le mariage, la soumission, le seul parti qui le rendît suppor-

[1] « Onques en sa vie ne volt [Charles V] donner licence a homme, pour meffait de corps, qu'il emmurast sa femme à pénitence perpétuelle. » *Livre des Faits de Charles V.* Coll. Petitot. 1re série, t. V, pp. 306-307.

[2] « De telles grans maistresses avés vous veu en vostre temps, qui, pour seullement estre suspeçonnées de telle amour, sans que la verité en feust oncques actainte, en perdoient l'onneur et la vie. » *Livre des trois Vertus*, L. I, ch. XXVII, f. 45 v°.

[3] Au milieu du XIVe siècle, un mari pouvait encore « battre sa femme, sans mort et sans mehaing » et la « castier resnablement ». Cout. de Bergerac. Cité par P. Gide, *Étude sur la condition privée de la femme*. Paris, 1885, p. 372.

[4] A la question : les veuves doivent-elles se remarier ? Ch[e] répond : « S'il estoit ainsy qu'en la vie de mariage eust tout repos et paix, vraiement, seroit sens a femme de s'y rebouter; mais par ce qu'on voit tout le contraire, le doit moult ressoingner toute femme, quoy que aux jeunes soit chose comme de necessité ou trés convenable. Mais a celles qui ont ja passé jeune age et qui assés ont du leur, ne pouvreté ne les y contraint, c'est toute folie. » L. III, ch. IV, f. 79 r°.

table, si l'on travaillait au « prouffit » de la femme, à quoi bon l'apitoyer sur son sort et exacerber le mal en pressant sur l'endroit sensible ? Il s'agissait avant tout, pour elle, d'être le moins possible maltraitée, et l'infériorité en force physique étant de celles sur lesquelles le cours des idées et des opinions n'a pas d'influence, aucun féminisme ne pouvait faire que dans une lutte corps à corps le plus faible ne fût le plus battu [1].

D'ailleurs, rien dans l'ouvrage qui soit propre à flatter l'orgueil viril. Partout domine cette préoccupation du profit féminin, la crainte que l'épouse, par une résistance intempestive ou une tactique maladroite, n'empire une position déjà précaire. Il y a parfois même quelque chose de choquant dans cette insistance à donner à l'obéissance, à l'esprit de support, à l'amour même un mobile intéressé [2] et l'on s'étonnerait qu'une personne d'un si grand cœur ait pu laisser fléchir à tel point l'inspiration, si l'on ne savait, qu'écrivant pour des lectrices de toute condition et de tout caractère, elle devait spéculer sur des instincts qui n'étaient pas toujours généreux ; si l'on ne remarquait, en outre, que ces instructions sont particulièrement destinées à celles dont la bonne volonté a été découragée par les caprices, la brutalité et les infidélités du mari. Car si, en parlant aux maîtresses de maison, elle sait les engager à maintenir leur intérieur en ordre et en paix pour que le chef n'emporte pas ailleurs son amour et son argent, elle sait aussi faire de la sollicitude et

[1] Voy. Montaiglon et Raynaud, *Recueil général et complet des fabliaux*, t. I, p. 97, « De Sire Hain et de Dame Anieuse ».

[2] « Voit on souvent que quoy que pluseurs riches hommes et de divers estas aient esté et soient moult merveilleux a leurs femmes en tout temps, que quant vient a la mort, que conscience les reprent, et ilz avisent le bien de leurs femmes qui sy bonnement les ont supportés et le tort que ont envers elles, que ilz les laissent dames et maistresses de tout quant que ilz ont vaillant. » L. III, ch. I, f. 70 v°.

du dévouement de la femme à l'égard de l'époux consciencieux et bon, une question de justice élémentaire :

« Car n'est point de doubte que c'est grant recreation a homme de bien quant il vient a son hostel et s'il a quelque ennuy en pensée et il treuve sa femme qui sagement et graciensement l'accueule, et c'est bien raison que ainsy soit fait ; car celuy qui pourchace le vivre et l'estat, et qui a la peine et le soing, ne puet a moins que d'estre bien accueilly en son hostel [1]. »

Ajoutons, pour conserver au livre sa physionomie, que Christine, profondément pieuse, en appuyant sur la nécessité de la soumission, a insisté sur l'idée chrétienne du mérite attaché à la souffrance patiemment supportée [2].

Le point de vue de l'auteur des *Trois Vertus* — se plier volontairement, pour n'être pas violemment soumis — s'imposait tellement que les pédagogues masculins eux-mêmes, quoique convaincus de leur supériorité essentielle, ne tardent pas à abandonner la question de *droit* pour insister sur celle de *fait*. Ils arrivent aux mêmes conclusions que la célèbre femme, mais tandis que celle-ci est très consciente du chemin parcouru, les précurseurs paraissent y être venus naïvement, par intuition de ce que leur prestige avait de factice ou fascinés par l'irrésistible attrait qu'exerce la réalité. Il faut le dire, les exemples qu'ils ont choisis pour illustrer leur théorie de la subordination, ne sont pas propres à faire illusion sur le secret de leur puissance ; l'autorité maritale y est présentée comme un pouvoir si capricieux, qu'on ne saurait tirer de ces récits d'autre morale que celle, toute pratique, qui les termine ou en découle ; elle eut tort de désobéir *parce qu'elle fut battue ;* elle eut raison d'obéir, *parce qu'elle ne fut point battue.*

[1] L. III, ch. I, f. 71 v°.
[2] L. III, ch. I, f. 70 v°.

Voyez plutôt l'histoire de « celle qui saillit sur la table »[1].

Trois marchands rentraient chez eux d'un voyage d'affaires ; chemin faisant, ils devisaient ensemble. Ils s'entretenaient de leurs femmes et chacun prétendait avoir la plus obéissante. Suivant une coutume qui devait être très répandue à cette époque, ils parièrent et convinrent de l'épreuve à imposer. Le mari devait dire à la maîtresse de céans, en entrant dans sa maison : « Ce que je commenderay soit fait, comment que ce soit » puis, lui ordonner de sauter dans un bassin. Le premier marchand échoua devant l'obstination de sa femme qui refusa de s'exécuter aussi longtemps qu'elle ne connaîtrait pas la raison de cet ordre singulier. Elle n'y gagna qu'une « buffe ». Le second n'eut pas plus de succès ; sa femme non plus, car « elle fut battue comme l'autre ». Le troisième, arrivé dans sa maison, et voyant la table mise, souffla à ses compagnons qu'il différerait l'épreuve jusqu'à la fin du repas ; il prononça pourtant le mot d'avertissement et plongea ainsi sa femme « qui le amoit et craignoit » dans une expectative anxieuse. Ils mangèrent d'abord des « œufs molets ». Comme le sel fin manquait sur la table, le marchand ordonna :

« Femme, saul sur table ; et la bonne femme, qui ot paour de luy desobeir, saillit sur table et abati table et viandes, et vin et voirres, et escuelles, tant que tout ala par la place. Comment, dist le seigneur, est-ce la manière ? vous ne sçavés autre jeu fère ; estes-vous desvée ? — Sire, dist-elle, j'ay fait vostre commandement ; ne aviez vous pas dit que vostre commandement feust fait, combien qu'il feust ? je l'ay faict à mon pouvoir, combien que ce feust vostre dommaige et le mien : car vous m'aviez dit que je saillisse sur la table. — Quoy, dist-il, je disoie : Sel sur table. — En bonne foy, dist-elle, je entendoie y saillir. Lors y ot assés ris et tout prins a bourde, dont les deux aultres deux marchans vont dire qu'il ne falloit jà commander qu'elle

[1] *Livre du Chevalier de La Tour Landry*, ch. XIX, pp. 41 et ss.

saillist ou bacin, et qu'elle en avoit assez fait, et que son seigneur avoit gaaingné la fermaille, et fut la plus loée de obeir a son seigneur, et *ne fut mie batue comme les autres.* »

Le *Ménagier* raconte une scène analogue dont il fut lui-même témoin et dont les acteurs n'étaient pas « gens voitturiers [1] », comme ceux dont il vient d'être question. C'étaient le sire et la dame d'Andresel [2]. Cette fois, il s'agissait pour celle-ci de sauter par dessus un bâton. Comme elle s'y refusait, son mari en fut « parfaictement courroucié » et, termine l'écrivain : « Du surplus je me tais, et pour cause : mais tant en puis-je bien dire, et le sçay bien, que s'elle eust accompli le commandement de son mari... elle eust mieulx gardé son honneur et *mieux luy en eust pris.* »

Apamena, fille d'un pauvre chevalier nommé Béjart, raconte encore La Tour Landry, fut si enorgueillie de la haute fortune que lui avait value sa beauté, qu'elle méprisa son mari « pour ce qu'elle le veoit simple homme et débonnaire ». A la fin, celui-ci se fâcha et la renvoya ; elle retomba ainsi dans son obscurité première. Son habileté avait été manifestement en défaut, « car toute femme qui voit son seigneur doulz et simple, sans grant malice, de tant lui doit-elle porter plustost honneur ;... car les cuers ne sont pas tousjours en un estat ; pierre vire et cheval chiet. *L'on cuide par foiz que tel soit bien simple et sot, qui a malicieux cuer et dangereux, et pour ce ne puet femme trop honnorer ne obeir à son seigneur quel qu'il soit* » [3].

Et c'est pour cette raison, parce qu'il eût été insensé de la part du sexe faible de tenter une révolte, que Christine, selon

[1] « Car gens voitturiers sy chastient leurs femmes par signes de cops ; et aussy toute gentil femme de son droit mesme doit l'en chastier et par bel et par courtoisie... » *Livre du Chevalier de La Tour Landry*, p. 43.

[2] t. I, pp. 146 et s.

[3] Ch. LXIII, p. 133.

l'expression de M. Robineau, « n'a pas la prétention de l'affranchir de sa subordination à l'égard de l'homme »[1].

Mais, que le milieu social change ; que naisse une société nouvelle basée sur la justice et sur le droit ; qu'elle soit, en vertu même des principes sur lesquels elle repose, plus réfractaire à la terreur ou à l'extase que provoquent les grands déploiements de force ; que les progrès des sciences aient rendu négligeables les avantages dus à la puissance musculaire ; que jusque dans les guerres, le génie l'emporte sur la vigueur physique ; que celle-ci n'ait plus de fin en elle-même que chez des professionnels du sport s'exhibant dans des fêtes de lutte que fuit le public raffiné ; qu'elle ne soit, pour les autres, que le moyen de se désintéresser de son corps et de n'être pas entravé dans son activité ; qu'elle professe en outre, cette société, le mépris des privilèges attachés à la naissance ; que deviendra, selon Christine, cette subordination de l'être faible, irresponsable de son sexe, à l'égard de l'être fort et qui n'a pas le mérite du sien ?

En un mot, que deviendra la femme, à laquelle notre auteur ne reconnaît que l'infériorité en force physique ? Qu'est-elle déjà, dans la famille, malgré l'effacement qui lui est prescrit ?

Et ici, sans faire intervenir Le *Livre de la Cité*, si favorable aux dames, nous en référerons exclusivement au *Livre des trois Vertus*, contrôlant par le second le crédit qui peut être accordé au premier.

Il résulte de l'examen non des droits de la femme — le *Livre des trois Vertus* ne parle que de devoirs, — mais de ses multiples charges et responsabilités, qu'elle est moralement le chef de l'union conjugale. Le mari, sur son piédestal, drapé dans l'autorité que lui donne le préjugé hiérarchique,

[1] *Ch^e de Pisan, sa vie et ses œuvres*, p. 97.

entouré des emblèmes du pouvoir, joue, à proprement parler, un assez pauvre personnage :

Un des premiers devoirs de l'épouse est « d'estre trés soingneuse du cors de son seigneur ».

« Si vouldra souvent parler a ses phisiciens, leur enquerra de son estat et, comme sage que elle sera, vouldra ouir de leurs opinions et que, present elle, soient faites aucune fois leurs collacions sur le fait de la ditte santé. [1] »

Rien de bien humiliant pour le maître dans cette surveillance pleine de sollicitude si, déchargé du soin de son propre bien être, il en trouve plus de temps et plus de liberté d'esprit pour se livrer à des préoccupations plus hautes. Il ne paraît pas, pourtant, que cette tutelle ait été destinée à prévenir les mauvais effets d'un penchant à l'ascétisme ou d'un goût trop prononcé pour la méditation ; car, « ceste saige dame », avec « le soin de la personne », est en outre chargée « de la pourveance de l'ame ».

« Elle tendra en amour son confesseur, par quoy, se elle voit en son dit seigneur aucune tache de lait pechié duquel l'acoustumance luy puet tourner a dampnation, et elle ne luy osaat dire, de doubte qu'il ne luy en depleust, et aussi qu'il ne luy appartient pas, elle lui fera dire par ycelui et luy priera que il l'amonneste bien toujours d'estre serf de nostre seigneur [2]. »

Elle étudiera les amis de son associé pour éloigner adroitement, et sans faire d'éclat, ceux dont la compagnie pourrait avoir sur lui une fâcheuse influence [3].

Elle s'occupera activement de l'éducation de ses enfants. Le père choisira le précepteur de ses fils ; c'est son droit ; mais, ajoute presque immédiatement l'auteur, se hâtant de

[1] L. I, ch. XIV, f. 22 r°.
[2] L. I, ch. XIII, ff. 21 v° et 22 r°.
[3] L. I, ch. XIV, ff. 23 v° et 24 r°.

reprendre d'une main ce qu'il donne de l'autre : « toutes voies la dame, qui n'a mie par advanture tant de charges de diverses choses, et que aussi, nature de mere est communement plus encline au regard de ses enfans », le révoquera s'il ne lui convient pas [1].

Si le mari est grand seigneur, c'est-à-dire essentiellement occupé à faire des armes, elle veillera à ce qu'il n'entreprenne pas de guerre sans motif suffisant [2].

S'il exploite ses terres, elle cherchera à l'amener « par doulces paroles et bons amonnestemens que ilz advisent ensemble » de leur état afin que, au bout de l'an, ils ne se trouvent » en debtes vers leurs maisgnées ou autres crediteurs [3] ».

Enfin, dans les classes inférieures, si le mari doit pourvoir de ses mains à l'entretien de la maison, sa femme l'exhortera, lui et ses ouvriers, d'être diligents et, « de enlx mettre matin à la besoingne [4] ». Elle le rendra attentif aux dangers que présente un marché trop tôt conclu ou un crédit accordé sans garantie [5]. S'il est laboureur, elle l'engagera à travailler loyalement les terres qui lui sont confiées et à payer son compte au seigneur [6].

Donc, *chargée du soin de la santé de son compagnon ; appelée à veiller à sa moralité, c'est-à-dire, à contrôler, avec son propre sens du bien et du mal, les actes de conscience de son époux ; appelée à en reviser les décisions, c'est-à-dire à vérifier, à la mesure de sa propre raison, les manifestations de l'activité rationnelle du mari, elle est véritablement l'élément supérieur de l'association.*

[1] L. I, ch. XV, f. 24 r° et v°.
[2] L. I, ch. IX, ff. 13 v° et 15 r°.
[3] L. II, ch. X, f. 62 v°.
[4] L. III, ch. VIII, f. 84 r°.
[5] L. III, ch. VIII, f. 84 r°.
[6] L. III, ch. XII, f. 90 r°.

Si, dès le mariage, elle renonce à toute préoccupation individuelle pour vivre la vie de son mari, de ses affections, de ses intérêts, c'est, chez elle, moins désir avoué d'être pour lui une compagne agréable et sympathique, que tendance inconsciente au contrôle et à la direction. Si elle abdique toute personnalité et cherche à faire, pour ainsi dire, partie intégrante de l'être moral de son associé, c'est pour mieux en connaître les ressorts et être, à ce mécanisme, comme la pièce qui en détermine et en règle le mouvement.

Cette tendance, un peu tyrannique, puisqu'elle ne vise à rien moins qu'à une substitution de conscience, résulte de la force d'expansion d'une volonté forte, dirigée par des principes fermes vers le bien et l'utile.

Ayant du rôle de la femme une si haute idée, *il n'est pas surprenant que Christine de Pisan n'ait jamais rien dit qui permit de supposer qu'elle admettait la légitimité de la subordination de l'épouse à l'égard de l'époux.*

Elle a recommandé l'obéissance comme une nécessité d'ordre pratique à laquelle, pour l'heure, il n'était pas possible de se soustraire.

C'est que son livre s'adressait aux membres d'une société constituée, influencée par une longue tradition, où dominait la force ; à des éléments d'une valeur moyenne — puisqu'elle visait la masse; d'une éducation déterminée — c'est-à-dire peu propre à préparer à l'émancipation sociale ; enfin, d'une culture connue — c'est-à-dire à peu près nulle et relativement plus inférieure à celle des hommes qu'elle ne l'est actuellement.

L'infériorité dans la préparation à la vie, la seule qu'admette la *Cité*, avec celle qui résulte de la complexion plus délicate de la femme, aurait peut-être suffi à rendre prématurée toute tentative d'émancipation, autant que l'esprit de l'époque en rendait le succès chimérique.

Si la *Cité* est une œuvre plus hardie dans son ensemble, c'est qu'il s'agissait d'édifier une ville idéale en dehors du temps et du lieu. Les héroïnes qui la composent sont, pour la plupart, non seulement libérées de la tutelle maritale, mais placées par leur éducation, leur naissance ou d'autres circonstances extraordinaires, hors des conditions habituelles de vie. Ce sont des êtres d'exception, destinés à la représentation ; un régiment de parade à exhiber dans le danger pour effrayer les assaillants et rassurer, par le spectacle d'un grand déploiement de force, ceux qui devaient soutenir l'assaut.

D'ailleurs, dans la *Cité* elle-même, ces Amazones, ces poétesses, ces philosophes, resteront, malgré leur nombre, une minorité. Les unes, les pierres symboliques dont on a construit les remparts, seront les ancêtres éloignés, les fondateurs que, dans chaque pays, on célèbre plus qu'on ne connaît. Les autres, celles qui prendront possession de la ville fortifiée, constitueront une aristocratie destinée à vieillir dans l'isolement. La masse, le peuple, sera composé par toutes les femmes de bien qui auront persévéré dans la pratique des vertus obscures et difficiles d'épouse et de mère de famille.

C'est à elles que s'adresse l'appel qui termine l'ouvrage et l'exhortation si imprévue que contiennent les dernières pages.

« Et, entre vous dames, qui estes mariées, n'ayez point en despit de estre tant subjetes a vos mariz, car il n'est pas le meilleur a creature d'estre franche... Et celles qui ont maris bons et paisibles et discretz et a elles de grant amour, louent dieu de ce grant benefice, car plus grant bien au monde ne leur pourroit estre donné. Et soient diligentes de les servir, amer et cherir en la loyauté de leur cœur si que elles doivent, gardent leur paix et prient Dieu que les leur maintieigne et sauve. Et celles qui les ont moyens, entre bons et mauvais, encores doivent Dieu louer de ce que elles n'ont pires et metre psine de les amoderer en leur perversité et les tenir en paix, selon leurs

condicions. Et celles qui les ont divers, felons et reveches, metent peine en endurant que elles puissent convaincre leur felonnie et les ramainent se elles peuvent a vie raisonnable et debonnaire. Et se iceulx sont tant obstinez que elles ne puissent, au moins y acquerront elles grant merite a leurs ames par la vertu de pacience [1]. »

Ces apostrophes, auxquelles leur place dans le dernier chapitre donne une valeur de conclusion, n'en sont pourtant réellement ni l'une ni l'autre. L'invitation à peupler la Cité ne se rattache que lâchement et par la forme à l'ensemble de l'œuvre. L'exhortation : « Voyez, mes dames, comment ces hommes vous accusent de tant de vices de toutes pars. Faites les tous menteurs par montrer vostre vertu... » conviendrait mieux à un recueil des accusations portées contre les femmes qu'à un ouvrage destiné à rassembler et à produire leurs titres de gloire. Quant à la soumission qu'elle leur prêche, elle est tout simplement contraire à la portée générale de l'œuvre. En effet, lorsque celle-ci paraît s'adresser aux femmes, c'est pour faire appel à leur dignité, pour les engager à prendre conscience de leurs moyens. La morale qui découlerait pour elles de l'ouvrage, s'il leur était destiné, serait : « Soyez fières d'être de votre sexe. » Mais la *Cité* a été composée, avant tout, pour confondre les détracteurs. C'est pour eux que la grande démonstration a été faite. C'est sur eux que l'effet a été calculé. C'est à leur intention que la coupe a été remplie. Mais des dames y boiront, l'auteur y compte bien et s'en souvient en achevant. Le breuvage ne sera-t-il pas trop capiteux pour elles ? Si elles allaient se griser, devenir hautaines à l'égard de leurs maris, et n'y gagner que quelques « buffes » ? Il fallait prévenir les conséquences possibles. Christine a escamoté, volontairement ou non, les conclusions logiques et, de peur qu'elles ne se tirent d'elles-mêmes et ne provoquent des conflits, les a remplacées par des conseils

[1] ff. 143 v° et 144.

d'ordre pratique. La *Cité* est, et a voulu rester une œuvre de réhabilitation pure sans intention révolutionnaire. Fidèle au rôle pacificateur qu'elle essayait de jouer, à cette époque même, au milieu des discordes qui ensanglantaient Paris, Christine a redouté d'alimenter des révoltes destinées à avorter. Mais, trop courageuse et trop fière pour vouloir le repos par une paix honteuse, après une glorieuse défense de la cause féminine, elle s'est rendue en sauvant l'honneur.

Plaçant les intérêts moraux avant tout avantage matériel, sachant que la véritable liberté est intérieure, que la dignité du caractère, l'indépendance de la conscience et du jugement s'accommodent de l'état de subordination et peuvent même se manifester dans l'acte de volonté et de raison qui accepte cette subordination, elle n'a voulu donner à son sexe que l'ascendant qui résulte de la vertu.

Cette double considération — soumission volontaire et récupération dans l'indépendance que donne la pratique du bien — artificiellement rattachée à la *Cité des Dames*, est devenue la génératrice du *Livre des trois Vertus*. C'est par là que ces deux œuvres, issues de la même préoccupation du « prouffit » féminin, se relient l'une à l'autre et se continuent.

Mais, quelque théorique que veuille demeurer le premier de ces ouvrages, quelque décoratif le rôle de ses personnages et quelque exceptionnelles les circonstances qui ont contribué à les former, il n'en fournit pas moins de précieux documents sur l'idée que se faisait notre auteur de la mentalité féminine dans ce qu'elle la croyait capable de donner : appliquée aux choses de Dieu, la femme pourra devenir une de ces saintes dont la vie remplit le troisième livre de la *Cité*. Animée d'un patriotisme ardent, elle sera une de ces libératrices, Hester ou Judith, que Christine a célébrées. Adonnée aux choses de l'esprit, elle sera Sapho, Sempronie ou Minerve. Peu importe l'authenticité de quelques-unes de ces

héroïnes; elles étaient pour l'écrivain psychologiquement possibles. Et elles devaient l'être pour ceux qui allaient voir se dérouler sous leurs yeux la plus étonnante de ces étonnantes histoires, celle de la Pucelle d'Orléans.

Qu'est-elle, en effet, cette Jeanne d'Arc, sinon la dernière et la plus merveilleuse des amazones et des saintes que Christine a chantées [1] ? Aussi, l'auteur s'est-il rendu compte de la portée que pouvait avoir, au point de vue féminin ou féministe, la glorieuse intervention de la vierge ; il s'est rendu compte que la réalité donnait à son œuvre comme une sanction historique, de même que Dieu y mettait avec évidence le sceau de son approbation [2].

Il est vrai que, dans l'exubérance de la joie qui la fait non

[1] *Le dit sur la Pucelle d'Orléans*, Bibl. de la ville de Berne, ms. 205, ff. 62-68. Publié par A. Jubinal, *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, suivi de quelques pièces inédites tirées des mss. de la Bibl. de Berne*. Paris, 1838, pp. 75-88. Reproduit par Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, Paris, 1849, t. V, pp. 4-21.

[2] « ... Se la chose n'y ert notoire
Et evident quoy et comment
Il n'est homs qui le peüst croire ;
Chose est bien digne de memoire,
Que dieu, par une vierge tendre,
Ait adès voulu, chose est voire,
Sur france si grant grace estendre... f. 63 r°.
Que puet il d'autre estre dit plus
Ne des grans faiz des temps passés ?... f. 64 v°.
Hester, Judith et Gelbora
Qui furent dames de grant pris
Par lesqueles Dieu restora
Son pueple qui fort estoit pris,
Et d'autres plusieurs ay apris
Qui fuirent preuses, n'y ot celle
Mais, miracles en ce propos [?]
Plus a fait par ceste pucelle... f. 65 r°.
Hée ! quel honneur au femenin
Sexe, que Dieu l'ayme, il appert
Quant tout ce grant pueple chenin
Par qui tout le peuple ert desert
Par femme est sours et recouvert ! »
Ce que C M hommes fait n'eussent. f. 65 v°.

seulement chanter, mais éclater de rire[1] aux bonnes nouvelles de la délivrance d'Orléans et du sacre du roi à Reims[2]; que, dans l'élan patriotique qui la porte, elle, si pitoyable, à se réjouir du sang anglais versé dans les sillons[3], Christine a laissé quelque peu à l'arrière-plan ses préoccupations féministes. En effet, celle-ci a envisagé la libératrice, moins comme l'amazone que comme la sainte, moins comme la gloire de son sexe que comme l'instrument de Dieu[4]. Elle

[1] Je Christine qui ay plouré
XI ans en abbaye close
Ou j'ay toujours puis demouré
Que Charles, c'est estrange chose,
Le filz du Roy, se dire l'ose,
S'en fouy de paris de tire
Par la traison la enclose
Ore a prime me prens a rire.
A rire bonement de joye... etc. fol. 62 r°.

[2] Charles VII fut couronné le 17 juillet et Christine écrivait sa pièce le 29 du même mois.

[3] Ja cuidiés france avoir gaingnée
Et qu'elle vous deult demourer;
Autrement va faulse mesgniée,
Vous irez ailleurs tabourer
Se vous ne voulez assavourer
La mort comme vos compaignons,
Que loups ponvoient bien devourer
Car mors gisent par les sillons. f. 66 r°.

[4] Une fillette de XVI ans
(N'est-ce pas chose fors nature?)
A qui armes ne sont pesans
Ains semble que sa norriture
Y soit, tant y est fort et dure,
Et devant elle vont fuyant
Les ennemis, ne nul n'y dure,
Elle fait ce mains yeulx voiant.
Et d'eulx, de France descombrant
En recouvrant chasteaulx et villes
Jamais force ne fut si grant
Soient ou s cens soient a miles;
Et de nos gens preux et abiles
Elle est principal chevetaine;
Tel force n'ot Hector ne Achilles
Mais tout ce fait Dieu qui la meine. f. 65 v°.

a tenu cependant à associer, dans ce chant de triomphe qui est sa dernière œuvre, les trois grandes affections de sa vie : Dieu, la France et la Femme.

Mais, sans plus insister sur la merveilleuse figure de Jeanne d'Arc, sans vouloir tirer davantage, de la glorieuse apparition, des conséquences en faveur de la vérité psychologique des personnages de la *Cité*, revenons à l'ensemble de l'œuvre de notre écrivain.

Il résulte de la *Cité*, du *Livre des trois Vertus* et de ceux des ouvrages de Christine qui contiennent des renseignements autobiographiques, que celle-ci aurait cru à l'existence, dans chaque représentant du sexe faible, d'une double personnalité : la femme, avec tout ce que ce mot comporte de fragilité et de contingence ; et un être viril, en puissance seulement chez les unes, se développant chez les autres à mesure que croissent les responsabilités, supplantant l'être d'imagination et de sentiment aux moments d'âpres luttes pour l'existence, et le laissant réapparaître aux heures de détente et d'intimité.

La faculté de mettre à contribution dans des proportions diverses et selon les nécessités de l'heure présente ces deux éléments de son individualité a fait d'elle un être extraordinairement adaptable, dont l'idéal moral, très mouvant, oscille entre l'absolue passivité et l'extrême mise en valeur des qualités d'initiative et d'action.

Voyez dans Le *Trésor de la Cité des Dames* la conduite qui est prescrite aux veuves ou aux femmes momentanément séparées de leur mari. Il semble qu'une vertu spéciale soit attachée à la condition de la femme seule, puisque, après n'avoir vraisemblablement appris qu'à dire ses heures, et à lire des « livres de devocion », elle doit « savoir les drois d'armes et toutes choses qui y affierent, affin que elle soit preste d'ordener ses hommes se besoing est, et le sache faire pour

assaillir ou pour deffendre » [1] ; elle doit être, « toute aprise es drois de fiefz, d'arriere fiefz, de censmes et droictures, de champars, de prises de pluseurs mains et de toutes telz choses qui sont en droit de seigneurie selon les coustumes de divers païs, affin que elle n'y puist estre deceue [2]. » Après avoir vécu dans une extrême retenue, prendre, pour plaider, « cuer d'omme », et pousser vigoureusement ses procès [3].

Christine de Pisan elle-même, qu'est-elle, sinon une de ces savantes, de ces poétesses, de ces philosophes, dont elle a célébré les mérites dans sa Cité ? Il en a tenu à ce qu'elle était, moins qu'une autre, soumise aux influences de son époque : à son origine étrangère, à une éducation plus forte, en partie dégagée de l'ornière traditionnelle, et à une dure fortune qui, la jetant seule dans la mêlée, l'obligea à utiliser les ressources naturelles et acquises.

Dès lors, que dans cette société nouvelle, moins violente que l'ancienne, cette forte éducation ne demeure plus une exception ; que s'ouvrent, pour les femmes, des carrières nouvelles, leur permettant l'utilisation de leur capital d'instruction ; qu'il existe, pour y entrer, un grand nombre de femmes libres ou libérées, de gré ou par nécessité, des liens du mariage et portant à elles seules la charge de la « pourveance » du corps et de l'âme, comment Christine résoudra-t-elle pour elles la question qu'elle a si facilement tranchée pour elle-même ? N'a-t-elle pas maudit, dans son *Livre de Mutacion de Fortune*, la malencontreuse coutume d'instruire inégalement les fils et les filles [4] ? N'a-t-elle pas dit, dans sa *Cité des Dames* :

Et Dieu leur a donné [aux femmes] *le bel entendement, pour elles*

[1] L. II, ch. IX, f. 61 v°.
[2] L. II, ch. X, f. 62 v°.
[3] L. III, ch. IV, f. 78 v°.
[4] Voy. p. 28.

appliquer, se bien veulent, en toutes les choses que les excellens hommes font ; se elles veulent estudier, les choses ne plus ne moins leur sont communes comme aux hommes et puesnt, par labeur honneste, acquerir nom perpetuel lequel avoir est agréable aux trés excellens hommes [1].

N'a-t-elle pas été elle-même historien, publiciste, philosophe, moraliste, etc. ? Tout au plus a-t-elle fermé à son sexe la carrière de juge, et encore, s'est-elle servie pour appuyer son opinion d'arguments si faibles qu'ils paraissent moins l'expression d'une conviction qu'une tentative de s'expliquer à elle-même le malaise que lui faisait éprouver la vision anticipée du spectacle insolite de la femme se produisant « baudement » en public.

Les femmes, ajoute M. Robineau, « ne réclamaient pas encore à cette époque l'égalité des droits » [2].

S'il est question des droits politiques, ils étaient, moins au moyen âge qu'à notre siècle, le privilège exclusif d'un des sexes. Une femme propriétaire de fief avait tous les droits du titulaire mâle. Quant au droit de vote pour chacune d'entre elles, auraient-elles pu le demander au nom du suffrage universel ?

Prendront-elles part à l'administration et au gouvernement ? Y aurait-il à leur immixtion une utilité sociale ? Non, « il n'est pas necessité a la chose publique que se meslent de ce qui est commis a faire aux hommes » [3]. Pourtant, elles ne feraient pas plus mal qu'eux [4]. Mais, « a quoy faire envoyeroit on trois hommes lever un fardel que deux puent legierement porter [5] ? »

Enfin, pour avoir réalisé sa destinée d'être humain, et non seulement sa destinée d'épouse et de mère, la femme

[1] f. 35 r° et v°.
[2] *Ouvr. cité*, p. 98.
[3] *Cité*, f. 34 v°.
[4] Voy. p. 81.
[5] *Cité*, f. 17 v°.

sera-t-elle plus heureuse ? Non, répond Christine. Le Créateur a donné à chaque sexe « tel nature et inclinacion comme a faire son office lui appartient ».

Non, paraît-elle encore répondre quand, au début de ses graves ouvrages, elle semble plier déjà sous le poids d'une fatigue anticipée ; non, semble-t-elle dire encore quand, terminant une de ses grandes œuvres, elle s'écrie : « Si suis venue, dieu soit loué, au terme ou je tendoye, c'est que je tirasse a fin ce present livre [1] ».

Non, dit-elle toujours, dans ces vers déjà cités du *Livre de Mutacion de Fortune :*

> Or fuz je vraiz homs, n'est pas fable...
> Mais mieulx me plairoit plus du tiers
> Estre femme comme je souloie [2].

Et pourquoi ? Parce que la femme, répugnant à la lutte directe, à cette lutte dans laquelle chaque coup reçu, non seulement porte à l'endroit où il a été donné, mais, ébranlant l'être tout entier, se répercute en infinies vibrations sur un système nerveux plus délicat que celui de l'homme, il a fallu la tyrannie des événements pour la lui faire affronter.

Parce que le bonheur seul peut garder les femmes d'une riche nature dans le demi-épanouissement de ce bouton, *plus séduisant que la fleur.*

Mais, à ce compte, ne pourrait-on pas généraliser ? Dire que tout individu hésite à se réaliser pleinement, ne donne sa mesure que pressé par les circonstances extérieures et que, pour les représentants d'un sexe comme pour les représentants de l'autre,

> ... a quelque chose est bonne
> Maleurté aucune foiz ?

[1] Livre *du Corps de Policie*, B. N. ms f. 12439, f. 224 r°.
[2] f. 90 r°.

CHAPITRE IX

Conclusion.

Mais, sans faire d'interprétation, ni vouloir tirer de l'œuvre de cette femme célèbre ce que le milieu social ne lui permettait pas d'y mettre, il résulte de la lettre même de ses ouvrages qu'elle a été, au commencement du XV[e] siècle, la théoricienne du féminisme moderne. Si celui-ci se souciait de ce précurseur éloigné, s'il importait à sa cause de prouver que les protestations de l'un des sexes sont aussi anciennes que les prérogatives de l'autre, que la première femme de France qui a pensé et écrit a pris position en face de la fraction privilégiée, qu'enfin la tendance actuelle à l'émancipation n'est pas une aberration passagère et contagieuse de l'esprit féminin, il lui serait aisé de collationner dans les textes mêmes de Christine tous les considérants sur lesquels il appuye ses revendications.

Elle a formulé, avec une précision et une fermeté qui ne sauraient être dépassées, non seulement le principe de l'équivalence des deux sexes, mais celui de l'*identité absolue de leur être pensant*. En subordonnant les inclinations de l'un et l'autre élément, non à ses capacités, mais aux devoirs auxquels les hommes et les femmes ont généralement été com-

mis, elle a prévu pour celles-ci la possibilité de sortir du cercle étroit et abrité de la famille, chaque fois que le leur permettraient leurs conditions particulières de vie ; et ceci, en faisant violence, il est vrai, à leurs goûts naturels, mais sans se fourvoyer dans un milieu auquel leur organisme moral ne saurait s'adapter.

En cherchant à faire de la femme un être plus fort que les événements, capable de se suffire à elle-même et aux siens dans le veuvage ; en demandant pour elle, en prévision de l'adversité, une meilleure préparation à la vie, une plus forte instruction et, dans le mariage, une part aux responsabilités, *elle a travaillé à l'émancipation individuelle de la femme.*

En faisant face elle-même aux multiples devoirs de mère et de chef de famille, en travaillant à ce dernier titre dans les domaines les plus exclusivement réservés à l'activité masculine et qui demandent le plus de concentration d'esprit, elle a donné à son sexe *l'exemple de l'émancipation sociale.*

En insistant sur les aptitudes naturelles des femmes dans l'administration et en « pollicie mondaine », *elle a préparé la voie aux revendications politiques.*

Enfin, *sans protester contre la hiérarchie conjugale, elle a évité d'en consacrer le principe*, même par les textes bibliques. Elle a laissé au mari le prestige du règne, mais elle a confié à l'épouse les véritables charges et responsabilités du gouvernement.

Son œuvre la placerait, dans l'histoire du féminisme, *à la droite du mouvement actuel* ; on la verrait elle-même, sans étonnement, figurer à la tête du groupe féministe chrétien.

Elle qui a éprouvé, en son temps, le besoin de se rattacher au sexe tout entier, dans le présent et dans l'avenir, elle eût été, à notre époque de mutualité, la promotrice de ces vastes groupements formés pour lutter contre les misères matériel-

les et morales auxquelles la femme est exposée par le fait même de sa condition. Elle qui fondait l'ordre fictif de la Rose pour la défense de l'honneur des femmes, elle eût voulu être la créatrice et l'organisatrice des associations constituées pour la sauvegarde de leur dignité. Elle eût été le centre des ligues abolitionnistes; elle en eût présidé les congrès et y eût prononcé quelques-unes de ces vibrantes apostrophes dont elle a fourni le type dans ses *Epistres sur le Roman de la Rose* :

« *Qui sont femmes ? Qui sont elles ? Sont ce serpens, lyons, dragons* ou bestes ravissables... qu'il conviengne faire art a les decepvoir et prendre ? Decevez les, vituperez les, assaillez ce chastel, gardez que nulle n'eschappe entre vous hommes et que tout soit livré a honte. Et par Dieu, si sont elles vos meres, vos suers, vos filles, vos femmes et vos amies ! »

Elle y eût transporté ce qu'elle a mis dans sa *Cité des Dames*, et ce que tant d'orateurs de notre siècle ont répété après elle. *Autre chose n'est bien publique ou commun en une cité ou communité de peuple fors le prouffit et bien general ouquel chascun, tant femmes comme hommes, ont part. Mais se la chose seroit faite en cuidant prouffiter aux uns et pas aux autres, telle chose devroit estre appelée, non mie seulement bien privé ou propre, mais droite extorcion.*

Elle qui a tenu à comprendre dans sa sollicitude les « femmes de fole vie » et qui leur a consacré un chapitre de son *Livre des trois Vertus*, elle eût travaillé à leur relèvement avec toute sa puissance compréhensive de femme et sa charité de chrétienne. Elle eût ouvert des asiles, établi des ouvroirs, excédé les grands pour en obtenir des subsides, et créé dans toute la société, en faveur de ces malheureuses, un courant sympathique. Elle eût trouvé, en s'adressant à elles, la parole qui touche et l'argument qui confond. — Car

« ne face nulle doubte que toutes les creatures qui la verront ainsy convertie et hontense de son pechié et folle vie en aroient trés grant

pitié, l'appelleroient vers eulx, luy diroient bonnes paroles et luy donneroient occasion de perseverer et bien faire ; et porroit estre veue de sy bonne et sy honneste vie, tant devote, doulce et humble, que la ou elle souloit estre deboutée de chascun, seroit appelée de toutes bonnes gens et chier tenue[1]. » — Et « se elle a corps fort et puissant pour mal faire et pour souffrir malles nuis, basteures et assés de meschances, elle l'auroit bien a gaingner sa vie ; mais que ainsi fust disposée, comme nous disons ; car chascun la prendroit vollentiers a aider a faire les lesives en ces grans hostels ; sy en auroient pitié et voullentiers luy donroient a gaingner... et filleroit, garderoit des acouchées et des mallades »[2].

A la forme près, n'est-ce pas exactement le langage qu'ont tenu dans les assemblées, les orateurs d'hier ou d'aujourd'hui ?

Au lieu de sa *Vision*, ou de son *Livre de Mutation de Fortune*, Christine de Pisan aurait écrit de nos jours des romans à thèse, retraçant, ou les misères de la femme mal mariée, ou celles de la femme seule en face de la ligue des intérêts masculins. Elle l'aurait montrée, cette dernière, mal préparée à la vie par une jeunesse trop entourée, tenue à l'écart des affaires par un mari qui y suffisait[3], brusquement privée de son protecteur, dépouillée par l'homme de confiance de l'époux défunt[4], pillée par des créanciers vrais ou prétendus, saisie jusque dans les « chosettes » [5] qui lui rappelaient son bonheur, traînant dans les antichambres des juges pour suivre ses procès et essuyant, sans oser protester, les plaisanteries des uns, les regards impudents des autres[6].

Et, dans ces romans, faits des parties les plus poignantes de la vie de leur auteur, bien des lutteuses de notre temps se seraient reconnues.

[1] L. III, ch. X, f. 87 v°.
[2] L. III, ch. X, f. 88 r°.
[3] *Vision*, f. 55 v°.
[4] *Vision*, f. 56 v°.
[5] *Vision*, f. 57 v°.
[6] *Vision*, f. 58 v°.

Et, pourtant, pour ne pas travestir ce précurseur du XV^e^ siècle en féministe du XX^e^, il faut dire que Christine est restée de son époque par la partie de la personnalité qui échappe le moins à l'influence du milieu : par sa manière de sentir. Quand elle fait un raisonnement, elle le pousse jusqu'à ses dernières conséquences. Quand elle abandonne la logique, elle revient à l'ornière traditionnelle. C'est ainsi que, tout en affirmant l'égalité parfaite de l'homme et de la femme, et tout en traitant celui-ci souvent bien rudement, elle garde pour le mari ce respect irraisonné que les gens du peuple ont parfois pour les représentants d'une aristocratie dont ils ont sapé les privilèges parce qu'aucune supériorité individuelle ne les justifiait.

« Fay toi craindre a ta femme a point », dit-elle à son fils dans ses *Enseignemens moraux*[1].

Si la femme, écrit-elle dans son *Livre des trois Vertus*, voit son mari contracter de pernicieuses habitudes, s'abandonner à de mauvaises inclinations, elle ne lui en fera l'observation qu'avec une extrême réserve, ou plutôt elle fera intervenir le confesseur, « de doubte qu'il ne luy en deplenst, et *aussi qu'il ne luy appartient pas* ».

Dans sa *Cité*, elle raconte, sans laisser échapper un mot d'indignation, à l'honneur du sexe féminin, l'histoire de Griselidis, et cette histoire, elle la reproduit fidèlement de Boccace, c'est-à-dire avec un luxe de détails qui en relève encore la saveur.

En outre, le modèle qu'elle a proposé à l'imitation de son sexe dans son traité d'éducation, reste bien inférieur à l'idéal moderne. La femme est pour elle l'être qui lutte avec son habileté contre la force ; sa principale qualité est la prudence ; elle la pousse jusqu'à la dissimulation la plus savante. Cette

[1] *Œuvres poétiques*, t. III, p. 41, str. XCIV.

attitude est une politique, il est vrai, rendue nécessaire à l'épouse par son état de subordination ; mais elle est devenue à la longue, plus instinctive que raisonnée. Le pouvoir de la femme est dans sa maîtrise de soi-même : son énergie se manifeste dans son endurance ; sa volonté dans sa faculté de comprimer ses émotions. Elle représente dans l'association conjugale l'élément conservateur ; le mari entreprend, entraîne ; la femme retient. Ses puissances sont pour ainsi dire négatives. La supériorité de son jugement tient à son inaptitude à prendre rapidement parti ; la crainte de l'inconnu fait une partie de sa sagesse. Sa supériorité morale n'est-elle pas, peut-être, dans une certaine timidité à mal faire ? la peur des vengeances humaines et divines ?

Mais, avec cette virtuosité à travailler dans l'ombre, si sa volonté n'est pas tendue vers le bien, la femme ne deviendra-t-elle pas l'être dangereux entre tous que peignent les satiriques ?

Oui, si Christine a vu, dans la sourde résistance qu'elle préconise contre l'attaque, dans la ruse qu'elle cherche à faire prévaloir sur la force, une tactique exclusivement féminine. Mais on pourrait objecter que notre auteur, dans tous ses écrits, et la plupart s'adressent à des hommes, a témoigné d'une constante répugnance pour l'emploi des armes offensives. La *Prudence* est pour lui la première des vertus. C'est elle qui enseigne le « chevalereux Hector ». C'est elle qui inspire le « saige Roy Charles cinquiesme ». Le *Livre des Faits* est un panégyrique soutenu de la prudence, avec ce que ce mot comporte pour Christine de sens naturel et d'application méthodique. Le deuxième livre des *Faiz d'armes et de chevalerie* est consacré aux stratagèmes, et le compilateur s'y étend avec une complaisance particulière. Les *Enseignemens moraux* tendent à la répression de la spontanéité. Christine, tenait-elle de son origine italienne cet éloigne-

ment pour la lutte ouverte ? Subissait-elle des influences littéraires ou sociales, et la morale de l'époque condamnait-elle d'autant plus systématiquement le premier mouvement qu'il était plus généralement suivi par tous ces impulsifs ? Il y a dans l'art raffiné de se posséder et même de feindre que contient *Le Livre des trois Vertus* quelque chose d'artificiel qui finit par donner une impression de *plaquage*. Ou encore, loin d'avoir voulu étendre à son sexe une discipline envisagée généralement comme la meilleure pour les hommes, devait-elle à son tempérament de femme, de n'avoir pas pu en comprendre d'autre, même pour les forts ?

Non. Car si Christine n'a pas su concevoir dans son esprit ce type de femme « qui aurait les qualités d'un honnête homme », elle l'a réalisé avec une admirable inconscience. Elle a été spontanée jusqu'à l'abandon ; sincère jusqu'à la naïveté ; courageuse jusqu'à la hardiesse et jalouse de ses droits jusqu'à la combativité. Si son admiration allait à Charles V, sa tendresse était acquise au connétable Duguesclin. Sa généreuse nature l'a emportée bien au-dessus de l'être édulcoré du *Livre des trois Vertus*, puisqu'elle seule, dit M. Robineau, sut avoir à une époque de lâcheté et de basses intrigues « des qualités viriles et des sentiments français ».

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS 5

CHAPITRE PREMIER

Christine de Pisan a cru à l'éternelle durée de ses écrits. — La postérité a hésité longtemps à justifier sa foi dans l'immortalité. — Sa réputation a subi de longues éclipses. — Une partie de son œuvre est encore manuscrite ; elle va être rendue au public spécial qui s'occupe d'anciens textes. — Cette résurrection aurait lieu à son heure, si elle pouvait mettre plus largement en contact avec la société contemporaine, un auteur qui s'y rattache par sa personnalité, sa carrière, ses préoccupations sociales, l'esprit de solidarité qui fit de lui le défenseur du sexe féminin. 17

CHAPITRE II

Ch[e] de Pisan n'est pas le *bas-bleu* dont parle M. Lauson. — Ses qualités viriles ont enrichi et non déformé sa personnalité. — Elle est restée toute sa vie la *femme*, l'être de sentiment tel que l'avait fait la nature et une jeunesse très entourée. — *L'être viril* est né de l'adversité. — En luttant pour elle et pour les siens, Ch[e] s'est heurtée, aux confins de la sphère d'activité généralement réservée aux femmes, à la ligue des intérêts masculins ; son féminisme s'est formé au contact de l'obstacle. — *L'écrivain*, enfin, a développé en elle certaine tendance au pédantisme ; celui-ci doit son existence autant au milieu littéraire qu'aux dispositions naturelles de l'auteur. 26

CHAPITRE III

Le moyen âge a professé le mépris de la femme. — C'était une tradition littéraire héritée de l'antiquité classique. — L'Église, en désignant Ève comme l'auteur du premier péché, en exaltant le célibat bien au-

Pages

dessus du mariage, a contribué à faire peser plus lourdement sur un sexe la réprobation de l'autre. — Forte de cette alliance avec l'Église, la littérature profane a fait de la femme un être impur, souffrant d'une triple infériorité d'*essence*, d'*origine*, de *nature*. — Bien qu'il y eût dans ces satires une forte part de convention, elles ne pouvaient que compliquer la position de la femme dans la famille et dans la société. — Ch^e^ tenta une réaction, et débuta dans le parti de la défense par son *Epistre au dieu d'Amours*. 35

CHAPITRE IV

La réhabilitation de la femme a été la grande préoccupation de Christine pendant toute sa vie. — La sollicitude dont elle a fait preuve pour la cause de son sexe, est devenue une des caractéristiques de ses écrits. — L'esprit féministe pénètre l'œuvre entière de la célèbre femme. — Il inspire exclusivement l'*Epistre au dieu d'Amours*, les *Epistres sur le Roman de la Rose* et *Le Livre de la Cité des Dames*. 49

CHAPITRE V

L'Epistre au dieu d'Amours. — C'est une protestation contre les habitudes discourtoises qui s'étaient glissées dans la société élégante, et une tentative de réhabilitation de la femme comme *être moral*. . . 55

CHAPITRE VI

Les Epistres sur le Roman de la Rose. — C'est un réquisitoire contre le poème de Jean de Meun, envisagé au point de vue de la morale et de la religion ; mais c'est surtout au satirique que va l'indignation de l'auteur. — Ces lettres marquent une progression dans l'évolution féministe de Christine ; elle y touche pour la première fois à la question de la capacité des femmes. 62

CHAPITRE VII

Le Livre de la Cité des Dames. — C'est le couronnement de la carrière militante de Ch^e^, la profession de foi après les manifestes. — Elle y pose le principe de l'équivalence des deux sexes, et de la conformité absolue de leur être pensant. — Elle y proteste contre l'accusation d'infériorité d'*essence*, d'*origine*, de *nature* que les satiriques font peser sur le sexe faible. — Elle en appelle à l'histoire de la capacité des femmes dans les divers domaines de l'esprit : sciences, arts, administration, gouvernement. — Elle atteste l'antiquité et l'époque contemporaine de leur génie inventif et de leur habileté pratique. — Mais elle ne réclame pas pour la femme, au nom de ces principes, une plus large part à la vie sociale, ni la libération de la tutelle maritale. — Il est nécessaire, pour pressentir l'opinion de notre auteur sur les revendications actuelles, d'examiner d'autres de ses écrits et particulièrement *Le Livre des trois Vertus a l'ensaignement des Dames*. . . . 75

CHAPITRE VIII

Pages

Le Livre des trois Vertus, comparé à la *Cité*, parait, au premier abord, une œuvre rétrograde. — Il ne diffère pas, par les instructions qu'il contient, des traités d'éducation antérieurement parus. — Mais tandis que les pédagogues masculins voient dans les prérogatives du mari des privilèges justifiés par une supériorité d'essence, Ch[e] n'appuie sur aucun principe la subordination dans laquelle elle renferme l'épouse. — Il résulte même des devoirs qui incombent à celle-ci dans le mariage, qu'elle est moralement le chef de l'union conjugale. — Ch[e] a recommandé aux femmes l'obéissance comme une nécessité d'ordre pratique, et la soumission volontaire comme la seule tactique qui fût à leur profit. — La *Cité* est d'une inspiration plus hardie parce que c'est une œuvre de réhabilitation pure, sans portée révolutionnaire ; qu'il s'agissait d'édifier une ville en dehors du lieu et du temps. — Elle n'en fournit pas moins de précieux documents sur l'idée que l'auteur se faisait du sexe faible dans ce qu'il le croyait capable de donner. — *Le Livre des trois Vertus*, la *Cité* et ceux d'entre les ouvrages de Ch[e] qui contiennent des renseignements autobiographiques, font de la femme un être extraordinairement adaptable, qui ne connaît d'autres limites à la force d'expansion de sa personnalité que celles que lui créent ses circonstances particulières, ou la résistance que lui oppose le moule social. — Il n'y aurait cependant aucune utilité à ce que celle-ci intervienne dans les affaires de l'État. — Son bonheur n'est point attaché à une vie plus largement vécue. 115

CONCLUSION 142

ERRATA

Page 28, ligne 21, 2e col., lire *qui*, au lieu de *que* (Fait à ceulx qui...).

P. 31, l. 17, remplacer la parenthèse par des crochets.

P. 38, l. 7, lire *du*, au lieu de *de* (les premiers siècles du christianisme).

P. 40, note 4, l. 21 et 23, supprimer les guillemets.

P. 41, l. 28, lire *si*, au lieu de *s'il*.

P. 50, l. 5, ajouter *s* à *première*.

P. 65, l. 23, lire *le*, au lieu de *la* (cherche à le réaliser).

P. 68, 1re l., ajouter une *virgule* après *guievres*.

P. 70, l. 2, lire *Epistre*, au lieu de *Epistres*.

P. 84, note 3, 1re l., lire *Laurent*.

P. 85, l. 22, lire *dieux*, au lieu de *deux*.

P. 86, l. 23, ajouter *se* entre *orateurs* et *fussent*.

P. 96, note 3, l. 8, supprimer les guillemets.

P. 102, l. 7, lire *Hée*, au lieu de *Hee*.

P. 104, l. 19, lire *te*, au lieu de *se* (de ce qu'encline te veoit...).

P. 113, l. 8, supprimer *du* devant *don*.

P. 132, l. 11, ajouter *de* entre *rien* et *moins*.